

Zeitschrift: Jahrbuch für schweizerische Geschichte
Band: 5 (1880)

Artikel: Etude sur les relations de Charles VII et de Louis XI, rois de France, avec les Cantons suisses : 1444-1483
Autor: Mandrot, Bernard de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20947>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.10.2025

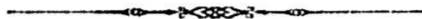
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ETUDE SUR LES RELATIONS
DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI
ROIS DE FRANCE
AVEC LES CANTONS SUISSES.

1444—1483.

PAR

BERNARD DE MANDROT.



Leere Seite
Blank page
Page vide

A.

Les relations de la royauté française avec les Suisses, ou pour employer la dénomination la plus usitée au XV^e siècle par la chancellerie royale, avec la ligue de la Haute-Allemagne, n'ont pas eu, sous Charles VII, le caractère suivi et beaucoup plus personnel que Louis XI leur imprima, surtout dans la seconde partie de son règne. Il a paru intéressant néanmoins de rechercher quelle fut la part prise par Charles VII aux négociations multiples dont les cantons suisses furent le théâtre ou l'objet dans la période qui s'étend entre l'année 1444, date de l'expédition des Armagnacs ou Ecorcheurs, et l'année 1461, date de la mort du roi de France. On y trouvera une nouvelle manifestation du génie politique d'un souverain, lequel, par l'activité qu'il porta dans la conduite de ses affaires extérieures, fut le digne prédécesseur de son fils. Bien plus, dans une certaine mesure, il lui ouvrit des voies que le génie audacieux de Louis XI sut reprendre avec succès pour le plus grand profit de la maison de France. Chose remarquable en effet, la réconciliation des Confédérés avec la maison d'Autriche, œuvre laborieuse dont l'accomplissement devait exercer une influence si désastreuse sur les destinées de la branche bourguignonne des Valois, cette réconciliation, dis-je, fut l'objet constant des efforts de Charles VII. Il n'est pas jusqu'au dessein longtemps caressé par Louis XI, puis exécuté vers la fin du règne, d'attirer au service de France une troupe nombreuse de mercenaires Suisses, qui n'eut été déjà conçu par son père. On trouvera la preuve incontestable de ces deux assertions dans les pages qui suivent. Mais le caractère d'unité que la répétition des mêmes tentatives donnent à la politique de

Charles VII et à celle de Louis XI, au-delà du Jura, a paru assez frappant pour qu'il valut la peine d'être signalé tout d'abord.

I.

Issus de races différentes, séparés par des barrières naturelles et politiques, les Français et les Confédérés de la ligue Suisse ne semblaient guère, au XV^e siècle, destinés à se rencontrer sur le terrain des négociations diplomatiques. Pour les mettre en présence, on peut dire qu'il fallut un accident: l'expédition des Ecorcheurs en 1444. Imparfaitement connu jusqu'à ces derniers temps, cet épisode curieux de l'histoire militaire de la France a été remis en lumière par un ouvrage récent de M. A. Tuetey¹⁾. Nouveau par les détails qu'il renferme sur la conduite de cette expédition avant et après la bataille de St-Jacques, précieux surtout par le grand nombre de documents inédits qu'il a exhumés de la poussière des Archives françaises et allemandes, le livre qui nous occupe a franchi le cadre des opérations militaires et transporte le lecteur sur le terrain des négociations subséquentes. Celles que les Confédérés entamèrent avec le chef de l'armée des Armagnacs, Louis, Dauphin, après le combat du 26 août 1444, font l'objet d'un chapitre spécial²⁾. C'est dire que sur ce point il reste peu de chose à glaner.

C'est en effet au mercredi 26 août 1444 qu'il faut fixer le véritable point de départ des relations de la France avec les Suisses. On sait comment, en ce jour glorieux, une poignée de Confédérés vint se briser sur les bords de la Birse, contre la masse des Ecorcheurs³⁾. Dès le lendemain les Français avançaient dans la direction de Soleure, et, malgré leur défaite, les Suisses s'apprêtaient à défendre énergiquement leur territoire.

¹⁾ Les Ecorcheurs sous Charles VII. Episodes de l'Histoire militaire de la France au XV^e siècle d'après des documents inédits. Montbéliard, Henri Barbier, 1874. 2 vol.

²⁾ Ibid. T. I, ch. VIII.

³⁾ Ibid. T. I, 217—236.

Le siège de Farnsburg levé en toute hâte par les Confédérés, celui de Zurich abandonné, les villes forestières du Rhin au pouvoir des Armagnacs, Bâle trembla un moment pour sa sûreté. Mais le Dauphin ne poussa pas plus loin un succès chèrement acheté, et les pères du concile, auxquels se joignirent les envoyés du duc de Savoie, obtinrent assez aisément du fils aîné du roi très-chrétien qu'il épargnerait cette cité où la sainte assemblée combattait pour la foi. D'autre part, la fermeté avec laquelle le conseil de Bâle répondit à ses sommations ne tarda pas enlever au prince français l'espoir d'obtenir par des menaces la possession d'une ville dont il était peu disposé à tenter la conquête par la force des armes¹⁾.

Plus facile encore fut la conclusion d'un arrangement pacifique avec les Confédérés. Le Dauphin n'avait contre eux aucun grief personnel; il ne pouvait, d'autre part, espérer aucun avantage de la continuation des hostilités. Aussi son agent attitré, Gabriel de Bernes²⁾, fut-il chargé de suivre les négociations dont l'intervention amicale du duc de Savoie devait singulièrement aplanir le cours. C'était encore pour Louis, Dauphin, une occasion de faire pièce au roi des Romains dont les demandes pressantes de secours avaient fait place, après la victoire, à une ingratitude peu déguisée. Une première conférence fut tenue à Ensisheim où des envoyés des cantons parurent à côté des orateurs du concile et de l'évêque de Bâle. Après une semaine de discussions le Dauphin consentit à accorder une trêve de vingt jours aux gens de Bâle, de Berne, de Soleure et à tous leurs alliés. Il exprima en même temps le désir que cette trêve, qui commença le 20 septembre, suspendit les hostilités entre la maison d'Autriche et Zurich d'une part et les Confédérés de l'autre³⁾.

C'est un mois plus tard, à Zofingen, que les pourparlers,

¹⁾ Tuetey, l. c., I, 236—244.

²⁾ Conseiller et maître d'hôtel du Dauphin, lieutenant du gouverneur du Dauphiné; (Bibl. Nat. Portef. Fontanieu, 117—118, à la date de 1442), Seigneur de Targe (Chastellain-de Lettenhove, III, 161).

³⁾ Tuetey, l. c., I, 245 ss.

entamés à Ensisheim au milieu de septembre, aboutirent à une entente définitive. Cette fois encore le maître d'hôtel du Dauphin, Gabriel de Bernes, muni des pleins pouvoirs de son maître, fut chargé de soutenir les intérêts français et de conclure un arrangement auquel le duc Louis de Savoie et les comtes de Neuchâtel et de Valengin prêtèrent leurs bons offices. Il eut été intéressant de connaître les détails de cette journée de Zofingen et les points sur lesquels porta la discussion. Malheureusement le recès en est perdu. Il nous est permis au moins d'affirmer que c'est à cette diète que fut élaboré et rédigé, à la date du 21 octobre 1444, le traité dont les historiens n'ont connu que la contre-lettre delphinale, datée d'Ensisheim le 28 octobre suivant, et conservée en original aux archives de l'Etat, à Berne. L'instrument que les orateurs de la ligue délivrèrent à Gabriel de Bernes n'existe plus, mais la Bibliothèque nationale de Paris en conserve une copie faite par les soins de Fontanieu, et son incorrection ne l'empêche pas d'être précieuse, car elle est unique, croyons-nous. Dans cette pièce, à la suite des articles du traité proprement dit, texte que reproduit avec quelques variantes insignifiantes la contre-lettre du Dauphin, les gouvernements de Bâle, Berne, Lucerne, Soleure, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug et Glaris promettent de respecter à perpétuité l'engagement pris en leur nom par leurs délégués et, pour confirmer cette promesse, les députés de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug et Glaris donnent mission à leurs alliés ou confédérés de Bâle, de Berne et de Soleure de sceller au nom de tous l'instrument du traité, dès que le Dauphin en aura délivré sa contre-lettre munie de son grand sceau et souscrite de sa main¹⁾.

Sept jours après, à Ensisheim, le 28 octobre, Louis, Dauphin, ratifia et confirma sans changement les articles de paix arrêtés entre son plénipotentiaire Gabriel de Bernes et les Confédérés. L'instrument original délivré par lui aux ligueurs existe encore aux archives de l'Etat à Berne, revêtu de sa signature autographe

¹⁾ Cf. Tuetey, l. c., I, 250 ss.

et de son sceau ¹⁾. Le préambule fait mention des pleins pouvoirs confiés à Gabriel de Bernes pour conclure avec Bâle et les communautés suisses un «*appointement*» en forme de traité de paix et d'amitié sous certaines conditions délibérées par le prince entouré de ses conseillers. Ce préambule est suivi de la reproduction textuelle des articles de Zofingen.

Il serait superflu d'insister sur le dispositif d'un traité aussi connu. Cessation définitive des hostilités, promesse de bonne amitié perpétuelle, faculté réciproque donnée aux marchands des deux nations de trafiquer paisiblement aussi bien en France que dans la ligue, tels sont les points principaux de cet accord au point de vue qui nous occupe. En fait les Confédérés s'étaient gardés de tout engagement compromettant. Le Dauphin par contre devait de s'abstenir désormais de toute agression contr'eux aussi bien que contre Bâle et le Saint-Concile. Certes aucun mot du traité n'était fait pour offenser le plus susceptible des Confédérés. Non-seulement on avait soigneusement passé sous silence la défaite des héroïques combattants de St-Jacques, mais il semblerait presque que les rôles eussent été intervertis. Jamais vainqueur en effet n'enchaîna davantage sa liberté d'action; bien mieux Louis sacrifia complètement ses premiers alliés, les nobles Autrichiens d'Alsace. Ne promit-il pas en effet de protéger contre toute attaque de leur part, même par les armes, cette cité de Bâle dont deux mois plus tôt il menaçait avec eux les murailles?

Après avoir signalé le traité d'Ensisheim à la date du 28 octobre 1444, Fontanieu, dans son Histoire Manuscrite de Charles VII ²⁾ ajoute que sept jours après le Dauphin fit avec les mêmes Cantons, *pour lui-même*, ce qu'il venait de faire pour son père comme roi de France. Il y a là une erreur évidente. Aucun document, aucun témoignage historique ne fait mention d'un traité entre le Dauphin et les Suisses conclu postérieure-

¹⁾ Imp. dans la Collection officielle des anciens Recès fédéraux (Amtliche Sammlung der Eidgenössischen Abschiede). T. II, p. 807.

²⁾ Bibl. Nat. de Paris Papiers Fontanieu Portef. 125—126.

ment à celui du 28 octobre. L'assertion de Fontanieu repose sur une confusion de dates, d'autant plus extraordinaire que c'est dans son recueil de pièces qu'on rencontre la copie des articles de Zofingen, avec la date du 21 octobre¹⁾. Cette copie qui porte au-dessous du titre la mention de sa provenance « *Caisse du Dauphiné* » doit être le document visé dans l'Histoire Manuscrite, car là aussi une note plus complète qui accompagne l'assertion critiquée renvoie à la *Chambre des Comptes de Grenoble, Caisse de Dauphiné*. Il faut en conclure : 1° que l'auteur a pris pour deux traités distincts ce qui n'est que la lettre et la contre-lettre d'un seul et même traité ; 2° que par une bévue inexplicable il a cru que les articles de Zofingen étaient postérieurs et non antérieurs de sept jours à la ratification d'Ensisheim.

De son propre aveu, Fontanieu ignorait le texte, perdu suivant lui, de l'instrument du 28 octobre. S'il l'avait connu, il se serait épargné une autre erreur, celle de croire qu'à Ensisheim le Dauphin contracta plus particulièrement au nom de son père, comme roi de France. Cette opinion est démentie par le texte qui ne contient aucune trace d'un pouvoir spécial délivré par le roi au Dauphin pour traiter en son nom. On peut même dire que le nom de Charles VII ne figura dans les négociations que d'une manière accessoire. Et cela est si vrai que lorsque, huit années plus tard, le même roi de France rechercha l'amitié des ligues, les « intelligences » arrêtées à cette époque furent généralement considérées comme le premier traité de perpétuelle amitié entre le trône de France et les Confédérés. Concluons donc que le traité du 21/28 octobre 1444, tout en stipulant certains avantages et certains engagements à l'égard des sujets du roi de France, fut avant tout un acte émané de l'autorité personnelle de Louis, Dauphin, agissant à la fois comme chef d'armée, comme Dauphin de Viennois, comme fils aîné du roi de France.

Réduite à des conditions aussi peu compromettantes, acceptée

¹⁾ Bibl. Nat. Papiers Fontanieu Portef. 119—120.

à l'unanimité par les ambassadeurs suisses présents à Zofingen, il semblait que « l'intelligence » dût être ratifiée sans hésitation par les cantons. Il n'en fut rien pourtant. Le 3 novembre, Gabriel, l'agent du Dauphin, arriva à Berne, accompagné des orateurs du duc de Savoie. Il se plaignit du retard que les Bâlois mettaient à accepter le traité. Son maître l'avait chargé aussi de s'enquérir des dispositions du conseil de Berne. Était-on résolu de ce côté à tenir les engagements contractés à Zofingen? Au cas affirmatif, on se passerait de l'adhésion de Bâle¹⁾. L'envoyé français apportait la ratification du traité, signée et scellée le 28 octobre par le Dauphin, et tel était son désir de conciliation qu'il offrit aux Bernois de laisser le précieux document aux mains d'un de leurs concitoyens jusqu'au moment où toutes les communautés de la ligue auraient définitivement témoigné de leur adhésion²⁾. En retour de cette marque de confiance et d'estime le conseil de Berne promit de faire tout pour entraîner ses alliés; il écrivit en ce sens aux Bâlois et assigna aux Confédérés un rendez-vous général à Lucerne pour le 9 novembre³⁾. Les Bernois ne dissimulèrent pas à leurs amis combien il était désirable qu'ils fissent honneur à l'engagement unanime pris à Zofingen. N'était-il point, depuis les temps les plus reculés, de tradition dans la ligue qu'on

1) N'oublions pas que la Confédération des Huit Etats ne formait pas à cette époque un tout compact. Chaque canton ou *lieu* (ort) conservait son autonomie et sa position particulière et le fait qu'un des cantons refusait d'accéder à un traité d'amitié avec une puissance étrangère, n'entraînait pas le rejet du traité par les autres parties. D'ailleurs, en 1444, Bâle ne faisait pas encore partie de la Confédération. Cette ville n'y entra qu'en 1501. (V. Meyer, *Gesch. des schweiz. Bundesrechtes*, I.)

2) « Sunder hab er den brief so uns allen gehör versigelt in massen als das berett sy, und ob wir wellen so well er inn ein bidersman emphellen zu unsren handen bisz im ein volkomen antwürt werd was unser aller will harinn sin well. » — Berne à Lucerne, Arch. de l'Et. de Lucerne Missives.

3) Abschiede, II, 185.

respectât la parole donnée? Assurément le moment n'était pas venu de manquer à une coutume aussi vénérable¹⁾.

L'influence de Berne finit par triompher de toutes les hésitations, mais c'est le 25 novembre seulement que la paix fut proclamée à Bâle. L'antipathie notoire des cantons orientaux pour tout ce qui ressemblait à un engagement à prendre envers une puissance étrangère suffit à expliquer les termes pressants de la lettre bernoise. Il est moins aisé de comprendre la résistance de Bâle plus directement menacé que les Confédérés d'une agression française. Peut-être faut-il en rechercher la cause dans certaine revendication pécuniaire du Dauphin, lequel, aux premières conférences d'Ensisheim n'avait pas craint de réclamer une grosse indemnité pour l'insulte que les Bâlois étaient censés lui avoir faite en tirant sur son escorte un jour que sous un déguisement il examinait de trop près leurs murailles²⁾. Il n'est pas invraisemblable que Louis, Dauphin, eut désiré vendre la paix à ses adversaires, mais il est très certain qu'il fut impossible d'arracher aux Confédérés la plus petite satisfaction de ce genre. « Ils refusèrent énergiquement », dit le chroniqueur Tschudi, « de donner au Dauphin un sou ni une maille³⁾ ». Le duc de Savoie et son père le pape Félix, si intéressés au rétablissement de la paix, furent moins opiniâtres et c'est à leur argent aussi bien qu'aux efforts de leurs négociateurs que la chrétienté fut redevable d'une paix que rien désormais ne devait troubler.

II.

Dans les termes où la méfiance des cantons suisses avait fini par l'accepter, le traité du 21/28 octobre 1444 semblait peu

¹⁾ Arch. de l'Etat de Lucerne. Missive orig. de Berne à Lucerne, 3 nov. 1444.

²⁾ Cf. Dr. A. Fechter, *Basel im Kriege gegen die Armagnaken*, dans *Basler Taschenbuch auf das Jahr 1862*, p. 66—68.

³⁾ Tschudi, *Chronicon Helvetic.* II, 430 b.

fait pour devenir le point de départ de relations suivies entre la couronne de France et les Suisses. Quatre années pourtant n'étaient pas écoulées que les événements mettaient en présence des ambassadeurs français, ceux du roi Charles cette fois, et les orateurs de la ligue. Une série de griefs réciproques divisait depuis longtemps la ville encore autrichienne de Fribourg en Uechtland et le duc de Savoie. A la fin de 1447 les hostilités éclatèrent. Berne ne tarda pas à joindre ses forces à celles de la Savoie. En vain Bâle, en vain les cantons tentèrent à diverses reprises d'accommoder la querelle¹⁾. Le duc de Savoie refusa de traiter ailleurs qu'à Berne ou à Lausanne. La lutte menaçait de s'éterniser et de réveiller dans la Confédération la guerre autrichienne toujours imminente. Les sommations du roi Frédéric avaient produit d'autant moins d'effet à Berne que le duc Albert d'Autriche dont les lieutenants Pierre de Mörsberg et Louis Meyer commandaient à Fribourg, se montrait fort peu disposé à porter un secours effectif à la cité fidèle. Les Fribourgeois avaient décidément le dessous. Il fallait à la fois sauver la maison d'Autriche d'une nouvelle humiliation et éteindre ce commencement d'incendie qui venait fort mal à propos entraver les négociations qui se poursuivaient à Lausanne pour la paix de l'église. Ce fut la tâche des ambassadeurs que Charles VII joignit à ceux du duc de Bourgogne. Après avoir pendant quatre années repoussé les obsessions de la maison d'Autriche, qui, depuis 1443, le poursuivait de ses demandes d'alliance contre les Suisses²⁾, Philippe le Bon avait enfin conclu avec le duc Albert un traité aux termes duquel la Bourgogne s'engageait à protéger

¹⁾ V. v. Liebenau, Die Beziehungen der Eidgenossenschaft zum Auslande in den Jahren 1447 bis 1459 (Geschichtsfreund des fünförtischen Vereins, Vol. 32, Einsiedeln 1877), p. 46—50. M. de L. a imprimé à la suite de son intéressant travail 28 lettres inédites qui font partie du dépôt des Archives de l'État de Lucerne. Nous aurons souvent à le citer.

²⁾ V. entr'autres la lettre de Frédéric, roi des Romains à Philippe le Bon. Vienne, 22 fév. 1445. Imp. par Chmel, Mater. zur österr. Geschichte, I, 3, 166.

contre toute agression extérieure les domaines de la maison d'Autriche dans la Haute-Alsace autour de Bâle, et même Fribourg en Uechtland¹⁾. Il était, il est vrai, stipulé expressément que cette alliance ne pourrait être invoquée contre le duc de Savoie, mais elle visait les Confédérés, au moins dans l'idée du prince autrichien, bien que leur nom n'y fut pas prononcé. Il en résultait que le duc de Bourgogne se souciait peu de voir la guerre éclater de nouveau entre la maison d'Autriche et les Suisses dans la crainte que le duc Albert ne le mit en demeure d'exécuter des engagements parfaitement définis par le traité²⁾. Charles VII d'autre part ne cessa jamais tant qu'il vécut de porter grand intérêt à la maison d'Autriche. Il était en négociations avec le roi des Romains pour le rétablissement de la paix de l'Eglise, et Sigismond, duc d'Autriche, avait été pendant

¹⁾ Ce traité, daté de Bruges 10 mai 1447 et imp. par Chmel (*Mater. z. öster. Gesch.*, I, 3, 247—255) se rattache à toute une série de négociations Austro-Bourguignonnes destinées dans la pensée du roi Frédéric et du duc Albert à obtenir l'assistance armée de Philippe le Bon contre les Suisses, et dans celle du duc de Bourgogne à échanger son titre de duc contre une couronne royale. (V. Liebenau, l. c., 24 s., — Fredericq : *Essai sur le rôle politique et social des Ducs de Bourgogne dans les Pays-bas*. Gand, 1875, p. 44—46 et surtout : *Der österreich. Geschichtsforscher*, I, 2^e livr., 231—273.) Les demandes de secours du roi Frédéric remontent en 1443. (Tschudi, *Chron. Helvet.*, II, 403.) En 1447, Philippe le Bon envoya à Vienne une ambassade dont le but était de négocier la résurrection du royaume de Lotharingie. Sigismond adhéra en septembre (13) 1447 à Innsprück au traité du 10 mai. (Chmel, l. c.)

²⁾ « Item specialiter inter nos prelocutum et concordatum est, quod licet opidum Friburgense in Uechtlanndia Lausanensis diocesis ad domum Austrie spectans infra terminum, ut prefertur, vigintiquator miliarium a Basilea computandorum comprehensum sit, quia tamen nobis Alberto duci et nostris plerumque ad id comode tutus non patet accessus et recessus, ab eodem non minus ipsum opidum in liga huiusmodi includi expresse volumus et comprehendi, ita quod nos Philippus ipsi opido et pro eius salvagardia ad favores consilia et auxilia nec non ad requisitionem consulatus eiusdem opidi Friburgensis, ad subsidia ipsis prestanda in adversis obligati esse volumus », etc. Chmel, l. c., 248.

quinze ans le fiancé de la fille même du roi de France, Rade-gonde. La jeune princesse était, il est vrai, morte en 1445, avant la célébration du mariage, mais cet accident n'avait nullement refroidi les dispositions bienveillantes du roi de France à l'égard du prince autrichien qu'il continuait à nommer « son fils ». En 1446, Charles avait obtenu du roi des Romains que Sigismond fut mis en possession du Tyrol. A ces raisons d'ordre à la fois moral et politique les documents permettent d'en ajouter une autre purement politique qui dut influencer sur la conduite du souverain français. L'expulsion des Anglais de France n'était pas encore un fait accompli. Charles avait besoin de soldats et songeait à renforcer son armée par l'enrôlement de mercenaires étrangers. L'Allemagne¹⁾, la Savoie et les Cantons suisses devaient être mis à contribution. On comprend combien il était indispensable, pour le succès de cette entreprise, que la paix régnât au-delà du Jura et sur le Rhin.

Il n'en faut pas douter, Charles VII poursuivait la conclusion d'une convention militaire avec le duc de Savoie et avec les Suisses. On en trouve la preuve dans de curieuses instructions pour l'archevêque de Reims, l'évêque de Carcassonne et Jacques Cœur, conseillers du roi « de ce qu'ilz auront à faire touchant « le fait des aliances entre le Roy d'une part, Mgr. le Duc de « Savoye et les Suysses ou leurs commis et deputéz d'autre²⁾ ». Le roi et le duc de Savoie devaient s'engager, pour la durée de leur vie seulement, à se prêter secours et assistance envers et contre tous, à l'exception du Pape, des rois des Romains, de Castille et de Léon, de Sicile, d'Ecosse et des électeurs de

¹⁾ Liebenau, Die Beziehungen etc., p. 29, n. 1.

²⁾ Bibl. Nat. Msc. lat. 17. 779, f° 49. — Ce Msc. de 86 feuillets XV^e s. pap. est coté au catalogue Delisle « Documents relatifs à l'administration des ducs de Savoie, provenus des papiers du chancelier Doriole ». L'Archevêque de Reims était en 1447—1448 Jacques Juvenal des Ursins. Jean III d'Etampes occupa de 1446 à 1455 le siège épiscopal à Carcassonne. Quant à Jacques Cœur, il était à cette époque (1447 ou 1448) au comble de la richesse et de la faveur.

l'empire alliés au roi de France. Le duc de Savoie serait tenu de servir le roi, lorsqu'il en serait requis, à l'encontre des Anglais et de tous autres, avec cinq cents hommes d'armes et mille hommes de trait, trois mois à ses dépens. Le roi conservait la faculté de prolonger ce service « en salariant et stipendant ces gens d'armes de gages raisonnables telz que les autres gens d'armes du royaume ont acoustumé d'avoir ». Pareil secours serait accordé par le roi de France au duc de Savoie, mais avec cette restriction que le duc serait en tous temps et en tous cas tenu de payer les auxiliaires que le roi lui aurait fournis. Mgr. de Savoie s'engagerait encore à accorder le libre passage sur son territoire aux gens du roi, s'il advenait que « le Roy voulist entrer ou faire entrer ses gens es pais de Lombardie, Alemaigne ou autres pais voisins et prouchains des pais et seigneuries de Mgr. le Duc de Savoie », — le tout à charge de réciprocité.

Les termes de l'alliance que Charles VII projetait de conclure avec les Suisses devaient reproduire en substance ceux de l'alliance savoyarde. Le roi entendait que les Confédérés seraient tenus de le servir « de quatre mille combatans à leurs despens trois moys en guerre et le surplus aux despens du Roi à telz gaiges que ont acoustumé d'avoir les autres gens d'armes du Royaume. Et le pareil aide sera aussi fait par le Roy à eulz et d'un tel nombre de gens, mais ce ne sera aucunement aux despens du Roy, ainçois seront tenuz lesdits Suysses soul-doyer ceulx que le Roy envoyera devers eulz pour ceste cause selon l'usance du pais » ¹⁾. — Dans ce projet primitif on songea

¹⁾ Bibl. Nat. Msc. lat. 17. 779, f^o 49. — L'Instruction touchant le fait des alliances de Savoie contient un article par lequel « pour evier toutes voyes de infraction desdites aliances » il devait être stipulé que si quelque débat venait à s'élever entre le Roi et Mgr. de Savoie « à cause des limitez » de leurs terres et seigneuries ou « autrement en quelque manière que ce soit », la question serait résolue par des arbitres commis et députés par les deux princes. — Cette clause devait être passée sous silence dans les lettres d'alliance avec les Suisses « sinon que eulz mesmes le requissent ainsi estre fait ».

à introduire certaines modifications, d'abord en ce qui concernait le roi des Romains et les électeurs de l'empire que le roi de France désirait excepter de l'alliance des Suisses « pour le débat « qui est entre lesdits Suysses et eulx ». On prévoyait aussi le cas où les Confédérés refuseraient le service gratuit de trois mois et « se on devroit point tendre qu'ilz feissent service de « nombre certain de gens sans ce que le Roy fust obligié de « leur faire nombre certain » ¹⁾).

¹⁾ Bibl. Nat. Msc. lat. 17. 779, f° 50. — Au f° 47 du même recueil msc. se trouve un projet (ou une copie?) de pouvoir relatif à la même négociation. Nous le donnons ici in extenso. On remarquera qu'en général il faut ajouter peu de créance aux déclarations de la chancellerie royale touchant le désir soi-disant exprimé spontanément par les Suisses de servir, secourir le roi, etc.

Pouvoir touchant le fait des Aliances des Suysses.

Charles etc. A tous ceulx etc. Comme puis aucun temps ença nous ait esté ouvert et fait savoir que les communautéz des Suysses sont très desirans de nous aider, servir et secourir en tout ce qui leur sera possible, et seroient très joyeux d'avoir avecques nous aucunes bonnes aliances, ligues et confederacions à vie ou à temps ainsi que notre plaisir seroit, s'il nous plaisoit à ce entendre. A quoy, pour consideration des choses dessusdites et pour le bon rapport qui fait nous a esté des grans sens, prudence, vaillance et bonne conduicte qui sont en eulx, et esperons aussi qu'ilz seront telz en augmentacion et accroissement de bon amour et service envers nous, comme dit est et rapporté nous a esté, nous sommes benignement inclinéz et condescenduz. Et por ce soit besoing de commectre aucunes gens notables, sages et discretz, pour besoingner, communiquer, traicter et appoinctier avecques eulx ou leurs commis et deputéz ayans sur ce pouvoir souffisant touchant le fait desdites aliances, savoir faisons que nous confians entièrement et a plain des grans sens, prudence, loyauté, preudommie, bonne diligence et expérience de noz améz et feaulx conseillers l'arcevesque duc de Reims, l'evesque de Carcassonne et de Jaques Cueur, iceulx avons commis, ordonnéz et deputéz, commectons, ordonnons et depputons nos ambaxadeurs, procureurs, commissaires et messages especiaux, et leur avons donné et donnons par ces presentes et aux deux d'eulx plain pouvoir, auctorité, commission et mandement espécial de parler, communiquer, besoingner et traictier pour nous et en notre nom de bonnes et vrayes aliances, ligues et confederacions avecques lesdictes communautéz des Suysses ou leurs commis

Les documents curieux dont nous avons extrait ce qui précède ne portent pas de date et se présentent à l'état de simple projet. Il n'est pas permis d'affirmer que ces propositions d'alliance furent officiellement présentées aux parties intéressées. Quant à leur date il est certain seulement qu'elle est antérieure au 7 avril 1449, époque à laquelle Félix V se désista de son pontificat, car la conclusion de l'alliance savoyarde est expressément subordonnée à la pacification de l'église dont le roi de France poursuivait avec ardeur l'accomplissement¹⁾. Il est non moins certain que si le dessein de Charles VII de s'assurer un certain nombre d'auxiliaires savoyards et suisses fut, à l'époque où il fut conçu, en 1447 ou au commencement de 1448²⁾, momentanément abandonné, ce dessein ne fut pas oublié. On en verra la preuve dans la suite de ce récit.

Donc, la querelle de Fribourg avec le duc de Savoie et Berne contrariait à la fois le roi de France et le duc de Bourgogne. Ils résolurent d'y mettre fin. Le 20 mai 1448 le gouvernement de Fribourg reçut avis que des « orateurs » français et bourguignons l'invitaient à envoyer des députés à Lausanne, où ils se trouvaient, pour conférer avec eux de la paix. Quatre jours plus tard les délégués fribourgeois, qui s'étaient rendus avec empressement à cet appel, revenaient chez eux et le 26 mai les ambassadeurs étrangers faisaient à leur tour leur entrée à Fribourg. C'était, pour le roi de France, Aimeri de Hoquedé, abbé de St-Thierry dans le diocèse de Reims et Guillaume de Menipenny, écuyer, Seigneur de Concessaut, conseiller du roi,

et deputéz ayans d'eulx povoir souffisant en ceste partie, et icelles aliances, ligues et confédérations faire prendre, accorder, promectre, consentir et concluire entre nous, noz pais, terres et seigneuries, vassaulx et subgiéz d'une part et lesdites communautéz des Suysses, leurs pais, terres, seigneuries, vassaulx et subgietz d'autre à vie ou à temps etc.

¹⁾ Bibl. Nat. Msc. lat. 17. 779, f° 49.

²⁾ Cf. à l'appui de cette date Vallet de Viriville : Histoire de Charles VII, III, 131 s.

accompagnés de leur suite¹⁾; pour le duc de Bourgogne, Philibert de Vaudrey, bailli de Bourgogne, et Jean de Sazin, licencié ès lois. Ces personnages n'étaient d'ailleurs pas seuls à s'entre-mettre entre les belligérants, car les Confédérés aussi bien que le sacré concile y mettaient également toute leur peine. Les premiers efforts des médiateurs ne furent pas couronnés de succès. Les dispositions des Fribourgeois étaient encore loin d'être pacifiques²⁾. Les hostilités continuèrent et il ne fallut

¹⁾ La mission de l'abbé de St-Thierry avait un autre l'objet encore. Charles VII l'envoyait au roi des Romains pour déterminer ce prince à faire cause commune avec lui pour la pacification de l'église. (Lettre du concile de Bâle à Sigismond, duc d'Autriche, 25 mai 1448, dans Chmel: *Materialien für österreich. Geschichte*, I, 3, 286.) L'abbé de St-Thierry et le Seigneur de Concrèssaut durent également se rendre auprès de Sigismond pour examiner et estimer les seigneuries que le prince autrichien assignait en douaire à sa future épouse, Eléonore d'Ecosse. (Chmel, l. c. 291.)

La chronique fribourgeoise de Jean de Gruyère (*Quellen z. Schweizer-geschichte*, hrsgg. v. d. allgem. Geschichtforsch. Gesellschaft der Schweiz, I, 312) ne donne pas les noms des ambassadeurs et dit seulement « Unus ipsorum dominorum fuit quidam magnus abbas et quidam dominus nobilis et potens ex parte domini regis Francorum ». Les noms sont fournis par le texte même de l'acte de médiation définitif du 16 juillet 1448, imp. par Chmel (*Sitzungsberichte der philos. histor. Klasse der Wiener Akademie*, II, 441 s. — Cf. *Abschiede*, II, 230 et *Gallia Christ.*, IX, 194). Aimeri fut abbé de St-Thierry de 1437 à 1461. Quant à l'Ecosseis Menipenny, un des familiers de Charles VII, il fut employé plusieurs fois à des missions diplomatiques. (V. Vallet de Viriville, Charles VII, III, 222, 332).

Dans la suite des orateurs du roi figuraient Jacques Messilier, moine du diocèse de Reims, Pierre Capel, secrétaire du roi de France, Robin Aillery, écuyer, du diocèse de Reims, Robinet Daleiy, écuyer, du même diocèse, Alexandre de Lindsay, Ecosseis, Ambroise Philippi, clerc de Guillaume de Menipenny, etc. (Chmel, *Sitzungsber.* etc., cité ci-dessus.)

²⁾ « Le XXVII jor de juing (1448) tout le commun en l'eglise de Saint Francy ont fait serment de tenir ceste guerre jusque à la mort et que nos ayens secours de Monseigneur (le duc Albert d'Autriche) à l'ordonnance des capitans, advoyé, conseil, soixanta (Conseil des Soixante), deux cents (grand conseil des deux cents), et ont reconfirmey le serment jadis fait (25 juillet 1447) esdits capitans Mons. Pierre de Morimont et Ludwig Meyer scelon le contenu escript au livre des borgeis et celluy

rien moins que la certitude pour les gens de Fribourg qu'ils ne seraient pas secourus par la seigneurie d'Autriche et l'abandon par le duc de Savoie de certaines prétentions inadmissibles pour amener les parties belligérantes à écouter les conseils des médiateurs. Tout ce que le duc Albert avait su faire pour aider ses fidèles vassaux fut d'obtenir du roi des Romains, son frère, quelques sommations menaçantes aux Bernois et au duc de Savoie et on pense combien pareilles injonctions, qui n'avaient aucune chance d'être appuyées par les armes, furent peu écoutées de ceux auxquels elles s'adressaient. Un dernier effort des ambassadeurs de la ligue fut enfin couronné de succès. Le 16 juillet 1448, à Morat, dans le verger de l'auberge de l'Aigle Noir, grâce à la médiation des orateurs français et bourguignons et des villes et communautés de Bâle, Schwytz, Uri, Unterwalden, Zug et Glaris, un traité de paix mit fin à la guerre. Fribourg vaincu s'engageait à payer en quatre années 40,000 florins d'indemnité au duc de Savoie. D'autres conditions encore consacraient la défaite de la courageuse république que des tiraillements intérieurs avaient sensiblement gênée dans sa défense. Pressés sans doute d'en finir, les médiateurs français et bourguignons se préoccupèrent médiocrement de sauvegarder les intérêts de la maison d'Autriche. Le duc Albert ne fut pas même directement consulté. Concluons en que l'intervention du roi de France avait un but moins désintéressé que le désir unique de venir en aide à la puissance autrichienne. Ce but, nous l'avons déjà signalé. Tant que la guerre durait au-delà du Jura, le dessein formé par Charles VII d'amener les Suisses à

serment ung chascung a fait sur le precieux cors de Jesu Christ par telles paroles que ung chascung fasant le contraire a rendu s'ames à tous les diables et son cors eis osaux du ciel, auxi que Pon le chastroit, que maix plus ne fasse ou contraire et que tout les susdits a ce faire fassent fort lesdits capitans, advoyé, conseil, soixanta, deux cents, fermement et sains infrindure. Et fut fait le dit serment après tout le raport et parlement des seigneurs ambaxadeurs tant de France, de Bourgogne que des alliés. » (Archives canton. de Fribourg. Manuel du Conseil, N° 2, p. 15.)

servir dans son armée n'avait aucune chance de succès. Il ne faut pas oublier ce point de vue dans l'étude des efforts subséquemment tentés par Charles VII pour réconcilier les Confédérés avec la maison d'Autriche.

III.

Radegonde de France était morte le 19 mars 1445 sans avoir épousé Sigismond d'Autriche. A défaut de sa fille, Charles VII destina au prince autrichien une des sœurs de son allié, Jacques II, roi d'Ecosse. Au commencement de septembre 1448 les ambassadeurs de Sigismond se trouvaient à Chinon. Là ils épousèrent, au nom de leur maître, Eléonore d'Ecosse, et la conduisirent immédiatement en Allemagne¹⁾. Une mission française, à la tête de laquelle le roi avait placé son premier chambellan, Raoul, Sire de Gaucourt, accompagna la princesse et traversa avec elle la Savoie. L'avoyer et le conseil de Berne furent avisés que le cortège ducal passerait par la Suisse. Son arrivée à Berne était annoncée pour le 12 janvier (1449). Les Bernois en instruisirent immédiatement Lucerne en priant le conseil de cette ville de prendre telles précautions qu'il jugerait nécessaires pour que le passage de la duchesse Eléonore ne put devenir l'occasion de troubles en Argovie²⁾. Ce n'est pas tout. Les conseillers de Mgr. de Savoie³⁾ informèrent encore Berne que les orateurs du roi de France avaient mission d'arranger les différends qui divisaient la seigneurie d'Autriche et les Confédérés et d'accommoder entre

¹⁾ Vallet de Viriville, Charles VII, III, 128.

²⁾ Arch. de l'Etat de Lucerne. Missive origin. de Berne à Lucerne, dimanche 11 janvier 1449.

³⁾ « Unzers gnedigen herrn von Safoy rête. » Il s'agit ici sans doute non du duc Louis, mais de son père, le pape Félix V (Amédée VIII), avec lequel le roi de France était en négociations constantes pour le rétablissement de la paix de l'église. Félix V résidait alternativement à Genève, à Thonon ou à Lausanne, tandis que le duc Louis séjournait à Turin. Il est peu probable que la princesse d'Ecosse eut passé les Alpes.

ces adversaires séculaires une « intelligence perpétuelle ». C'est tout ce que nous savons de cette tentative. Il est peu probable qu'elle fut poussée très-loin.

En mars 1450, un accord intervenu entre Albert d'Autriche et son cousin Sigismond fit passer aux mains de ce dernier les domaines de l'Autriche antérieure¹⁾. Si on acceptait la date donnée par Chmel à deux documents attribués par lui à l'année 1450, Charles VII aurait renouvelé au mois d'avril de cette même année ses promesses de médiation et fixé une conférence pacifique à Constance²⁾. Mais à l'examen on reconnaît aisément que les deux lettres du roi de France n'appartiennent pas à l'année 1450. L'une d'elles se rapporte au 13 avril 1454³⁾ et l'autre au 28 avril 1459⁴⁾. Bien plus, le 8 mai 1450, par une lettre datée de Lezignan en Normandie et imprimée par le même éditeur à la suite des deux autres, avec une date exacte cette fois⁵⁾, Charles VII s'excusa de ne pouvoir répondre actuellement aux sollicitations que « son très-cher fils et bien aimé parent » Sigismond lui avait adressées par l'entremise de ses ambassadeurs Jacques Trapp et Léonard de Velsegk. Le roi en effet était fort occupé de ses propres affaires. L'invasion du Cotentin

¹⁾ Après la guerre de 1448 des dissensions éclatèrent à Fribourg entre les bourgeois de la ville et les communes rurales au sujet du partage des frais de guerre. Albert d'Autriche ne réussit pas à les apaiser et son voyage à Fribourg en août 1449 n'eut d'autre résultat que celui de lui faire comprendre que Fribourg était perdu pour la maison d'Autriche. Il s'empressa alors de passer la main à son cousin Sigismond. Le pacte de famille de 1450 attribua à ce dernier pour huit années le Burgau, Fribourg en U., la Thurgovie, le Hegau, etc. (en un mot tous les domaines autrichiens menacés par les Suisses), à charge de payer en deux annuités 40,000 florins au duc Albert. (Liebenau, Beziehungen etc., 41.)

²⁾ Mater. f. österr. Gesch., I, 3, 311 s.

³⁾ N° CXLVI a.

⁴⁾ N° CXLVI b. M. de Liebenau (Beziehungen etc., p. 29 et p. 62) a accepté les dates de Chmel. — Même erreur dans Abschiede, II, 244. — Nous aurons l'occasion de mentionner ces documents à leur véritable date.

⁵⁾ N° CXLVI c.

par les Anglais et la glorieuse reprise de cette province par les troupes françaises datent précisément de cette époque¹⁾. La conquête de la Normandie fut achevée en septembre. Le roi, délivré de ses ennemis à l'ouest, dirigea alors ses forces sur la Guyenne. Commencée au mois de novembre 1450, interrompue par l'hiver et reprise au printemps de 1451, la campagne se termina par l'entrée des Français à Bordeaux (29 juin) et à Bayonne (fin août 1451).

La lettre de Charles VII du 8 mai 1450 laissait espérer à Sigismond qu'après la Toussaint les événements permettraient au roi de France de s'occuper des affaires de son allié. Entre-temps un arrangement paraît être intervenu entre le prince autrichien et les Confédérés (Kaiserstuhl, 24 juin 1450) qui pour trois années instituait entre les parties un *modus vivendi amical*²⁾. On retrouve la main du roi de France, dès le mois de septembre 1450, dans un traité conclu entre Fribourg d'une part et la Savoie et Berne de l'autre³⁾. Quinze mois plus tard, au commencement de 1452, une ambassade française parut en Suisse et parcourut les cantons. Les registres de Lucerne témoignent de sa présence dans cette ville en janvier et février, puis en juillet⁴⁾. L'objet de cette nouvelle mission était la conclusion d'un traité entre les Suisses, la France et l'Autriche.

Cette négociation fut probablement interrompue par le désaccord qui éclata entre le Dauphin, le duc de Savoie et le roi de France. Louis, Dauphin, avait épousé le 28 février 1451, malgré l'opposition formelle de son père, la fille du duc de Savoie. Il ne cessait d'ailleurs de concert avec ce dernier d'intriguer contre le gouvernement paternel⁵⁾. Les choses allèrent si loin que Charles VII se décida à sévir. Au commencement

¹⁾ Vallet de Viriville, Charles VII, III, 193—199. La victoire de Formigny est du 14 avril 1450.

²⁾ Abschiede, II, 243 s.

³⁾ Liebenau, Beziehungen etc., 30.

⁴⁾ Ibid.

⁵⁾ Vallet de Viriville, Charles VII, III, 224.

de septembre 1452 le roi s'avança jusqu'à Cleppé en Forez. Le Dauphin s'empessa de faire sa soumission et le duc Louis, accompagné de son fils aîné, le prince de Piémont, se rendit en personne auprès du souverain irrité. Il s'agissait pour Charles VII de soustraire la Savoie à l'influence de son fils, Louis, Dauphin. Le traité du 27 octobre 1452 renouvela les anciennes alliances qui rattachaient la Savoie à la couronne de France¹⁾. C'est également à Cleppé que fut décidée la célébration du mariage du prince de Piémont avec Yolande de France. Cette union intime des deux pays exerça une grande influence sur les relations du roi de France avec les cantons.

Le 10 juin 1452 l'avoyer et le conseil de Fribourg avaient, avec l'approbation générale de leurs concitoyens, transféré au duc de Savoie les droits que la maison d'Autriche avait jusqu'alors possédés sur cette ville dont la longue fidélité avait été si mal reconnue. Sigismond ne sut tenter aucun effort pour éviter cette nouvelle spoliation à laquelle, cette fois du moins, les Suisses ne prirent aucune part²⁾. Le duc saisit cette occasion

¹⁾ Bibl. Nat. Msc. fr., 2811. Lettre orig. du duc Louis de Savoie à Charles VII accreditant auprès du roi Messire Jacques de la Tour, son chancelier. Genève, 18 septembre 1452. Au dos on lit ces mots Reçu à Clepié le 25^e de septbre. CCCCLII etc.

Le portefeuille Godefroy XCV à la bibl. de l'Institut contient, à l'état d'original sur parchemin, signé et scellé par le duc de Savoie, le traité de Cleppé. Le duc Louis publie son alliance avec le roi Charles VII, déclare renoncer à toute autre alliance, et promet de servir le roi de France et ses successeurs contre toute personne, le pape et l'empereur exceptés, avec 400 lances accompagnées de gens de trait, qui seront envoyés au roi deux mois après sa réquisition et auxquels il donnera la solde ordinaire, le paiement devant commencer dès que ces gens d'armes auront passé la Saône. Cette alliance sera jurée par 200 chefs d'hôtel savoisiens désignés par le roi, à l'exclusion de ceux qui par sentence du duc sont hors du pays. A « Cleppé près Feurs en Foreys », 27 oct. 1452. — Présents quatorze Seigneurs savoisiens dont les noms accompagnent la signature du duc.

²⁾ Les Bernois se montrèrent peu satisfaits de ce qu'ils considéraient non sans raison comme une infraction à la convention que le duc de Savoie avait conclue avec eux à Thonon, le 4 août 1450, et par laquelle chacune

de renouveler auprès de Charles VII ses demandes d'assistance. Vers le milieu de 1452, au mois d'août ou de septembre, il envoya en France son fidèle conseiller, le chevalier Jacques Trapp, pour se plaindre à la fois des Bernois qui détenaient plusieurs de ses seigneuries, places et châteaux en Argovie et du duc de Savoie qui venait d'occuper Fribourg¹⁾. C'est évidemment en réponse à ces doléances que Charles VII résolut de tenter un nouvel essai d'accommodement durable entre son protégé le duc d'Autriche et les Confédérés. Au mois d'octobre des conférences furent tenues à Feldkirch²⁾. Un noble Savoyard dont le nom figure à plusieurs reprises dans les négociations diplomatiques de l'époque, Jean de Lornay, reçut mission d'y représenter le roi de France.

Ses efforts ne se bornèrent pas du reste à la tâche difficile de concilier les intérêts opposés du duc d'Autriche et des cantons suisses³⁾. Charles VII, menacé d'une nouvelle invasion anglaise, poursuivait un but moins désintéressé. En attendant

des parties contractait l'engagement réciproque de ne prendre ni d'occuper, sans le consentement et la volonté de l'autre partie, aucune portion du territoire fribourgeois. Le bruit courut à Berne que le duc devait arriver prochainement à Fribourg, accompagné du Dauphin. (Arch. de l'État à Lucerne. Missive orig. de Berne. Dimanche « post Corporis Christi », 1452. Cf. Abschiede, II, 246 s.) V. sur cette affaire qui se termina le 18 déc. 1452 par un compromis entre Berne et le duc Louis, Liebenau, Beziehungen etc., p. 52—54.

¹⁾ Charles VII à Sigismond, aux Montils les Tours 13 avril 1454 n. s. et non 1450. Cette lettre, imp. par Chmel, *Mater. z. österr. Gesch.*, I, 3, 311, d'après les Archives, autrichiennes se trouve aussi à l'état Msc. dans le Ms. fr., 5909, f° 248, Bibl. Nat. Jacques Trapp arriva en France avant l'occupation de Bordeaux par Talbot. (« Verum postquam miles prenominate ad nos appulit, Anglici hostes nostri antiqui, quorum ductor precipuus tunc erat defunctus dominus de Talbot, magna bellatorum classe paulo post in Aquitaniam advecti civitatem nostram Burdegalensem in deditionem susceperunt etc. », 22 oct. 1452.)

²⁾ Liebenau, Beziehungen etc., 30 s.

³⁾ En cette occasion, Uri et Lucerne se montrèrent particulièrement récalcitrants.

mieux il voulut s'assurer des bonnes dispositions des ligues par un traité formel. Les bases en furent posées à cette « Journée » de Feldkirch et les Bernois furent chargés par leurs alliés¹⁾ de la rédaction d'un projet de traité que Jean de Lornay emporta à Cleppé où se trouvait alors le roi, occupé à négocier l'alliance savoyarde. La réponse française ne se fit pas attendre. Quinze jours étaient à peine écoulés que Berne recevait du roi une contre-lettre qui reproduisait intégralement les termes du projet soumis à son approbation. Le gouvernement bernois avait mission de terminer l'affaire et d'expédier en France l'instrument définitif, revêtu du sceau des cantons. Le roi exprimait le plaisir qu'il éprouverait à recevoir à cette occasion les ambassadeurs de la ligue²⁾.

Suivant la coutume, il fut extrêmement difficile d'obtenir des Confédérés leur adhésion définitive. Le 23 novembre, Berne en était encore à rappeler au conseil de Lucerne que ce traité avait été consenti par tous les cantons. En conséquence, il était opportun de ne pas différer plus longtemps la conclusion de l'affaire³⁾. Les instances des Bernois finirent par l'emporter sur la résistance peu raisonnée de ses alliés. Zurich, Berne, Soleure, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug et Glaris scellèrent enfin la convention française qui porte la date du 8 novembre 1452⁴⁾.

La répugnance de la plupart des communautés de la ligue pour toute espèce d'engagement à prendre envers une puissance étrangère explique seule les hésitations que nous venons de

¹⁾ C'est à Lucerne, dans une journée tenue en octobre, que les cantons votèrent le traité avec la France. Berne à Lucerne, Arch. de l'Etat à Lucerne. Imp. Liebenau, Beziehungen etc., 91.

²⁾ Berne à Lucerne, lundi après Simon et Jude, 30 oct. 1452. Arch. de l'Etat à Lucerne. Missives orig. Imp. Liebenau, Beziehungen etc., 90 s.

³⁾ Berne à Lucerne, jeudi avant Ste-Catherine. Arch. de l'Etat à Lucerne. Missives orig. Imp. Liebenau, Beziehungen etc., 91.

⁴⁾ Abschiede, II, 260 et 869 s. Il faut conclure de cette date du 8 novembre rapprochée de celle de la lettre bernoise citée ci-dessus, que l'opposition de Lucerne se produisit tout à fait in extremis.

signaler, car il est impossible d'imaginer une rédaction moins compromettante que celle qui fut adoptée pour « *l'intelligence perpétuelle* ». Les ambassadeurs, marchands et sujets des ligues pourront désormais parcourir librement et sans obstacle les pays appartenant au roi de France. — C'était en propres termes la répétition d'une des clauses du traité d'Ensisheim. — Le roi ne fera aucune entreprise contre les communautés de la ligue de la Haute-Allemagne et n'accordera à aucun de leurs ennemis le libre passage dans ses états. De leur côté les Confédérés tiendront fidèlement le présent pacte d'amitié à l'égard du roi très-chrétien et de tous ses successeurs, n'assisteront aucun de ses adversaires, et ne permettront pas que personne dans l'étendue de leurs territoires prête assistance ou secours d'aucun genre aux ennemis du roi. Les sujets du roi de France sont assurés également de pouvoir traverser le territoire de la ligue, y séjourner et y repasser sans aucun empêchement, à la condition de ne causer aucun préjudice aux Confédérés.

Pour Charles VII, si on prend en considération l'esprit turbulent et aventureux de la jeunesse suisse, l'engagement solennel de neutralité arraché aux Cantons avait une réelle importance. C'était une précaution prise à la fois contre le duc de Savoie et contre le Dauphin. On va voir du reste que ce traité d'amitié n'était dans la pensée du roi que le prélude de négociations plus importantes. L'ambassade suisse qui porta en France le nouveau traité dûment confirmé par les Cantons trouva le roi fort préoccupé des événements de Guyenne. Son gouvernement avait maladroitement appliqué aux populations de cette riche province, dont les Anglais avaient prudemment ménagé les intérêts matériels, le système vexatoire des impôts français. De là, des réclamations et finalement un appel aux armes anglaises. Sollicité par une députation de la noblesse de Guyenne, le roi Henri envoya en France l'illustre Talbot avec une petite armée. Le capitaine anglais n'eut qu'à paraître pour que Bordeaux ouvrit ses portes. Presque toutes les villes environnantes en firent autant. A la fin d'octobre 1452 la Guyenne semblait perdue

pour les Français. La saison était trop avancée pour que Charles VII put entrer sérieusement en campagne. Il employa l'hiver à s'y préparer¹⁾. La présence à sa cour des orateurs de la ligue parut une occasion favorable de reprendre le projet longtemps caressé d'attirer à son service une troupe de ces valeureux Suisses dont la réputation militaire était dès lors répandue dans toute l'Europe. C'était le rêve de tous les princes d'Occident assez riches pour payer une assistance aussi effective que coûteuse. Quatre ans auparavant le duc de Savoie n'avait pu trouver l'argent nécessaire pour soudoyer 6000 Bernois et leur absence lui avait coûté le Milanais²⁾. Le roi de France était plus riche. Aussi reçut-il à merveille l'ambassade des ligues. Les princes et les seigneurs de sa cour rivalisèrent d'attentions et de prévenances. Jamais pareil honneur n'avait été fait aux Confédérés. Charles cependant n'oubliait pas les affaires sérieuses. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre adressée par Berne aux magistrats de Lucerne le 28 mars 1453, peu après le retour de l'ambassade, pour leur en annoncer le résultat³⁾. « Sa Majesté a écrit à tous les Confédérés en recommandant aux orateurs bernois de leur dire qu'elle est en intention de se tirer aux champs à bref délai avec tous ses princes, ses seigneurs et son peuple pour aller mettre le siège devant une ville que les Anglais ont prise . . . Le roi demande aux Confédérés de lui fournir mille gens de pied avec quatre hommes de bonne autorité, lesquels auront sous eux douze hommes d'armes à cheval, armés de lances, qui conduiront la troupe. Ce n'est pas que le roi ait besoin de leur nombre, car, avec l'aide de Dieu, il a assez de

¹⁾ Vallet de Viriville: Charles VII. III, 228 s.

²⁾ V. la Correspondance du Pape Félix V (Amédée VIII) et de son fils Louis, duc de Savoie, au sujet de la ligue de Milan et de l'acquisition du Milanais 1446—1449 par E. H. Gaullieur (Archiv f. Schweiz. Gesch. VIII. 299). « Tres vexilla Bernorum pro suis stipendiis omni mense recipierent pecunia tantum, decem et octo millia florenorum » etc.

³⁾ Arch. de l'Etat à Lucerne. Missives orig. Imp. Liebenau, Beziehungen etc. 92 s. Mercredi av. Pâques.

monde pour courir sus aux Anglais, mais les Confédérés, qui se sont toujours montrés prudents et vertueux, en seront plus redoutés dans toute la Chrétienté et en retireront gloire et profit. Et aussi l'amitié et bonne intelligence qui sont entre Sa Majesté et eux en seront partout augmentées » . . . Le roi promettait d'amener par eau les troupes suisses le plus près possible du théâtre de la guerre. Quant à la solde, elle serait pour chaque homme de pied de cinq florins du Rhin par mois. Les gens à cheval toucheraient la même paye que les hommes d'armes français. Cette solde commencerait à courir au départ de Berne, le premier mois étant payé d'avance. — Il semble que les Bernois étaient assez disposés à prêter l'oreille à ces propositions avantageuses¹⁾, mais elles furent repoussées par les Cantons. On répondit au roi très-chrétien que les Confédérés n'avaient pas coutume d'envoyer leurs soldats hors du pays prendre du service à l'étranger²⁾. La vérité est que les plus aventureux parmi les jeunes Suisses manquaient rarement de courir là où il y avait de bons coups à donner et une grosse solde à toucher, mais jusqu'alors les Cantons n'avaient officiellement autorisé ou encouragé ces expéditions que lorsqu'ils y voyaient un avantage politique évident. Les engagements individuels au contraire étaient si fréquents que trois mois à peine après le refus opposé aux sollicitations du roi de France le Conseil de Berne était obligé d'en rappeler les termes aux Lucernois et les avertissait que des bandes s'organisaient sur leur territoire dans le but d'aller prendre du service à l'étranger³⁾. M. de Liebenau en a conclu⁴⁾

¹⁾ « Semlichs wir uwer wisheit zu wissen tund, umb willen ir uber die sachen sitzend, davon ratschlagent und bedencken *was grossen eren, lob und nutzes gemeinen eidgenossen in kunfftigen zitten davon ufferstan möchte* » etc. Liebenau, Beziehungen etc., 93.

²⁾ « . . . das Ir noch wir nitt gewonet sient noch habent unser knecht usser noch von unsern landen an frömde end ze lassen ». Liebenau l. c. 94.

³⁾ Berne à Lucerne 16 Juillet 1453, imp. d'ap. les Archives de l'État à Lucerne par Liebenau, Beziehungen etc. 94.

⁴⁾ Beziehungen etc. 33.

que des Suisses avaient répondu individuellement à l'appel de Charles VII. La lettre bernoise n'est pas aussi affirmative¹⁾, et d'autre part Commynes déclare que les Suisses qui combattirent à Moulhéry en 1465 sous la bannière du duc de Calabre furent les premiers qu'on vit en France²⁾. Ajoutons toutefois qu'une lettre, adressée postérieurement au Conseil de Lucerne par les députés Confédérés réunis à Zurich le 25 janvier 1455, signale positivement le fait d'enrôlements pour la France³⁾, et concluons-en que si l'affirmation de Commynes est exacte, il faut supposer que le gouvernement de Lucerne eut assez d'autorité pour faire respecter au dernier moment la décision des Cantons.

IV.

L'année 1454 fut signalée par une nouvelle tentative de Charles VII pour établir un accord durable entre les Confédérés et la Maison d'Autriche. La ville de Schaffouse menacée dans son indépendance par les Seigneurs autrichiens s'était tournée vers les Confédérés. D'autre part l'Argovie ne cessait d'être un brandon de discorde. Dès le commencement de 1453 le duc de Savoie avait proposé aux Bernois d'accommoder leurs différends avec l'Autriche. Mais sa conduite dans l'affaire de Fribourg avait jeté la méfiance à Berne. En juillet 1454, Raoul de Gaucourt, grand chambellan du roi de France, et Jean de Lornay son agent ordinaire en Suisse, écrivirent au Conseil de Berne que le roi, leur maître, les avait chargés d'une mission dont ils avaient hâte de s'acquitter. L'objet de cette mission n'était pas spécifié, mais les Bernois crurent comprendre dès l'abord qu'il ne s'agissait « de rien de fâcheux pour la Confédération ». Aussi fixèrent-ils un rendez-vous pour le 18 juillet aux députés des

¹⁾ « wissent nitt eigentlich wem zu hilff ». Lettre citée.

²⁾ Ed. Dupont I. 62.

³⁾ Imp. Liebenau, Beziehungen etc., 102.

⁴⁾ Ibid. 34.

Cantons afin de conférer avec les orateurs du roi¹⁾. Renvoyée au 24 du même mois²⁾ la conférence eut lieu à Berne, mais n'amena pas de résultat. Les ouvertures royales donnèrent à penser à Berne que la Maison d'Autriche exigeait, avant de consentir à une paix définitive, la restitution de l'Argovie arrachée dès 1415 aux mains débiles du duc Frédéric d'Autriche. C'était l'empereur Sigismond lui-même qui avait lancé les Confédérés sur cette riche province et qui, en 1418, avait sanctionné les faits accomplis. Aussi quand le siège des négociations fut transporté de Berne à Zurich (4 août)³⁾, où les orateurs du roi de France rencontrèrent ceux du duc Sigismond, on exigea pour la continuation des pourparlers qu'il fut bien entendu que la question de l'Argovie serait entièrement laissée de côté. Les Confédérés consentaient à s'entendre avec l'Autriche, mais refusaient absolument de lui rendre la moindre parcelle de territoire. Tel fut le sens de la déclaration du bourgmestre et du Conseil de Zurich aux ambassadeurs français. A quoi ceux-ci répondirent qu'il ne s'agissait pas de cela; ils engageaient les Confédérés à se réunir pour les entendre, bien convaincus qu'ils ne s'en repentiraient pas, car ce qu'on avait à leur dire était pour leur avantage et leur profit. Ce fut donc à Zurich que les orateurs suisses furent convoqués pour le 16 août⁴⁾. Nous ignorons ce qui se passa à cette journée. On trouve cependant dans un document de date postérieure (probablement de l'année 1461) une phrase qui semble se rapporter à ces négociations d'août 1454⁵⁾. Quoi qu'il en soit, il est certain que la négociation

¹⁾ Liebenau, Beziehungen etc., 34. Berne à Lucerne 25 juin 1454 (lendemain de Saint-Jean). Imp. ibid. 97.

²⁾ Berne à Lucerne 11 juillet. Imp. ibid. 98.

³⁾ Berne à Lucerne Mardi après Saint-Jacques (30 Juillet) 1454. Imp. ibid. 98.

⁴⁾ Zurich à Lucerne 13 août 1454. Imp. Liebenau, Beziehungen etc., 99 s.

⁵⁾ Chmel, Monum. Habsb. I, 186, à la date erronée de 1474. Si le premier paragraphe de cette pièce, sur laquelle nous reviendrons à sa date

n'aboutit pas. Peut-on s'en étonner d'ailleurs quand on voit Berne avertir Lucerne, le 13 août, que le duc d'Autriche rassemblait une grosse armée, sans qu'on sut s'il méditait une attaque contre les villes Souabes ou contre les Confédérés eux-mêmes¹⁾? Schaffouse, uni depuis le 1^{er} juin aux cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Schwytz, Zug et Glaris, continuait à se voir menacé par le trop célèbre Bilgeri de Heudorf. En vérité, Sigismond et la noblesse autrichienne s'y prenaient de singulière façon pour dissiper la méfiance des Suisses. Loin de se résigner à la perte de l'Argovie ils n'attendaient en réalité qu'une occasion favorable pour reprendre le terrain perdu. Dans ces conditions toute médiation devait avorter.

Cependant les rapports du roi de France avec son fils Louis, Dauphin de Viennois, empiraient tous les jours. Menacé de la colère paternelle, le Dauphin fit vainement appel à l'appui du duc de Savoie. Il n'en fallut pas davantage pour qu'il saisisse le premier prétexte et se tournât contre son beau-père. Celui-ci invoqua son alliance avec Berne et demanda à cette ville de lui fournir des troupes. Le vieux grief de Fribourg et surtout le fait que le duc n'avait pas payé les 15,000 florins promis aux Bernois pour les indemniser du tort que leur avait causé l'occupation de cette ville firent rejeter d'abord les ouvertures du Prince de Piémont. Il fallut qu'il se résignât à retourner en Savoie chercher une partie de la somme promise. On lui accorda alors un secours de 3000 hommes qui sortirent de Berne le 27 août avec une bannière et se rendirent à Genève²⁾. A la tête de ce contingent marchaient l'avoyer Rodolphe de Ringoltingen et Gaspard de Stein. Laissant leur troupe à Genève,

probable, fait allusion à cette journée de Zurich en 1454, il faudrait ajouter aux noms de Jean de Lornay et de Raoul de Gaucourt celui d'un troisième ambassadeur du roi, Blaise Gresle, plus tard archevêque de Bordeaux (23 mai 1457).

¹⁾ Liebenau, Beziehungen etc., 65 n. 6.

²⁾ Ben. Tschachtlan (Quellen z. schweiz. Geschichte I; 214).

les deux chefs bernois se joignirent aux ambassadeurs que le duc de Bourgogne avait envoyés pour aplanir la querelle; ils se portèrent en Dauphiné et furent assez heureux pour terminer pacifiquement ce conflit¹⁾. Un mois après son départ la petite armée bernoise rentrait dans ses foyers, rapportant, dit le chroniqueur Schilling²⁾, honneur et joie, mais sans avoir rien fait, si ce n'est se tenir en belle humeur, bien manger et bien boire!

L'influence de Berne, on le voit, était le plus souvent prépondérante en matière d'affaires étrangères. Aussi les Bernois, bien différents en cela de leurs Confédérés des petits cantons, tenaient-ils particulièrement à être renseignés sur ce qui se passait à l'étranger. C'était généralement, à cette époque, des marchands appelés par leurs affaires à des voyages fréquents et lointains, qui rapportaient les nouvelles « d'au-delà ». Nous en trouvons un témoignage dans deux lettres adressées par le Conseil de Fribourg à ses collègues de Berne au milieu de l'année 1455³⁾. Deux « honorables bourgeois » de Fribourg revenant l'un d'Avignon, l'autre de France, apportèrent dans leur ville natale la nouvelle des troubles du Dauphiné et celle des préparatifs que faisait Louis, Dauphin, pour résister aux effets du ressentiment paternel. C'est ainsi que Berne fut également instruit de l'expédition que Charles VII dirigea (juin 1455) contre Jean V d'Armagnac, son vassal insoumis et l'époux incestueux de sa sœur, la belle et infortunée Isabelle⁴⁾.

Une des principales conséquences du rapprochement de Cleppé, en octobre 1452, avait été le mariage de Yolande de France promise depuis 1436 à Amédée, comte de Bresse, puis prince de Piémont. Le duc de Savoie s'était engagé à cette

¹⁾ V. les deux lettres imp. par Liebenau, Beziehungen etc., p. 100 s.

²⁾ Quellen z. schweiz. Gesch. I, 214.

³⁾ ¹⁰ Fribourg à Berne 15 juin 1455. Minute aux Archives du canton de Fribourg. Missival du Conseil n° 1, p. 547.

²⁰ Fribourg à Berne 7 juillet 1455. Ibid. Missival n° 2, p. 551 s.

⁴⁾ Cf. Vallet de Viriville Charles VII. III. 338—346.

occasion à assurer aux nouveaux époux une somme annuelle de 30,000 florins pour « l'entretien de leur état », plus la possession de certaines places, terres et seigneuries. Il avait promis également de rappeler les nobles Savoyards qu'une sentence ducale rendue au Pont de Beauvoisin, sous l'influence de Jean de Compeys, avait condamnés à l'exil. Or en 1455, entièrement gouverné par sa femme, Anne, fille du roi de Chypre et par les favoris de la duchesse qu'on appelait en Savoie les Chypriens, le duc de Savoie ne s'était pas encore exécuté. Charles VII crut opportun de lui rappeler ses promesses et lui envoya une ambassade avec mission d'exiger aussi l'éloignement des Chypriens et leur remplacement dans le Conseil ducal par « gens notables, seurs et feables » du pays de Savoie. Par ordre du roi les Bernois furent tenus au courant de cette négociation ¹⁾. Leur alliance avec la Savoie donnait à cette preuve de confiance une importance plus grande que celle d'un simple acte de courtoisie. Berne fut prévenu que le roi, pour peser davantage sur les résolutions du duc Louis, avait envoyé en Bresse son bailli d'Evreux, Robert Floquet, à la tête d'une grosse troupe de gens de guerre, et que Charles VII lui-même avec son armée n'était pas à plus de quatre journées de Genève ²⁾. Le roi de France, intervenant en

¹⁾ Lettre de Nicolas de Scharnachthal, avoyer, et de Thomas de Spechingen, chancelier de Berne, à l'avoyer et au Conseil de Fribourg, vendredi avant Saint-Michel (26 sept.) 1456. Archives cantonales de Fribourg, Missival du Conseil n° 2, p. 573 s. Cf. Vallet de Viriville Charles VII, III. 369 s.

²⁾ C'est le 26 septembre que les envoyés du roi adressèrent au Conseil de Berne cette communication (lettre citée). Ce document ne nomme pas les orateurs français. Au mois de septembre 1455, Charles VII envoya à Genève, auprès du duc Louis, le comte de Dunois, le connétable de Richemont, Guillaume de Menypenny et maître Jean Simon, conseiller au parlement de Paris. Il n'est pas téméraire de supposer que c'est à ces personnages que fait allusion la lettre bernoise citée. Elle est immédiatement suivie par l'énumération en français des réclamations adressées au duc de Savoie par le roi, sous ce titre : « Copia articulorum subscriptorum. — Ce sont les choses que le Roy requiert être faictes et accomplies par Mon-

Savoie, tenait évidemment à s'assurer des dispositions pacifiques des Bernois. Ceux-ci ne furent pas sans s'émouvoir du rôle prépondérant que le roi de France et ses agents prétendaient exercer dans un pays qui les touchait de si près. Les termes de l'alliance étroite conclue à Cleppé en 1452 entre le monarque français et le prince savoyard, leur parurent porter atteinte à celle qu'ils avaient avec le duc Louis. Le rapport de leurs ambassadeurs qu'ils envoyèrent en mai 1456 à Bourg en Bresse, où se trouvaient réunis les trois états de Savoie et où parurent également des orateurs du roi, ne suffit pas à les rassurer ¹⁾. Aussi le roi n'hésita-t-il pas à fournir toutes les explications propres à dissiper ces légitimes inquiétudes. Maître Blaise Gresle et Jean de Lornay passèrent en Suisse avec des instructions ²⁾

seigneur de Savoe » — Cf. aux Arch. d'Etat à Genève (Pièces histor. n° 622) deux lettres de Charles VII aux syndics et bourgeois de Genève en date l'une de Bois-Sire-Amé, 4 août (1455), l'autre de Montquouier, 23 novembre (même année). (Communiqué par Mr. le professeur Le Fort).

¹⁾ Berne à Lucerne 7 juin 1456. Imp. par Liebenau, Beziehungen etc., 104.

²⁾ Ces renseignements et tous ceux qui suivent sont extraits de deux documents en français transcrits in extenso dans le Missival du Conseil de Fribourg n° 2 p. 647 et 648 (Arch. canton. de Fribourg). Ce sont:

1^o « Instructions à maistre Blaise Grelle et Jehan de Lornay, escuyer, de ce qu'ils ont à dire d'apart (sic) le Roy à ceux de la Seigniorie de Berne et leurs confederés » « Fait à Chastelier le xx jor d'ost l'an LVI; (signé) « Charles », (contresigné) « Chaligant » ... Donné pour copie et collation faige (sic) à l'original le x jor de septembre l'an LVI par moy .. Brosse Ronde ».

2^o « Instructions au comte de Gruyère, à Jehan, seigneur de Lornay, et a Mermet Cristine, procureur de Vuaud, des choses qu'ils ont à dire es seigneurs de Berne et à leurs alliés et confederés de la part de notre redoupté seigneur le duc de Savoe » (signé) « Loys », (contresigné) « De Clauso » ... « Donné pour copie collationnée faite a l'original le x jour de septembre l'an mil lllc LVI par moy .. Bellin ».

Ces deux instructions furent communiquées à Fribourg, ce qui explique leur transcription sur les registres du Conseil de cette ville.

datées de Chastelier, le 20 août 1456, et destinées à éclairer la ligue sur la portée que le roi entendait attribuer à ses alliances avec le duc de Savoie, alliances que le duc Louis avait ratifiées et promulguées à Genève à la même date du 20 août 1456 et qui, à la requête du roi, avaient été sanctionnées par les états de Savoie¹⁾. Aux ambassadeurs du roi se joignirent ceux du duc. C'était le comte de Gruyère et Mermet Cristine, procureur de Vaud. Jean de Lornay représentait à la fois le roi Charles VII et son maître le duc Louis. L'instruction savoyarde, datée du 10 septembre, reproduisait en substance celle du roi de France. Les deux missions se rendirent à Berne et remirent leurs instructions au Conseil de cette ville. Le bruit s'étant répandu en Savoie que les alliances prises et passées entre le roi et Mgr. de Savoie étaient désavantageuses au duc et dérogeaient aux anciennes alliances qui liaient Mgr. de Savoie à la Seigneurie de Berne et à ses alliés, le roi tenait à rétablir la vérité sur ce point. Les alliances faites avec le duc de Savoie selon la forme et substance de celles qui avaient uni les prédécesseurs du roi avec la maison de Savoie étaient en réalité plus avantageuses pour le duc que pour le roi. Quant à la déclaration exigée du duc qu'il renoncerait à toute autre alliance, le roi n'avait point entendu que ce fut « en diminution ou préjudice des alliances anciennes que ceulx de la mayson de Savoe ont eu avec ceulx de la Seigneurie de Berne et leurs confederéz ». Cet article ne visait que d'autres alliances nouvelles « que le Roy avoit entendu être faites à son préjudice ». Bien au contraire le roi a toujours conseillé au duc de Savoie d'entretenir soigneusement son alliance avec la Seigneurie de Berne, pour le plus grand profit de la maison de Savoie dont le roi de France désirait « plus que unques le soustenement et accroissement, attendu que madame sa fillie aînée est mariée avec monseigneur le Prince, fils aîné et principal héritier de la dite maison de Savoe ». Le roi avait insisté « en traitant le faict de

¹⁾ Vallet de Viriville, Charles VII, III. 370.

Monseigneur le Prince et de Madame la Princesse pour leur estat et parvision », pour que le pays de Vaud leur fut baillé « en entention que quant Mondit Seigneur le Prince et Madame « la Princesse auroent seignorie et demeure près d'eulx » (les Bernois) « ce porroent être cause toujours de plus grand communication et entretenement entre la maison de Savoie et les « dits de Berne. Et à ceste cause le Roy ha fait dire et remontrer à mondit Seigneur le Prince et ses officiers que en « toutes choses se voulussent conduire et maintenir avec la dite « seigneurie de Berne et leurs confédérés en bonne doulceur et « amour; et quant faulte y auroit le Roy se voudroit employer « par tous bons moyens à tout radresser, en magniere que les « bonnes amisties et aliances de la Maison de Savoe et eulx « fussent bien entretenues et gardées ». Le roi avait tenu à avertir les seigneurs de Berne et leurs Confédérés des choses susdites afin que, si les rumeurs défavorables qui circulaient en Savoie allaient jusqu'à eux, ils n'y ajoutassent aucune foi, car elles procédaient « plus de gens mal contens et légiers à mal « parler que de chouse qui soit esdits traitiés et aliances faites « entre le Roy et mondit Seigneur de Savoe ou l'en pehust fonder ne notter telles ymaginations ».

De son côté le duc de Savoie protestait de son ardent désir d'entretenir la bonne amour et confédération que ses prédécesseurs et lui avaient toujours eue avec les Confédérés. Il avait, il est vrai, conclu une alliance étroite avec le roi très-chrétien, mais sa ferme résolution était de « vivre au bien et à l'honneur « de la Seigneurie de Berne, de ses alliés et de ses Confédérés ». Enfin le duc ne pouvait croire que les « paroles et lengaiges » qui l'avaient mis en suspicion auprès de ses bons voisins de la ligue « soient élevés par poent de ceulx de ladite Seigneurie de « Berne, ains peut être par aulcuns voisins qui ne voudroent « point le bien de Mondit Seigneur ne des siens ».

Prévoyant que les assurances verbales de ses orateurs ne suffiraient pas à convaincre entièrement les Suisses, Charles VII avait autorisé ses ambassadeurs, pour le cas où ils verraient les

Bernois mécontents des renonciations que Mgr. de Savoie avait faites en termes généraux « des aultres alliances qu'il avoit fait « avec aultres », à leur offrir de leur bailler des lettres du roi « déclaratoires qu'il n'entend poent que par icelles renunciations « soyt aulconnement derogé aux aliances qu'il (le duc de Savoie) « ha avec lesdits de Berne et leurs Confederés ». Cette déclaration fut effectivement faite par Charles VII à Saint-Symphorien d'Auzon le 9 décembre suivant¹⁾.

Telle fut la conclusion de cette négociation qui prouve jusqu'à quel point les princes les plus puissants se souciaient peu d'indisposer contr'eux les communautés Suisses. Dans le cas particulier du roi de France il est bon de rapprocher les instructions si flatteuses pour les Confédérés que nous venons d'analyser des événements qui troublaient le Dauphiné à la même époque, on en saisira mieux encore l'objet et l'opportunité. Louis, Dauphin, qui n'avait cessé depuis plusieurs années de susciter du fond de sa retraite des intrigues et des conspirations autour du roi lui-même, avait fini par lasser la patience paternelle. Charles VII s'était avancé jusqu'aux confins du Dauphiné, résolu à sévir. Comme d'habitude le Dauphin avait tenté d'arrêter les effets de la colère paternelle par des négociations dilatoires, que le roi avait mal accueillies. Peu s'en fallut alors que le fils rebelle ne donnât le spectacle lamentable d'une résistance armée. On comprend qu'en pareille circonstance le roi jugeât utile de ménager les Suisses dont l'irritation eut pu se traduire par un secours accordé au Dauphin. On sait comment la fuite de ce prince, qui quitta clandestinement son gouvernement à la fin d'août 1456, termina cette triste querelle et remplaça le Dauphiné aux mains du roi de France (septembre 1456)²⁾.

¹⁾ Elle est conservée aux Arch. de l'Etat à Berne. — Abschiede II, 281 s.

²⁾ Vallet de Viriville, Charles VII, III. 370.

V.

Les efforts des ambassadeurs de Charles VII à Zurich en 1454 n'avaient contribué en aucune façon à améliorer la position de la maison d'Autriche. Non seulement Schaffouse avait obstinément refusé de se remettre sous la souveraineté Autrichienne, mais cette ville s'était attachée par une alliance aux Suisses (mai 1454). Vainement Bilgeri de Heudorf en avait menacé les murailles, le succès avait trahi ses efforts¹⁾. Une autre perte très-sensible à l'Autriche fut celle de Rapperschwyl. Partagée depuis 1453 en deux factions rivales, l'une favorable au maintien de la domination autrichienne, l'autre portée à secouer le joug pour s'allier aux Suisses, cette ville ne tarda pas, elle aussi, à subir l'influence de la ligue puissante qui attirait peu à peu les débris détachés de la puissance autrichienne. En septembre 1458, à Constance, pendant une fête de tir, une légère insulte faite à un Lucernois faillit causer la perte de l'antique cité impériale. Uri, Schwytz, Unterwalden se jetèrent avec Lucerne en Thurgovie et menaçèrent Constance qui acheta la paix. Au retour de cette expédition, connue sous le nom de guerre du Plappart, les bataillons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden passant à Rapperschwyl, le parti hostile à l'Autriche saisit cette occasion d'arracher sa patrie à une domination détestée. Rapperschwyl s'allia à Uri, Schwytz, Unterwalden et Glaris. Les autres cantons ne s'étaient pas mêlés à cette guerre. Le 26 mai 1458 une diète tenue à Baden, en Argovie, avait même chargé Lucerne d'arrêter les hostilités en invoquant la paix de cinquante ans (1412—1462), trêve sans cesse rappelée, mais rarement obéie. Cette apparence de neutralité suffit à rendre vaines les réclamations que Sigismond éleva au sujet de cette nouvelle et injustifiable agression. C'est ainsi que par sa faiblesse, par sa détestable administration et surtout par l'audace de ses ennemis les plus acharnés servie par la complicité peu déguisée des autres,

¹⁾ V. Liebenau, Beziehungen etc., 66.

la maison d'Autriche voyait s'émietter jusqu'aux derniers débris de son empire au Sud du Rhin et du lac de Constance. Des changements survenus depuis peu dans son sein aggravaient encore sa position critique. Le 23 novembre 1457, le jeune Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, était mort empoisonné à Prague au moment d'épouser Madeleine de France, fille de roi Charles VII¹⁾. Des contestations s'élevèrent au sujet de son héritage entre les trois chefs de la maison d'Autriche. Enfin au printemps de 1458 un accord intervint entre l'archiduc Albert et son cousin Sigismond. L'archiduc abandonnait définitivement à Sigismond en échange de sa part de la principauté d'Autriche, tous les domaines antérieurs, lesquels étaient, il est vrai, pour la plupart engagés à des tiers. Sigismond, on le conçoit, hésita fort à accepter cet échange. Il fallut pour le décider que l'archiduc promit de dégager le plus grand nombre des seigneuries engagées. Plus déterminantes encore lui parurent les assurances du roi de France, Charles VII, qui ne cessait de l'assister de ses conseils, et qui lui promit son aide pour la libération de ces domaines qu'il l'exhortait à accepter²⁾.

Au commencement d'août 1458 Sigismond se rendit en Tyrol. La première chose qu'il entreprit après son retour en Autriche fut un acte de libéralité et d'affection à l'égard de sa femme Eléonore d'Ecosse. Ce fut surtout un acte de prudence et d'habileté dont le duc d'Autriche se promettait les meilleurs résultats. Il remit à la duchesse tous ses domaines de Suisse et

¹⁾ Vallet de Viriville, Charles VII, III. 397—405.

²⁾ « Item dicant prefato duci, quod si forte dominia illa que sunt in Alsacia, Sungaudia, Brisgawdia, comitatu Phiretarum et alia prope Renum sibi provenirent, *quod non dubitet ea acceptare*, quamquam sint in parte obligata, quia, si ita contingat, volumus eum juvare facto et opere ad hujusmodi dominia recuperanda, conservanda et augmentanda, *eciam usque ad concessionem propriarum pecuniarum nostrarum pro redemptione eorum* etc. (Instructions du roi Charles VII à J. de Finstingen et J. précepteur d'Isenheim, ses ambassadeurs auprès de Sigismond (1458). (Fontes rerum Austriac. Diplom. et Acta T. II, 303 s.)

du Vorarlberg, espérant ainsi se soustraire à de nouvelles difficultés avec les Confédérés. Il est peu douteux que le prince autrichien suivit en cette occasion les désirs du roi de France, car celui-ci ne se borna pas à remercier le duc du douaire assigné à une princesse qu'il aimait comme sa propre fille. C'est en présence des ambassadeurs de Charles VII que Sigismond remit solennellement, le 16 août 1458, à Innsbruck, à la duchesse Eléonore les droits qu'il possédait sur le Comté de Kyburg, Rapperschwyl, Winterthur, Frauenfeld ¹⁾, Diessenhofen et sur tous ses châteaux et seigneuries de Thurgovie, Rheineck, Altstätten, le Rheinthal, Feldkirch etc. et même sur Fribourg en Uechtland.

Dès le lendemain (17 août) les conseillers du roi de France, Jean de Finstingen, maréchal de Lorraine, et Jean de Champdenier, commandeur de la maison de Saint-Antoine d'Isenheim, accompagnés de Werner de Zymmern, conseiller du duc d'Autriche, reçurent mission de se rendre dans les seigneuries de la duchesse Eléonore pour y recevoir, en son nom, le serment de fidélité de ses nouveaux sujets ²⁾. Les instructions remises par le roi à ses ambassadeurs attestent formellement que ces domaines devaient être mis sous la protection du roi de France. Mais Jean de Finstingen ne put aller jusqu'au bout de sa mission, car il fut contraint de se retirer devant l'hostilité des habitants; peu s'en fallut même qu'il y perdit la vie ³⁾.

On peut se demander si cette intervention de Charles VII était dictée par la seule affection qu'il portait à Sigismond et à Eléonore. Nous croyons pour notre part y reconnaître un dessein politique dont les expéditions de Lorraine et de Bâle portent la trace dès 1444. Le but de l'expédition du Dauphin

¹⁾ Pupikofer's Geschichte der Stadt Frauenfeld, p. 110 s.

²⁾ Denkschriften der K. K. Wiener Acad. der Wissenschaften. Philos.-histor. Classe T. IX. *Die Fehde der Brüder Gradner gegen Herzog Sigismond*, von Dr. Jäger, p. 273.

³⁾ Fontes rerum Austriac. Diplom. et Acta T. II. p. 303: « ut (oratores nostri) dominia, opida, castra et cetera loca donata per dictum ducem, in nostra protectione suscipiant » etc. — Cf. Mon. Habsburg. I, p. 246.

contre les Suisses fut, à n'en pas douter, de débarrasser le royaume des compagnies d'Ecorcheurs qui le dévoraient. Mais peut-on croire, quoiqu'en ait dit M. Tuetey ¹⁾, que Charles VII n'en poursuivit pas un autre? Schilter assure que le roi, à cette époque, fit proclamer que Strasbourg et toute la contrée jusqu'au Rhin appartenaient à la France, et cette opinion a été reprise par plusieurs historiens modernes, M. Vallet de Viriville entr'autres. Pas plus que M. Tuetey nous ne connaissons de « document officiel » conçu dans ce sens. Il semble cependant qu'en battant en brèche cette opinion, notre confrère n'a pas assez tenu compte des déclarations que Gabriel de Bernes porta le 6 septembre 1444, au nom du Dauphin, devant les représentants du Conseil de Bâle et les délégués du Concile. L'orateur du Dauphin n'hésita pas à alléguer « que de toute antiquité la ville « de Bâle était sous la protection du royaume de France, comme « cela ressortait clairement de divers actes et instruments, et « montra que, par suite des circonstances difficiles où le roi de « France s'était trouvé dans ces derniers temps, il avait négligé « l'exercice de son droit, mais que son dessein était de faire « revivre ces anciennes traditions²⁾ ». Le 2 septembre, le Dauphin lui-même, répondant aux ambassadeurs du roi des Romains qui se plaignaient de l'invasion de villes appartenant à l'Empire, déclarait qu'il était venu « pour faire rentrer sous l'autorité « royale certaines terres soumises de longue date à la couronne « de France, lesquelles s'étaient soustraites à l'obéissance³⁾ ». On sait aussi comment, après le combat de Saint-Jacques, le Dauphin comprenant le peu de profit qu'il y aurait à continuer la lutte avec les Suisses, pénétra en Alsace, s'empara successivement de presque toutes les places du pays et menaça Strasbourg dont il demanda en vain la soumission à son autorité⁴⁾.

¹⁾ Tuetey, *Les Ecorcheurs sous Charles VII*, I. 139 s.

²⁾ Tuetey, *ibid.* I. 243.

³⁾ Tuetey, *ibid.* I. 256.

⁴⁾ Tuetey l. c. 272—324. Le consciencieux historien cite (p. 300) un passage d'une lettre du Francfortois Walter de Schwartzenberg, du 1^{er} oc-

Dans les années qui suivent, Charles VII a sans cesse les yeux tournés vers l'Allemagne; il cherche à y combattre l'influence du duc de Bourgogne qui vise à une couronne royale et à la reconstitution, sur les flancs mêmes de la France, de l'ancien royaume de Lotharingie. A ses traités avec Albert d'Autriche, le roi de France oppose des alliances avec Sigismond. Aux vues ambitieuses du duc de Bourgogne sur le Luxembourg, Charles VII répond en favorisant les prétentions de Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, auquel il promet sa fille Madeleine comme il a promis Radegonde puis donné Eléonore d'Ecosse à Sigismond. Ladislas mort, Charles VII prit aussitôt sous sa garde le Luxembourg et Thionville. Il porta même comme candidat au trône de Bohême son second fils, Charles de France, auquel la diète préféra Georges Podiebrad¹⁾ (2 mars 1458). Les projets ambitieux de 1444, lorsqu'on les rapproche de cette longue série de négociations, de ces efforts persistants du roi de France pour établir son influence en Allemagne et pour paralyser l'influence contraire de la Bourgogne, paraissent s'éclairer d'une lumière nouvelle. Aucun document, à notre connaissance, ne témoigne qu'après 1444—1445 le roi Charles ait songé à revendiquer cette frontière du Rhin qui n'avait jamais, quoiqu'il en eut dit, appartenu au royaume de France; mais nous ne croyons pas nous tromper en rapprochant les tendances manifestées par Charles VII jusqu'à sa mort des projets que lui prêtaient les contemporains de l'expédition des Armagnacs. C'est à ce désir d'augmenter l'influence française sur le Rhin qu'il faut rapporter cette offre d'assistance pécuniaire faite à Sigismond pour le rachat de ses domaines engagés, cette sauvegarde

tobre 1444, qui est l'écho des inquiétudes qu'on nourrissait en Allemagne au sujet des desseins ambitieux du roi de France. « Der Konig von Franc-
« richen der meynet furre, er wolle alz das land wider haben daz zu der
« Kronen von Francrich vor habe gehörrit, myt namen waz stede und
« landez hinsit Reynez lighen ».

¹⁾ Ambassade à Prague de Thierry de Lenoncourt (v. Arch. pour l'histoire autrichienne t. LIV, p. 37—174).

promise pour la protection du douaire d'Eléonore et ces efforts, infructueux d'ailleurs, pour rétablir d'une manière détournée l'autorité du pauvre duc d'Autriche dans ses seigneuries du Rhin.

Quel qu'en fut l'objet, l'entreprise ne réussit guère. Sigismond put s'en convaincre lorsque, dans les derniers mois de 1458, il fit, avec la duchesse, un voyage dans les Seigneuries autrichiennes du Vorarlberg et du Rhin. Sa présence n'empêcha pas, nous l'avons vu, Rapperschwyl d'échapper à l'Autriche. Des réclamations inutilement répétées aigrirent ses rapports avec les Suisses. L'horizon s'obscurcissait, la guerre semblait inévitable pour le printemps de 1459. Sigismond s'y prépara, mais son expérience du passé le rassurant médiocrement sur l'issue d'une nouvelle campagne, il fit prier le Pape Pie II d'agir auprès des Suisses afin d'empêcher l'ouverture des hostilités¹⁾.

Cette demande fut très-bien accueillie par le souverain Pontife. Tout entier au désir de rassembler encore une fois toutes les forces de la chrétienté pour les jeter sur les Turcs maîtres de Constantinople, l'ancien secrétaire de l'empereur comptait particulièrement sur le duc Sigismond qu'il connaissait de longue date et auquel il portait encore une vive affection. La présence du prince autrichien au congrès de Mantoue était ardemment recherchée par Pie II qui lui avait adressé le 25 janvier 1459 une invitation spéciale. Aussi, dès le 13 avril, le Pape enjoignit-il aux évêques et aux villes de Constance et de Bâle de faire tous leurs efforts pour apaiser la querelle. Le 1^{er} mai, son homme de confiance, le notaire apostolique Etienne de

¹⁾ Dr. Jäger, Mém. cité. — « *Memoriale doctoris Laurentii Plumaw ad dominum papam* » (mars? 1459 et non 1460), imp. *Fontes rerum austriac.* 2^e p. *Diplomataria et Acta T. II.* p. 139—142. L'envoyé autrichien était chargé d'apprendre au pape que la journée d'accommodement qui devait se tenir à Constance le dimanche d'Oculi (25 fév. 1459), entre le duc et les Confédérés, était remise au 25 mai, jour de la Saint-Urbain; Sigismond suppliait le pape de s'y faire représenter. Cette journée avait été arrangée par les efforts réunis de l'évêque de Constance et des ambassadeurs du roi de France (ceux de 1458 sans doute).

Nardini, plus tard archevêque de Milan, fut expédié à Sigismond avec la mission d'étouffer à tout prix l'incendie, s'il en était temps encore. Le 25 du même mois le légat ouvrit à Constance des conférences pour le maintien de la paix. Il était assisté dans cette œuvre difficile par l'évêque de Constance, Henri de Höwen, par des députés des villes de Constance et de Bâle et enfin par les ambassadeurs dont le roi de France avait accordé la présence aux sollicitations pressantes de Sigismond¹⁾. C'était l'évêque de Viviers, Elie de Pompadour, qui avait pris part naguère aux négociations poursuivies par Charles VII pour le rétablissement de la paix de l'église (1447), Georges Havart, Seigneur de Rozier, maître des requêtes, Jean de Champdenier, commandeur de Saint-Antoine d'Isenheim et Maître Bertrand Brissonet, notaire et secrétaire du roi. Du côté des Confédérés, Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Glaris, Schaffouse et Saint-Gall s'étaient fait représenter à cette journée mémorable. Cette fois les efforts réunis des médiateurs furent couronnés de succès. Le 9 juin, samedi avant la Sainte-Vite, l'accord s'établit sur les points suivants :

1^o La paix de 50 ans (28 mai 1412 — 28 mai 1462) serait fidèlement observée jusqu'à son expiration.

2^o Dans l'intervalle le pape ou le roi de France convoquerait pour le règlement définitif des points en litige une confé-

¹⁾ Dr. Jäger l. c. Les envoyés de 1458, le maréchal de Lorraine, le commandeur d'Isenheim et le héraut Mouson avaient rapporté au roi des lettres du duc d'Autriche qui exprimaient toute la reconnaissance de Sigismond pour les services que ces agents lui avaient rendus. Ces lettres suppliaient le roi de se faire représenter à Constance le 25 mai 1459. Le 28 avril de cette année Charles VII annonça au duc d'Autriche qu'il se rendait à son désir et exprima la confiance que son allié se montrerait facile et raisonnable afin que, ajoutait-il, « si non inde sequatur desideratus effectus, cuncti per vos id non stetisse cognoscent » (lettre datée du château de Rasilly [près Chinon] et imp. par Chmel, *Mater. z. österr. Gesch.* I, 3, 312 à la date erronée de 1450. — Cf. *Itin. Ms. de Vallet de Viriville* à la Bibl. Nation).

rence solennelle à Bâle, à Constance ou ailleurs. Là, en présence du légat pontifical, des ambassadeurs du roi très-chrétien, de l'évêque de Constance et des députés des villes de Constance et de Bâle, les plénipotentiaires autrichiens et suisses exposeraient leurs griefs mutuels que les hauts médiateurs tâcheraient d'accommoder avant de procéder enfin à la conclusion d'une paix perpétuelle¹⁾.

Charles VII n'était pas au bout des peines que lui causait depuis si longtemps celui qu'il continuait à appeler son fils. La nouvelle trêve consentie à Constance n'avait pourvu qu'au plus pressé : la conservation de la paix. Dans la seconde moitié de décembre 1459 une nouvelle réunion fut tenue à Constance en présence de l'évêque Henri et d'une mission française²⁾. Il y fut décidé qu'une « *journée* » solennelle serait fixée dans cette même ville pour le dimanche d'*Oculi* de l'année suivante (16 mars 1460), suivant ce qui avait été convenu le 9 juin précédent. Avis fut donné de cette convocation aux parties intéressés sous le sceau de l'évêque de Constance³⁾.

En réalité le duc d'Autriche et les Confédérés étaient fort éloignés d'une entente définitive. Un nouvel incident vint remettre tout en question. Au mois de novembre 1459 Sigismond s'était rendu auprès du pape Pie II, à Mantoue. Non content de traiter avec son protecteur des intérêts de la chrétienté me-

¹⁾ Imp. in extenso Abschiede II, 881 s. Cf. Dr. Jäger, Mém. cité.

²⁾ « welhe matery des frids in gegenwart ewrer kuniglich maiestat botschafften am jungsten zu der stat Costentz vernewt und abgeredt ist, also nach seiner lawt ain zu leiben, in dem ewer kunglich wirdikait ain sunder gevallen darin emphanen » etc. (lettre des Confédérés à Charles VII s. d. Imp. par Chmel, Mon. Habsb. I, 231 avec la date erronée de 1474). Il n'est pas douteux, comme l'indiquent Jäger l. c. 278 et Abschiede II, 301 s. que cette lettre soit des premières semaines de 1460. Mais est-il probable qu'elle soit du 6 janvier, comme le voudraient les ouvrages cités ? Ce n'est pas notre avis, car les Confédérés s'y plaignent d'un bref pontifical qui ne fut lancé que le 18 janvier.

³⁾ Tschudi, Chron. II, 594 a.

nacée par les Turcs, le plus rancunier des Habsbourg ne manqua pas de lui énumérer les griefs qu'ils nourrissait contre ses trop heureux adversaires de la ligue suisse, dont les entreprises l'empêchaient de songer à la croisade projetée. Il se plaignit amèrement de ce que les Confédérés, au mépris de la convention stipulée à Constance le 9 juin précédent, continuaient à détenir Rapperschwyl et qui pis est avaient intimé leur serment à une moitié de la ville de Stein¹⁾. Le résultat de ces doléances, qui furent adressées également au roi de France, ne tarda guère à se faire sentir. Le 15 des Kalendes de février (18 janvier 1460), un bref pontifical prescrivit au duc d'Autriche et aux Suisses de tenir rigoureusement la paix de 50 ans et enjoignit aux Confédérés de restituer à Sigismond Rapperschwyl et Stein sous peine d'excommunication immédiate²⁾.

L'effet produit en Suisse par le bref de Pie II fut immense et naturellement c'est sur celui qui l'avait inspiré que retomba le poids de l'irritation générale. Les accusations du duc d'Autriche furent traitées de calomnies. En vain Sigismond chercha à se justifier et prétendit qu'en signalant au pape les infractions commises par les Suisses, il l'avait prié simplement de convoquer, pour aplanir le différend, la conférence prévue et prescrite par la convention de Constance. En vain il représenta que c'était dans le même sens qu'il s'était adressé au roi très-chrétien et qu'en somme il n'avait travaillé que pour la paix³⁾. Les Suisses ne s'y laissèrent pas prendre et accusèrent carrément le duc d'avoir, en arrachant le bref incriminé à la partialité que le pape montrait en sa faveur, accompli contr'eux un acte d'hostilité et enfreint la paix de 50 ans.

¹⁾ V. lettre justificative adressée l'année suivante, après la déclaration de guerre des Confédérés (automne 1460), par Sigismond à Petermann de Rarogne, de Feldkirch 12 oct. 1460 (Tschudi, Chron. II, 604 s.). Cf. lettre des Confédérés au roi de France citée supra et infra.

²⁾ Abschiede II, 305.

³⁾ Sigismond à Petermann de Rarogne (lettre citée).

On trouve l'expression de ces sentiments dans la réponse que les Confédérés adressèrent au commencement de 1460 à une lettre royale datée de Bourges le 15 novembre précédent¹⁾. « Le duc s'était plaint au roi de France de ce que les Suisses avaient, au mépris de la foi jurée, mis en leur main plusieurs de ses châteaux et le roi les avait priés d'en opérer la restitution. Voilà qui affligeait très-fort les Confédérés en leur montrant combien le roi était mal instruit de tout ce qui s'était passé. Mais on avait le ferme espoir que Sa Majesté mieux informée reconnaîtrait l'innocence des Confédérés qui n'avaient jamais eu et n'avaient actuellement qu'un désir, celui de vivre en paix avec le duc d'Autriche. Maintenant encore, après l'accommodement fait à Constance, les officiers du duc ne cessaient d'arrêter, de dépouiller et de maltraiter les particuliers suisses qui avaient le malheur de s'aventurer dans leur pays, sans considérer que les sujets autrichiens pouvaient traverser de jour et de nuit, en toute sécurité, le territoire des Cantons. Toutes les réclamations avaient été vaines. Bien plus, sur les imputations calomnieuses de Mgr. Sigismond, le pape venait de lancer contre les Confédérés les foudres de son excommunication. Etaient-ce là des procédés conformes à la lettre de l'entendement de Constance et de la paix de 50 ans? — Une nouvelle diète était annoncée à Constance où plusieurs princes allemands devaient se rendre en personne ou par représentants pour établir une paix perpétuelle entre la maison d'Autriche et les Confédérés. Certainement ceux-ci n'épargneraient rien pour en faciliter la réussite, ils y feraient valoir leur innocence et y maintiendraient leur honneur, afin que leur réputation demeurât intacte auprès des hommes »²⁾. Faut-il s'étonner après cela si la réunion tenue à Constance le dimanche d'Oculi (16 mars)³⁾ ne produisit pas

¹⁾ Cette lettre reçue le 3 décembre 1459 est perdue, mais la réponse indique suffisamment qu'elle était l'écho des doléances autrichiennes.

²⁾ Lettre citée plus haut, p. 100, n. 2. Chmel, Mon. Habsb. I, 231 s.

³⁾ On ne possède pas le recès de cette journée, mais un passage d'une pièce de date postérieure (mai 1461 sans doute et non 1474 comme l'a

le résultat espéré et si les efforts subséquents tentés au printemps de 1460 par les évêques de Constance et de Bâle ne rencontrèrent pas l'assentiment unanime des Cantons? Le 1^{er} juin, cependant, à Baden, la majorité des députés Confédérés se prononça pour l'acceptation d'une journée amicale et insista pour que la minorité se ralliât à cette proposition¹⁾. Peut-être les médiateurs eussent-ils fini par l'emporter si une nouvelle maladresse du duc Sigismond n'eût achevé de le perdre.

Nous n'avons point à raconter ici la fameuse querelle de ce prince et de l'évêque de Brixen en Tyrol, le célèbre cardinal Nicolas de Cusa²⁾. Elevé par la cour de Rome au siège épiscopal de Brixen, en opposition au candidat élu par le chapitre et aux désirs du duc d'Autriche, Nicolas de Cusa se mit en lutte ouverte avec son souverain temporel. On en vint aux voies de fait. L'évêque se rendit à Rome auprès de son protecteur Pie II qui lui confia le gouvernement de cette cité, tandis que lui-même allait présider à Mantoue le grand congrès, destiné dans sa pensée à sauver la chrétienté menacée par les Turcs. Là le pontife essaya, mais en vain, de ramener Sigismond à des sentiments moins hostiles au cardinal. Celui-ci commit l'imprudence de rentrer en Tyrol. Il n'y demeura guères. Surpris à Bruneck par son ennemi, Nicolas dut souscrire à ses conditions (Pâques 1460), mais porta une seconde fois au pape l'expression de son ressentiment. Sigismond eut beau députer à Sienne un ambassadeur chargé d'expliquer sa conduite, Pie II, irrité de son insubordination, refusa de l'écouter et n'hésita pas à lancer contre son ancien protégé les foudres de l'excommunication. Révoquant le bref du 18 janvier, la bulle du 1^{er} juin délia les

eru Chmel qui a imp. ce document Mon. Habsb. I, 194—199) atteste que cette diète eut lieu. On y promit de part et d'autre de respecter le statu quo jusqu'à la Saint-Jean Baptiste (24 juin). (V. Chmel l. c. 198 « Item quamvis in dieta Oculi hic Constantie servata » etc.)

¹⁾ Abschiede II, 303. 304.

²⁾ V. Müller L. IV c. VI, Trad. Monnard T. VII, p. 36—52.

Suisses de toute obéissance au duc d'Autriche et les excita à prendre les armes contre le prince rebelle¹⁾. En vain Sigismond en appela au pape mieux informé, au concile, à l'empereur et aux princes allemands. Les excitations du pape firent éclater les ressentiments que les intrigues de Sigismond à Mantoue avaient accumulées contre lui. A la fin de septembre toute la Suisse orientale était en feu. Les ennemis de l'Autriche, petits et grands, coururent aux armes²⁾ et envahirent de tous côtés la Thurgovie. Cependant la Haute-Allemagne était dans le plus complet désordre. L'empereur Frédéric, en lutte avec son frère l'archiduc Albert et son cousin Sigismond pour le partage de la succession de Ladislas, embrassait le parti du pape. La maison d'Autriche, divisée contr'elle-même, ne put soutenir ce nouvel assaut. Au sud du Rhin et du lac de Constance, Winterthur seul échappa. A l'ouest, l'Alsace et le Hegau étaient menacés. Les efforts du duc de Bavière, Louis, Palatin du Rhin, réussirent enfin à arrêter les hostilités. Fidèles à leur mission pacifique, les villes et les évêques de Bâle et de Constance joignirent leurs instances à celles du duc. Le 10 décembre 1460 il fut convenu qu'une suspension d'armes serait tenue jusqu'au dimanche de Pentecôte de l'année suivante (24 mai 1461)³⁾.

¹⁾ Abschiede II, 305. Dr. Jäger l. c. p. 278 s.

²⁾ V. dans Abschiede II, 307, les dates des différentes déclarations de guerre: Unterwalden, 20 sept., Rapperschwyl, 20 sept., Lucerne, 23 sept., Zug, 30 sept. Les comtes Guillaume et George de Werdenberg-Sargans, 25 sept., Bernard Gradner (l'ancien favori disgracié de Sigismond), 27 sept., Zurich, 29 sept. — Zurich entraîna Berne et Soleure, malgré les efforts du duc (v. *ibid.* sa lettre aux Bernois du 12 oct.). Le prétexte général invoqué par les lettres de défi est la plainte portée par Sigismond au pape l'année précédente et le ban publié contre les Confédérés qui en fut la conséquence. (V. Tschudi, Chron. II, 602 ss. et le chant de victoire *ibid.* 609 s.)

Le 25 oct. Pie II excitait encore les Suisses à la guerre — Ils n'avaient plus besoin d'encouragement. (Dr. Jäger, *Diöcese* etc. citée p. 285, n. 4).

³⁾ Imp. Abschiede II, 883—886 d'après les Arch. de Zurich; et Chmel, Mater. II, 1. 227—229 d'après les Arch. autrich.

Le pape ne se tenait pas pour satisfait. Le 10 janvier 1461 il invitait encore l'évêque de Bâle à s'abstenir de toute intervention pacificatrice. Le duc de Bourgogne¹⁾ et l'archiduc Albert avaient vainement tenté d'arrêter sa colère. Nous ignorons quelle fut en cette circonstance la conduite du roi de France²⁾. D'ailleurs la conquête de la Thurgovie par les Suisses fut si rapide qu'il est probable que Charles VII n'eut pas le temps d'intervenir. Il est certain néanmoins que ses sentiments à l'égard de son fils d'adoption ne furent nullement modifiés par cette nouvelle catastrophe.

La trêve du 10 décembre 1460 avait stipulé qu'une autre journée pacifique serait tenue à Constance au commencement du mois de mai 1461. Le pape tenta vainement de rallumer la guerre en interdisant aux Confédérés d'entrer en arrangement avec l'ennemi commun. Il avait contre lui les efforts de presque tous les princes chrétiens³⁾. La trêve fut donc observée jusqu'à son échéance. Mais dans l'intervalle (30 mars 1461) un nouveau pacte intervenu entre l'archiduc Albert et Sigismond avait rendu courage à ce dernier. L'archiduc cédait à son cousin certains domaines qu'il possédait encore sur les confins de la Confédération⁴⁾ et un serment d'alliance étroite dirigée contre les Suisses avait uni les deux princes⁵⁾. Aussi lorsque, dans les premiers

¹⁾ Philippe de Bourgogne (sollicité par Eléonore d'Ecosse) au pape, 13 nov. 1460 (Dr. Jäger l. c.)

²⁾ Le 30 août 1460 le nouveau roi d'Ecosse, Jacques III, qui venait de succéder à son père, implora l'intervention de Charles VII en faveur de sa tante Eléonore menacée par les Suisses de perdre les Seigneuries que son mari lui avait remises en 1458. Mais cette lettre imp. par Chmel (Mater. z. österr. Gesch. II, 1. 233 s.) a trait aux événements antérieurs à la conquête de la Thurgovie.

³⁾ V. cependant la lettre de l'empereur, en date de Gretz, lundi de Pâques (6 avril) 1461, sollicitant des Confédérés un secours de 3000 hommes contre Albert et Sigismond d'Autriche (Tschudi, Chron. II, 612).

⁴⁾ « etlich Schlosz, Land und Lut hie diszhalb des Gebirgs des Arlen und des Ferren » (Tschudi, Chron. II, 613 a).

⁵⁾ Dr. Jäger l. c. p. 286.

jours de mai, les plénipotentiaires des deux parties adverses se présentèrent, suivant ce qui avait été convenu, devant le légat du pape revenu à des sentiments plus pacifiques, devant les ambassadeurs de Charles VII¹⁾ et l'évêque de Constance, les envoyés autrichiens ne craignirent pas de réclamer au nom de leurs maîtres non-seulement les Seigneuries dont les Confédérés s'étaient récemment emparés, mais tous les anciens domaines que la maison d'Autriche avait possédés jadis au-delà du Rhin. Ils sommèrent en même temps les Suisses de rentrer en l'obéissance de la Seigneurie d'Autriche. Ces revendications présentées en seize articles²⁾ montrent combien les princes autrichiens se rendaient peu compte du véritable état des affaires. Les députés Confédérés y répondirent point par point, puis M^r Marquard Brisacher, au nom de l'Autriche, reprit la parole pour réfuter les arguments de ses adversaires³⁾. La discussion s'envenimait. Les prétentions autrichiennes, connues dans la ligue, y soulevaient une vive indignation. Peu s'en fallut que les orateurs suisses ne quittassent Constance en rompant les négociations. Il semble que ce fut surtout par les efforts des ambassadeurs que Charles VII envoya d'abord à Sigismond, puis aux Confédérés qu'une nouvel rupture put être évitée⁴⁾. Une autre réunion fut fixée pour la semaine avant la Pentecôte (17—24 mai) à

¹⁾ Nous n'avons pu retrouver les noms des personnages qui représentèrent la France à Constance au mois de mai 1461.

²⁾ Imp. par Tschudi, Chron. II, 617 s. Cf. Chmel, Monum. Habsb. I, 194—199.

³⁾ Chmel I. c. 186—193. La lecture de ces documents remplis d'allusions aux événements récents et leur comparaison avec Tschudi I. c. ne permet pas, nous l'avons dit, de leur attribuer une autre date que celle de mai 1461. (Cf. à l'appui de cette opinion Dr. Jäger I. c. p. 288 et Abschiede II, 313.) La pièce imp. p. Chmel p. 194 ss. est le factum présenté aux médiateurs par les envoyés autrichiens (Coram vobis etc.), celle imp. p. 186 ss. est la réfutation par Marquard Brisacher de la réponse des Suisses à ses premières accusations.

⁴⁾ Tschudi, Chron. II, 618 a.

Constance¹⁾. A cette date on vit arriver dans cette ville le duc de Bavière, Louis, qui n'avait pas cessé de travailler pour la paix, l'évêque de Bâle et les envoyés de la même cité, les orateurs des Confédérés, les évêques de Trèves, de Spire, de Worms et d'Augsbourg; les margraves de Brandebourg et de Bade, les ambassadeurs du roi très-chrétien, ceux du roi d'Ecosse et du duc de Bourgogne. Pour s'assurer du temps indispensable aux négociations, l'illustre assemblée, à laquelle se joignit l'évêque de Constance, commença par prolonger la trêve jusqu'au 4 juin, puis la discussion commença. Elle fut longue et laborieuse. Enfin, le 1^{er} juin 1461, une paix ou pour mieux dire une trêve de quinze années fut convenue entre les parties²⁾. Dans l'impossibilité où se trouvaient les médiateurs d'arracher à la maison d'Autriche une renonciation formelle à ses anciens droits, en présence du nombre presque infini de points litigieux qui demeureraient en suspens, tout ce qu'on put faire fut d'essayer de fermer pour quelques années l'ère des violences et des agressions. Vains efforts du reste, car la paix de quinze ans ne devait pas être mieux tenue que celle dite de cinquante ans qui l'avait précédée !

La date même de cette négociation marque suffisamment que Charles VII était au bout de ses efforts. Un mois plus tard, (22 juillet 1461), il expirait après un long règne dont les faiblesses éclatantes ont trop souvent fait oublier l'incontestable grandeur. Au point de vue qui nous a occupé, il laissait en mourant son œuvre incomplète. Il était réservé à Louis XI de l'achever et de réconcilier définitivement ces ennemis séculaires, Sigismond, duc d'Autriche, et les Confédérés. On peut dire que ce fut le plus admirable coup de sa dextérité politique, assuré-

¹⁾ Ibid. 612 b.

²⁾ Abschiede II, 317 et 886—890. Cf. Tschudi, Chron. II, 612—615. Le 20 mai 1461 Charles VII adressa aux Bernois, de Méhun s/Yèvre, un dernier appel à la conciliation (Arch. de l'Etat de Berne, Missival Allem. A f^o 343).

ment le plus fécond, car son résultat immédiat fut l'écroulement de l'empire bourguignon. On connaît le rôle prédominant des Suisses dans le grand duel livré entre les deux branches de la maison de Valois et le profit que Louis XI sut tirer des relations d'amitié nouées par son père avec les Confédérés. Après avoir assisté à leur enfantement, nous sera-t-il permis, pour conclure, de restituer à Charles VII un titre souvent décerné à son fils, celui de « Père de la diplomatie française » ?

B.

I.

Conçu dans les termes les plus larges et les moins compromettants, le traité de perpétuelle amitié, ratifié par Charles VII le 27 février 1453, avait assuré aux Confédérés les avantages qu'ils s'étaient promis d'en retirer. Peu disposés, en règle générale, à étendre leurs alliances, ils négligèrent, à la mort de Charles VII, de nouer avec son successeur de nouvelles relations. Ils ne le complimentèrent même pas sur son avènement au « sceptre des lys » ¹⁾. Quant à solliciter de Louis XI la confirmation d'un traité que son Père avait approuvé pour lui et pour ses successeurs, c'est une formalité que les Suisses jugèrent inutile. « De toutes les alléances ou intelligences faictes par nous avecques gens quelqu'ils soyent, » diront au roi les ambassadeurs de la ligue en novembre 1463, « jamais n'avons acoustumé d'en faire aucune confirmation ni ratification, ains estent comme^a sont jurées » ²⁾. Rien donc, au début du nouveau règne, ne semblait présager un échange de rapports suivis entre la couronne de France et la grande ligue de la Haute-Allemagne. Les troubles qui agitèrent la Savoie en 1462 et le rôle que Louis XI joua dans les affaires de ce pays, en forçant les Suisses à sortir de leur indifférence, engendrèrent une série de négociations qui méritent d'être retracées.

¹⁾ « regioque liliorum sceptro adherere . . . affectantes » (Traité de 1453).

²⁾ Relation des ambassadeurs suisses citée plus loin.

On sait dans quel abaissement la maison de Savoie se trouvait plongée au milieu du XV^e siècle. Denué d'énergie et de talent, le duc Louis I avait abandonné à sa femme, la Chypriote Anne de Lusignan, les rênes du gouvernement¹). Les grandes charges, les offices étaient livrés aux favoris de la duchesse. Le parti national, à la tête duquel se plaça un fils même du duc, Philippe, comte de Bresse, ou Philippe-Monseigneur²), s'éleva résolument contre l'influence de ces étrangers qu'on accusait de comploter la ruine de la Savoie et son annexion à la France³). Aux intrigues qu'il reprochait à sa mère Philippe répondit par des actes de violence. Le meurtre de Jean de Varax, maître d'hôtel de la duchesse, l'arrestation illégale et la mise en jugement du chancelier de Savoie, Jacques de Valpergue, soupçonné, non sans quelque apparence de raison, d'être l'agent du roi de France, tous ces actes de rébellion de Philippe de Bresse mirent le comble au désordre.

Louis XI nourrissait-il des desseins ténébreux contre l'indépendance de la Savoie, ou n'avait-il, comme il le déclarait lui-même, d'autre désir que celui d'assurer le trône de son beau-père contre les entreprises d'un fils rebelle? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'à Genève, où Philippe possédait de nombreux partisans, le bruit courut, dès les premiers jours de juillet 1462, que des gens armés arrivant de France se répandaient dans le pays⁴). On craignit une surprise et les syndics furent invités à

¹) V. le portrait très-saisissant que Chastellain a laissé du duc Louis. (Ed. Kervyn de Lettenhove, t. V. p. 38 ss.)

²) Nous employons la forme *Philippe-Monseigneur* de préférence à celle généralement usitée de *Philippe-Monsieur* pour deux raisons; la première, c'est qu'elle paraît plus conforme aux habitudes du temps, la seconde, c'est qu'elle est continuellement employée dans la Relation des ambassadeurs suisses de 1463 citée plus loin.

³) Guichenon, Hist. de Savoie I. 591 ss.

⁴) V. sur ces événements d'octobre 1462 les registres du Conseil de Genève dans Galiffe: Matér. pour l'hist. de Genève I. 450 ss.

prendre toutes les mesures nécessaires à la sûreté de la ville. C'est le moment que le duc de Savoie choisit pour établir sa résidence à Genève que le parti Chyprien se flattait sans doute d'arracher aux adhérents de Philippe. Peine inutile ! au mépris des défenses et des menaces du duc, le comte de Bresse put pénétrer dans la ville (8 octobre). Les deux partis se retrouvaient en présence. Tandis que Philippe flattait les bourgeois et déclarait n'en vouloir qu'aux Chypriens, un émissaire du roi de France cherchait à intimider les Genevois et déclarait hautement que son maître prenait les Chypriens sous sa protection ¹⁾. La rumeur d'une intervention française se répandait de plus en plus et le Conseil de Genève, d'accord avec le comte de Bresse, préparait la défense. Une crise était imminente. Selon toute apparence, une manifestation anti-chyprienne porta la terreur dans l'âme du vieux duc, car le roi accusa l'année suivante les Genevois d'avoir en cette occasion outragé le père de la Reine de France, de « luy avoir couru sus et fait des choses notoires, voire en la propre maison de son habitation » ²⁾. Le duc quitta Genève et s'en vint à Lyon implorer la protection de son gendre, le roi de France (octobre 1462).

Louis XI, on le voit, tenait chaudement le parti du duc. Il avait déclaré, assurait-on, que, l'expédition de Catalogne terminée, ses troupes marcheraient sur Genève. Aussi l'irritation y fut-elle très-vive lorsque des envoyés des deux princes parurent dans la ville. Un des syndics s'emporta jusqu'à insulter publiquement le duc de Savoie et n'épargna pas son royal protecteur. De son côté, le roi accusait nettement les Genevois de haute trahison ³⁾. Une mesure rigoureuse n'avait pas peu contribué à exaspérer Genève ; Louis XI, par une ordonnance datée

¹⁾ Galiffe l. c. p. 480.

²⁾ Relation des ambassadeurs suisses à Abbeville, nov. 1463. Arch. de Genève, pièce n° 648. Imp. assez incorrectement par Galiffe l. c. 253 ss. et Abschiede II. 331 ss.

³⁾ Galiffe l. c. 372.

de Saint-Michau s. Loire, le 25 octobre 1462, avait interdit aux marchands français de fréquenter désormais les foires de Genève et aux étrangers de faire passer par les marches du royaume les marchandises destinées à ces foires. Lyon était désigné pour remplacer Genève¹⁾.

Le coup était sensible au commerce genevois²⁾. Il atteignait également les communautés de la ligue de la Haute-Allemagne dont les marchands allemands traversaient les territoires pour se rendre à Genève et pour retourner chez eux³⁾. Les Bernois s'en émurent. Dans ces affaires de Savoie leurs sympathies avaient été pour Philippe-Monseigneur, bien qu'aucun document ne permette de supposer qu'il eut reçu d'eux une assistance officielle⁴⁾. Il est certain que le piteux état où se trouvait la Savoie préoccupait fort le gouvernement bernois. Des envoyés de Berne et de Fribourg qui se trouvaient à Genève à la fin d'août 1462⁵⁾ n'avaient pu manquer de raconter à leurs commettants ce qu'ils avaient vu et entendu. Les rumeurs d'invasion française en Savoie ne tardèrent point à se répandre à Berne. Philippe-Monseigneur qui avait été à Romont, sollicitant sans doute l'appui des Bernois, avait tout intérêt à exciter leurs alarmes. On en trouve la trace dans une lettre que Berne adressa à Lucerne le 15 septembre pour lui communiquer la grosse nouvelle, très-peu fondée en réalité, de la marche du roi de France qu'on disait avancer vers la Savoie et les pays d'Allemagne, à la tête d'une nombreuse armée⁶⁾. Il importait d'éteindre un incendie dont les ravages pouvaient devenir incalculables. Une diète fut

¹⁾ Arch. nat. Par. Reg. du Trésor des Chartes 198. Actes 455, 460.

²⁾ Sur ces foires « icelle ville est principalement fondée » (Amb. suisses à Abbeville, Relat. citée).

³⁾ Ibid. et de Gingins (Mém. de la Soc. d'hist. romande VIII, 177).

⁴⁾ Des aventuriers (Reisläufer) suisses avaient rejoint Philippe-Monseigneur à Genève (Galiffe l. c. 497 et passim.)

⁵⁾ Ibid. p. 459.

⁶⁾ Arch. de l'Etat de Lucerne. Miss. orig. du mercredi après l'Exaltation de la Croix.

convoquée à Lucerne pour le 21 septembre (Saint-Mathieu). Sur les instances des Bernois, Lucerne promet de joindre ses envoyés aux leurs pour qu'une ambassade collective des Confédérés tentât une démarche auprès de Monseigneur de Savoie. Le 5 octobre Berne réclama le concours annoncé ¹⁾. — Il paraît probable que la retraite du duc Louis en France mit obstacle à l'accomplissement de ce projet qui fut repris par Berne six mois plus tard. Une nouvelle diète fut tenue à Lucerne vers la fin de mars 1463, et les envoyés bernois y tracèrent le tableau le plus sombre des dissentiments qui avaient éclaté entre le roi de France et une partie de la maison de Savoie. Berne était résolu à tenter un arrangement et priait ses alliés d'envoyer une ambassade commune en Savoie ²⁾. Comme d'habitude, la réponse à une pareille proposition fut peu favorable. Berne et Fribourg suffiraient bien à conduire cette affaire pour laquelle du reste on leur donnait de pleins pouvoirs... Ce n'est pas ce que voulaient les Bernois. « Nous espérons, écrivent-ils avec quelque dépit, terminer cette affaire avec votre secours, pour l'honneur et à l'avantage de tous, et voici qu'on nous apprend votre refus de joindre vos ambassadeurs aux nôtres. Cette réponse a lieu de nous surprendre, car cette affaire vous intéresse autant que nous..... Les choses vont de mal en pis en Savoie et il est indispensable que les Confédérés y envoient une ambassade. Fribourg a prié Mgr. de Savoie de se bien comporter jusqu'à notre arrivée » ³⁾. Une nouvelle réunion fut fixée pour le 12 avril, à Lucerne. Nous ignorons quelles résolutions y furent adoptées. Il semble certain pourtant que les propositions bernoises rencontrèrent peu de faveur.

De ce qui précède il ressort qu'on avait soupçonné sérieusement à Berne et à Fribourg les desseins du roi de France sur la Savoie. Louis n'avait pas tardé à en être instruit et

¹⁾ Arch. de Lucerne. Miss. orig. du mardi après la S^t Michel.

²⁾ Abschiede II. 326 s.

³⁾ Ibid.

s'était, dès l'abord, efforcé de rassurer les Bernois. Thibaut de Neufchastel, maréchal de Bourgogne, qui, avant de passer dans les rangs des ennemis du roi, fut quelque temps un de ses gros pensionnaires et son agent particulier sur les marches d'Allemagne, Thibaut se rendit à Berne, où il était fort bien vu, pour calmer les appréhensions que la conduite du roi avait fait naître¹⁾. Malheureusement après lui on vit arriver de Savoie un autre orateur royal, l'archevêque de Bourges²⁾, qui, sans doute pour

¹⁾ Thibaut IX, Seigneur de Neufchastel s. Moselle et de Blamont (1410—1469). — Nous n'avons trouvé d'autre trace de ce premier voyage du Maréchal à Berne que ce qu'il en dit lui-même (Abschiede II. 328). Il est probable qu'il eut lieu vers la fin de 1462. En considération de ses services, le roi lui accorda vers cette époque 4000 livres de pension annuelle. (Lettre orig. de Thibaut aux gens des Comptes de Grenoble, aux Arch. de la Cour des Comptes de Dauphiné à Grenoble, d. de Dax en Guyenne 25 fév. 1463 n. s.) En 1463 Thibaut reçut également du roi la ville d'Epinal (le P. Anselme VIII, 350 et Commynes-Dupont I. 15, n. 2). Il se brouilla avec Louis XI dès 1464 et prit en 1465 une part active à la guerre du Bien Public « à cause que dès pieça en Lorraine le dit Seigneur lui avait donné Epinal et puis osté pour la donner au duc Jehan de Calabre, dont grant dommaige en avoit le dit mareschal » (Commynes-Dupont I. 104). D'autre part, Lenglet (Commynes II. 597) assigne aux lettres par lesquelles Louis XI retira Epinal à Thibaut la date du 6 août 1466, ce qui transformerait cet acte de défaveur en une conséquence de la part prise par le Sire de Neufchastel au Bien Public. — Le Portef. Fontanieu n° 130 (Bibl. nat.) contient une lettre orig. du maréchal, datée de Dijon, 6 mai, s. d. d'année (1462 ou 1463 ?); il mande au roi de France qu'il s'est rendu dernièrement à Belfort en Allemagne où étaient assemblés quelques membres du Conseil du duc d'Autriche, le comte de Lof (Lupfen sans doute) et quelques autres Seigneurs d'Allemagne et qu'il peut assurer S. M. que, « quand son plaisir sera, elle trouvera dans ces marches des places et des gens pour la servir ».

²⁾ Abschiede II. 328. Le texte dit simplement « l'Evêque » de Bourges. Ce serait Jean Cœur (Gallia Christiana II. 88 s.). D'après ce recueil, ce personnage aurait eu 41 ans en 1462, et cependant Thibaut dit (Abschiede I. c.): « L'évêque est jeune ». — Un inventaire de Legrand (Pièces T. V. Bibl. nat.) contient cette mention: « Instructions données à Mgr. de Bourges le 31 juillet 1462 pour aller devers le duc de Savoie ». — Le Ms. fr. 2899 fol. 79 (Bibl. nat.) renferme une indication plus précise et qui paraît se

détacher les Bernois de Philippe-Monseigneur, ne craignit pas d'employer la menace. Ses discours firent le plus mauvais effet et il ne fallut pour l'effacer rien moins qu'une nouvelle mission du Sire de Neufchâtel. Thibaut se rendait à Berne lorsqu'un ordre du duc de Bourgogne, son maître, le retint en Comté pour assister à la réunion des trois états de Bourgogne, le 23 juillet 1463. Sur sa demande, le Conseil de Berne lui députa à Blamont deux hommes qui devaient jouer un grand rôle à la tête du parti français, Thuring de Ringgoltingen et Nicolas de Diessbach. La conférence eut lieu le 16 juillet. Le maréchal, après avoir excusé la vivacité des paroles de l'archevêque, s'appliqua à rassurer les Bernois au sujet des desseins agressifs faussement attribués au roi de France. « S. M. avait appris qu'à Berne et dans la ligue le peuple tenait des propos hostiles et qu'on parlait de lui faire la guerre s'il faisait mine d'envahir le pays. Le roi n'y avait jamais pensé. Son père, le roi Charles, n'avait-il pas conclu des alliances avec les Confédérés et leurs descendants pour lui-même et pour ses successeurs? Les rois de France étant des princes très-chrétiens, S. M. transgresserait-elle un pacte que son père avait confirmé de son sceau? Le roi Louis était instruit aussi que les Confédérés avaient passé des alliances défensives contre lui. Si c'était vrai, il fallait les rompre, car le roi, en prince loyal, tiendrait les « intelligences » aussi longtemps que les Seigneurs de la ligue¹⁾. S. M. demandait une

rapporter à notre ambassade. Dans un Inventaire des sacs et lettres du Roy (Charles VII) ... à Tours est portée « l'aliance des Suysses » (évidemment la lettre des Confédérés de novembre 1452), et une note de la même main, celle de Doriole, mais d'une autre encre, a ajouté ces mots: « Le 11^e (?) jour de Septembre MCCCCLXII, baillé par l'ordonnance du Roy à Mgr. de Bourges la coppie des alliences des Biernoys et Svissois, signée de Maistre Anthoine Desrive (?) et la coppie de l'allience que le Roy bailla. » On peut en conclure que la mission de Jean-Cœur à Berne doit se placer vers la fin de 1462 ou au commencement de 1463.

¹⁾ Cf. les paroles du roi aux ambassadeurs suisses à Abbeville (nov. 1463, rapport cité): « Pourquoi par avant je vous ay fait dire par beau cousin le mareschal de Bourgogne que j'estoye content de tenir et observer

réponse. » — Et comme les délégués bernois faisaient observer qu'ils devaient en référer aux Confédérés, le maréchal reprit : « Je vous parlerai en ami. Bien que le roi ne m'ait rien dit à cet égard, il me semble que s'il avait voulu avoir à faire aux Confédérés, il leur aurait écrit, or, il ne l'a pas fait; il s'adresse aux Bernois, parce qu'en somme la chose ne concerne qu'eux, car ils sont seuls les alliés de la maison de Savoie Mgr. Philippe de Savoie est au fond de tout ceci ¹⁾. »

Des deux côtés, on le voit, la méfiance était éveillée. Malgré le conseil de Thibaut, les Bernois ne voulurent pas s'engager seuls, ils consultèrent leurs alliés ²⁾ et la réponse fut « qu'on observerait les intelligences comme bonnes et léales gens faire doivent » ³⁾. De plus, ayant à cœur de réconcilier le comte de Bresse et les Genevois avec le roi et d'obtenir la révocation du funeste édit de Saint-Michau s. Loire, Berne, cette fois avec l'appui de ses confédérés et alliés, résolut d'envoyer à Louis XI une solennelle ambassade. Le maréchal de Bourgogne en fut aussitôt informé. « Après avoir mûrement considéré les bons avis que votre amitié pour nous vous a inspirés, nous avons décidé à l'unanimité de députer au roi une ambassade collective ⁴⁾. »

Les envoyés se réunirent à Berne le dimanche après la Saint-Michel (2 octobre) 1463 et se mirent en route dès le

les intelligences faictes entre feu Monseigneur mon Père (que Dieu absoille) et vous et les ratifier et confermer par ainsi qu'ilz (les Confédérés) feissent pareillement ».

¹⁾ Abschiede II. 328 s.

²⁾ Berne à Thibaut de Neufchâtel (Arch. de Berne, Missival allem. A. 418), le vendredi après la Saint-Mathieu 1463 (23 sept.).

³⁾ tout ainsi comme pour les alliéz a esté répondu à M. le maréchal de Bourgogne, de les vouloir tenir et léalement observer », etc. (Rapport des ambassadeurs suisses cité). C'est tout ce que nous savons de cette réponse qui dut être envoyée à Châtel s. Moselle (Muselburg) vers la fin d'août, comme le maréchal lui-même l'avait demandé (Abschiede II. 329).

⁴⁾ Lettre citée ci-dessus n. 2.

lendemain¹⁾. Zurich avait député Messire Henri Schwend, chevalier; Berne, Thuring de Ringgoltingen et Petermann de Wabern; Fribourg, Jean de Praroman et Jacques Cudrefin; Soleure, Nicolas de Wengi; Lucerne, Henri de Hunwyl et Schwytz Conrad Kupferschmid²⁾. Uri et Unterwalden n'avaient pas de représentant spécial. — Les archives de Genève ont conservé une copie ou une traduction contemporaine de la relation adressée par les ambassadeurs à leurs commettants. Il faudrait la reproduire en entier, car tout y est curieux, mais son étendue nous contraint de renvoyer au texte imprimé et malheureusement rajeuni par Galiffe³⁾. Nous n'en retiendrons que la substance.

Le roi venait de racheter au duc de Bourgogne les villes de la Somme. C'est à Abbeville, le samedi 19 novembre, que la mission suisse parvint à le rejoindre. Le lundi suivant, après lui avoir présenté leurs lettres de créance et l'avoir salué de la part des alliés, les ambassadeurs s'excusèrent de n'avoir point encore félicité le roi de son avènement et rejetèrent la faute de ce retard sur les « diverz et périlleux cours des guerres qui ont esté en les marches et pays par-delà ». Quant à leur mission proprement dite, elle était double. Les « alliés » suppliaient le roi de permettre à ses sujets de fréquenter les foires de Genève « comme bien anciennement a esté accoustumé, et non pas devant, mais après de ce que les fères de Lyon seront tenues ». Ils suppliaient également S. M. de « vouloir bien oublier son « correur et maltallent » contre Philippe-Monseigneur de Savoie et de le « reprendre bénignement en ses bonne amour et grâce ».

¹⁾ Lettre citée ci-contre n. 2.

²⁾ Ces noms sont fournis par la relation même de l'ambassade. — Legrand (Hist. msc. de Louis XI, I. 557 v°, Bibl. nat.) rapporte que la mission composée de trente-cinq personnes fut défrayée par le roi du 19 au 28 novembre.

³⁾ L'éditeur du T. II des Abschiede a reproduit purement et simplement (p. 331—338) le texte donné par Galiffe (Matériaux p. l'Hist. de Genève 253 ss.).

En ce faisant le roi obligerait grandement ses « très-humbles serviteurs les alliés ».

A cette « allégation » des orateurs suisses, le roi répondit « de sa propre bouche ». Il les remercia de leurs compliments, leur souhaita la bienvenue, comme à ses « bons amys qui, en sa povreté, ne l'avaient point persecuté ne fait desplaisir, comme ont fait aultres. » Aussi était-il prêt, comme il l'avait fait dire aux Bernois par le maréchal de Bourgogne, à tenir les anciennes « intelligences » et à les confirmer à nouveau.

Une conférence eut lieu le lendemain en l'église collégiale de Saint-Wulfran¹⁾. Les conseillers du roi désignés pour suivre les négociations avec les ambassadeurs suisses étaient G. Juvénal des Ursins, Seigneur de Trainel, ancien chancelier de France, Aymar de Poissieu, dit Capdorat, bailli de Mantes et gouverneur du Dauphiné, et le général des finances, Briçonnet. Sur le premier point, le seul touché par le roi, celui des « intelligences », les conseillers du roi de France déclarèrent que non-seulement leur maître était prêt à confirmer par ses lettres patentes celles qui existaient déjà, mais qu'il offrait d'en faire « de nouvelles et plus amples ».

Les foires de Genève et la conduite des Genevois furent l'objet de longues et « aigres » récriminations de la part des commissaires français. Quel que fut le grand désir du roi de complaire aux alliés, il ne pouvait oublier les insultes prodiguées au duc de Savoie, père de la reine de France et au roi lui-même. — Philippe-Monseigneur aussi était pour S. M. un sujet de grande irritation, tellement qu'il n'était pas encore « délibéré de le laisser passer sans condigne pugnicion ». Toutefois le roi désirait sur ce dernier point avoir l'opinion des orateurs alliés.

Ceux-ci, ayant demandé à réfléchir, la séance fut reprise le mercredi matin. Les ambassadeurs protestèrent de « l'entière et parfaite » intention des Suisses de tenir et observer les « intelligences ». Ils remerciaient le roi de son offre, mais s'excusèrent

¹⁾ « Saint-Offran » dans le texte. Notre correction n'est pas douteuse.

sur leur défaut d'instructions à ce sujet. Sur les deux autres points ils s'abstinrent prudemment de nouveaux développements et se bornèrent à déclarer qu'ils tenaient Philippe-Monseigneur « estre plain en beaucoup de bonnes vertus ».

Il semble que cette réponse ne satisfit pas Louis XI, car le même jour, après dîner, les ambassadeurs, convoqués au logis des conseillers royaux, les entendirent s'exprimer plus « rudement » qu'avant sur le fait des Genevois. Lorsqu'ils en « feroient condigne réparation et émende, tant à M. le duc leur prince et seigneur, comme aussi au Roy et qu'ilz se submectroyent aussi de souffrir la punicion qu'ilz en avoyent mérité, lors le Roy aviseroit que plus avant se devoit faire ». Plus ample encore et plus sévère fut le discours des commissaires français au regard de Philippe de Savoie. S. M. était informée qu'il « s'entremectoit d'avoir le gouvernement de la maison de Savoye, ce que le Roy ne souffrieroit pour rien que ce soit, car audit Philippe n'appartenoit ». Ils ajoutèrent que le Roi était absolument décidé, avec l'assentiment du duc de Savoie, « de mettre bon régime et gouvernement en ladite maison de Savoye », comme aussi de punir les rebelles. Le Roi désirait savoir des envoyés suisses si les alliés avaient l'intention de s'opposer à sa volonté, ou « donner faveur, ayde ne confort en manière qu'il fust audit Philippe-Monseigneur ou à aultres quelconques qui contre le vouloir du Roy se vouldroyent opposer ».

A cette question directe et qui montre bien de quel côté étaient tournées les préoccupations du roi, les envoyés répondirent que « leurs seigneurs et amys . . . n'avoyent point pensé ny ymaginé que leur deussent occourir les choses qui leur occouroient », et ne leur avaient donné sur ce point « aulcune charge ni commission ». Il était impossible par conséquent d'y répondre.

Le but de l'ambassade paraissait manqué. Les envoyés suisses n'avaient obtenu de réponse satisfaisante ni au sujet des foires de Genève ni à l'égard de Philippe de Savoie. Le roi étant parti pour la chasse, la mission se disposait à quitter Abbe-

ville, lorsqu'il lui fut dit que le roi désirait la revoir. Bon gré mal gré il fallut attendre S. M. qui ne revint de la chasse que le samedi suivant, « bien tard ».

Il paraît qu'entretemps les ambassadeurs avaient entendu reprocher aux Suisses d'avoir fait « alliances et promesses » contre le roi de France. Aussi leur premier soin, lorsqu'ils se trouvèrent en présence de Louis XI, le dimanche « après diner », fut de se disculper de cette accusation malfondée. Ils protestèrent de leur désir de servir et d'honorer le roi, Monseigneur le duc de Savoie et « sa noble maison », et supplièrent S. M. « de son bénigne congé ». La réponse du roi fut des plus affables. Les gens de son conseil avaient parlé « plus rudement » qu'il ne voulait le faire. Il n'oubliait pas qu'il les avait toujours trouvés bons et loyaux, même « en sa povreté ». Aussi son désir était-il de tenir et d'observer les « intelligences » faites par son père avec eux. Il n'avait « alliances d'aide » avec aucun prince, mais il était prêt à en faire avec les alliés de « nouvelles et plus amples » que celles qui existaient.

A cette proposition renouvelée les envoyés ne purent que répéter ce qu'ils avaient déjà répondu aux gens du Conseil, à savoir qu'ils n'avaient reçu aucun pouvoir à ce sujet. Toutefois, ajoutèrent-ils, « nous en ferons très-volontiers relation à vos dits très-humbles serviteurs les alliés, ou s'il vous plaît d'y envoyer, votre bon plaisir s'en face ».

« A ce dit le Roy : « Je vous feroy fere la dessus dite confirmation pour l'emporter¹⁾, et, s'elle vous plaist, vous me ferés la réciproque ; et néantmoins j'envoyrai mes ambassadeurs par-delà tant pour ces choses comme aultres le plus brief que je porray ». Reprenant alors la question des foires, il leur exposa que les foires de Genève n'avaient été établies que pour « mettre au bas les fères de Lyon et aultres du royaume ». D'autre

¹⁾ La lettre royale porte la date du 27 nov. 1463. Orig. avec sceau aux Arch. de l'Etat à Berne. Imprimé en dernier lieu et très-exactement Abschiede II. 892.

part, les Genevois avaient grandement offensé non-seulement le duc de Savoie, mais aussi le roi et la reine. Toutefois, s'ils venaient vers le duc en reconnaissant leur offense et s'engageaient à lui être obéissants comme à leur prince et seigneur, le roi autoriserait ses sujets à fréquenter les foires de Genève non pas durant, mais après celles de Lyon. Quant à Philippe de Savoie, s'il n'avait fait que chasser les Chypriens, le roi ne lui en voudrait guère, car ils « n'ont point porté profit à la maison de Savoye ». Mais il avait fait perdre au roi « son serviteur de chancelier », ce qui lui avait porté grand dommage, car il était « en traictié de lui fere avoir Geynes, qui a esté tout rompu par son trépas »¹⁾. De plus il avait entrepris d'arracher à son père le gouvernement de Savoie, au mépris de tout droit. A ses violences passées Philippe venait d'ajouter la prise du château de Montmélian. Si néanmoins le prince rebelle consentait à faire sa soumission pleine et entière, le roi le traiterait « comme son bon frère » pour l'honneur de Dieu et des alliés. Louis XI s'étendit longuement sur ces affaires de Savoie. Il était bien résolu à y mettre bon ordre et pour cela y enverrait ses gens. Ses bons amis les alliés seraient bienvenus à faire de même. « Et tout cecy il jura le dampnement de son âme, disant: « Je n'en ay qu'une, et, (mectant sa main à la poitrine), j'à soit que l'en die, comme il m'a esté rapporté, que je quiers avoir la seigneurie et dominacion de la maison de Savoye, ce qui n'est point ne que onques ne pensay, ne n'en désire avoir hommaige ou en faire fiéz ne avoir seigneurie en manière que ce soit, combien que ce fust esté et sereit à moy legière chose de faire, veu que j'ay à moy les plus principaulz barons de Savoye, (les nommant tel et tel, ung chascun par son nom), — mais je n'y vois point ne n'y entens d'aller senon en bonne foy et entencion, comme je vous ay dit. » Après ces paroles les orateurs suisses prirent congé du roi de France et retournèrent dans leur pays.

¹⁾ Cf. Vallet de Viriville, Charles VII, III. 127 et pass., et Urbain Legeay, Hist. de Louis XI, I. 345 s.

Louis XI avait promis d'envoyer ses ambassadeurs « par-delà ». Deux mois plus tard en effet, le 2 février 1464, au soir, une ambassade française composée de quatre personnes arriva à Berne et s'empressa de se mettre en rapport avec l'avoyer et le Conseil¹⁾. Après avoir présenté leurs lettres de créance, les Français communiquèrent au Conseil les instructions dont ils étaient munis et l'assurèrent des dispositions bienveillantes de leur maître. Leur discours porta spécialement sur deux points, le renouvellement du traité de 1453 et l'affaire de Savoie. Sur le premier point ils déclarèrent qu'ils avaient mission de confirmer les « intelligences » existantes et d'en faire de nouvelles, comme le roi en avait exprimé le désir aux orateurs de la ligue. Le projet des envoyés français était de se rendre successivement dans tous les cantons alliés pour s'assurer de leur réponse. Quant à Philippe-Monseigneur dont les orateurs suisses avaient sollicité le pardon, le roi, après y avoir mûrement réfléchi, déclarait ne pouvoir se résoudre à oublier la conduite coupable de ce prince. Les envoyés entrèrent dans de grands détails à ce sujet sans ménager le comte de Bresse. Le roi était décidé à sévir et enverrait dans ce but des troupes en Savoie. Que feraient les Confédérés ? S'opposeraient-ils à cet acte de justice en prêtant à Monseigneur Philippe leur assistance, ou bien laisseraient-ils les volontés du roi s'accomplir ?

¹⁾ Nous n'avons pas retrouvé les noms des envoyés du roi. On peut croire cependant que la mention portée dans un inventaire de Legrand, (Pièces T. V), à la date de 1463 (ce qui peut signifier 1464, puisqu'ils s'agirait du mois de février), se rapporte à cette mission. La voici : « La réponse des Bernois faite par eux à Amé de Beaumont envoyé devers eux de par le roi touchant l'ordre estre mis en Savoie ». — La date de l'arrivée de la mission française est fournie par une lettre de Berne aux Confédérés, octave de la Purification 1464 (Arch. de Berne. Missiv. allem. A. 448). — Nous empruntons les détails de la conférence au rapport que Louis Hetzel, envoyé par Berne, en fit au conseil de Fribourg le jeudi avant l'ancien carnaval (Arch. du canton de Fribourg. Manuel du Conseil n° 3. p. 77 s.).

A ces ouvertures les Bernois objectèrent qu'ils ne pouvaient donner réponse à l'égard des « intelligences » sans consulter leurs alliés et pour éviter aux envoyés l'ennui d'un long et pénible voyage, ils offrirent de convoquer à Berne les députés des Cantons. Cette proposition fut acceptée et la conférence fixée au mardi suivant. Sur la question de Savoie, le Conseil trouvait la réponse du roi bien sévère et ne pouvait s'empêcher d'espérer que les ambassadeurs avaient pouvoir d'en adoucir la rigueur.

Après le dîner qui fut pris en commun la conversation recommença, et les Français finirent par convenir qu'ils avaient reçu de pleins pouvoirs pour accorder à Monseigneur Philippe le pardon de leur maître, à la condition expresse que le comte de Bresse renonçât expressément à se mêler du gouvernement de Savoie et fit obéissance au duc son père, au roi et au prince de Piémont son frère aîné. Le roi en échange lui accorderait de grands avantages et le duc de Savoie lui ferait une pension que le roi, à défaut de son beau-père, s'engageait à porter à 4000 écus¹⁾.

Le premier soin des Bernois fut d'informer leurs alliés des propositions françaises. Le 9 février²⁾ ils invitèrent instamment les Confédérés à délibérer sans retard sur les points indiqués. Ils s'étaient toujours montrés les amis fidèles de Monseigneur Philippe, peut-être dépendait-il d'eux de ramener en Savoie l'ordre et la tranquillité. A l'égard du traité l'avis de Berne était que le roi en ayant remis sa confirmation aux orateurs de la ligue, on ne pouvait demeurer en arrière, sans toutefois qu'il fut utile de s'avancer davantage, car, en somme ce traité d'amitié n'avait jamais causé de tort aux Cantons. Rendez-vous était donné pour la réponse à Berne, le mardi après l'ancien Carnaval (19 février).

Philippe de Savoie de son côté reçut communication des intentions du roi à son égard³⁾. Enfin, malgré quelques menées

¹⁾ Tout ceci dans le Manuel du Conseil de Fribourg cité.

²⁾ Berne aux Confédérés, lettre citée de l'octave de la Purification.

³⁾ Rapport de Louis Hetzel cité.

contraires¹⁾, le 23 février 1463, les Confédérés se décidèrent à renouveler et à confirmer le traité d'amitié passé onze années auparavant avec Charles VII²⁾. Fait curieux, et qui montre avec quelle circonspection il faut accepter les termes des documents les moins contestables, les lettres de confirmation délivrées par le roi à Abbeville le 27 novembre 1463 et dont la contre-partie fut ratifiée à Berne le 23 février suivant, ces lettres portent la mention expresse que les Suisses ont humblement sollicité ce nouvel instrument. On a pu voir par les termes de la Relation des orateurs alliés comme par tout ce qui précède combien cette allégation est peu conforme à la réalité³⁾.

Quoi qu'il en soit, si le roi n'avait pas réussi à s'attacher plus étroitement la ligue de la Haute-Allemagne, il était assuré du moins que les Suisses ne prêteraient pas à Philippe de Savoie l'appui de leur bras redoutable. C'était l'essentiel. Quant à dire avec M. de Gingins⁴⁾ qui a connu seulement les principaux traits de cette négociation, que « le roi méditait déjà ses vastes plans contre la Bourgogne » et que « ce traité de 1463 forme le premier anneau de la chaîne de négociations et d'intrigues qui aboutit à la guerre de Bourgogne et à la catastrophe de Nancy », les documents que nous connaissons ne nous y autorisent pas. Les affaires de Savoie furent l'objet principal sinon unique des négociations et le nom du duc de Bourgogne n'y fut peut-être pas prononcé. Il est incontestable que l'intérêt de la ligue était de maintenir ses bonnes relations avec la France. Engagés dans des luttes presque continuelles contre l'Autriche, leur ennemie héréditaire, il importait aux Confédérés d'assurer

¹⁾ Le maréchal de Bourgogne aux Bernois de « Chastel s. Mézelle » 18 février 1464 (en français), dans le Missiv. allem. A. 552 v°, aux Arch. de Berne.

²⁾ Cette contre-lettre est en latin dans Tschudi, Chron. Helv. II. 650, et en français dans Commynes-Lenglet III. 367, Preuves.

³⁾ De Gingins, Mém. de la Soc. d'Hist. Romande VIII. 179, n. 3. — La lettre de Berne du 9 février 1464 citée est très-positive sur ce point.

⁴⁾ Ibid.

leurs derrières contre toute diversion possible. C'est en somme ce que leur garantissait du côté de la France « l'entendement » de 1463/64, lequel, sans étendre en rien leurs engagements, améliorerait la position respective des parties contractantes et confirmait leur sécurité ¹⁾).

II.

Il faut avouer qu'après avoir obtenu de la bonne foi des Suisses le résultat qu'il avait à cœur, Louis XI leur fit jouer un rôle sur lequel ils ne comptaient guère. On a vu avec quel empressement les Bernois avaient communiqué à Philippe de Savoie la promesse de pardon qu'ils se flattaient d'avoir arrachée au roi de France. Confiant dans les bonnes dispositions du roi et muni d'un sauf conduit que Louis lui avait envoyé à Lyon par Gargasalle, premier écuyer de son écurie, le comte de Bresse fut attiré dans un piège. Arrêté à Vierzon avec toute sa suite, le prince savoyard fut enfermé à Loches. Il y resta deux ans ²⁾. On comprend quelle fut l'indignation des Bernois qui s'étaient faits en quelque sorte les instruments de sa perte. S'il faut en croire Stettler, ils allèrent jusqu'à menacer le roi de lui retirer leur amitié ³⁾. Tout aussi positif est Chastellain. « Les Bernois », dit-il dans son langage coloré, « s'en démenaient jusques à en menacer le roy » ⁴⁾. — Un document contemporain montre tout le parti que les ennemis de Louis XI espérèrent tirer de ce

¹⁾ Le roi qui, suivant le témoignage de Commynes, était « l'homme du monde qui plus travailloit à gagner ung homme qui le pavoit servir ou qui luy pavoit nuyre » paraît avoir dès cette époque cultivé l'amitié des chefs bernois. (Charte de Louis XI pour monseigneur Nic. de Sernetal (Scharnachthal), à Mauny 2 août 1464, citée par de Rodt (Feldzüge Karl's des Kühnen I, 30,

²⁾ Guichenon I, 590 ss. — Berne à ceux d'Ulm, de Nuremberg etc. le 28 mai 1466 (Arch. de Berne, Manuel du Conseil n° 1, p. 222).

³⁾ Liv. V, p. 186.

⁴⁾ Ed. Kerwyn de Lettenhove T. V, p. 8—11.

mécontentement. Le 26 mai 1465, à la veille d'envahir la terre de France « soubz couleur de Bien Public », Charles, comte de Charolais, dépêcha en Bresse, en Savoie et en Suisse, François de Menthon, chevalier, bailli d'Aval, avec mission de soulever contre le roi les sujets de Philippe-Monseigneur et d'exhorter les amis du prisonnier de Loches à concourir à sa délivrance. Mgr. de Charolais savait combien « la prise et détenue dudit Philippe » déplaisait à ses amis des ligues « et que ilz désirent sa délivrance et ce tant pour l'onneur de la maison (de Savoie) et l'amour qu'ilz ont à la personne dudit Philippe comme pour ce que mon dit Sgr. de Charroloys a esté adverty que le Roy l'a deceuz soubz couleur de certaines paroles qu'il dist aux ambassadeurs desdits de Berne et de Fribourg, assavoir que se le dit Philippe aloit devers luy il lui feroit beaucoup de biens et le tiendrait comme son frère ; esquelles parolles le dict Philippe adjousta foy et pour ce entreprinst d'y aller, dont il luy est advenu comme chacun peult voir et savoir » ¹⁾).

Quelle réponse les Bernois firent-ils aux pressantes sollicitations de l'émissaire bourguignon ? Nous l'ignorons. Mais nous savons, à n'en pas douter, que si Louis XI eut à compter des Suisses parmi ses adversaires de Montlhéry, c'est que ces compagnons s'étaient enrôlés sans l'autorisation de leurs gouvernants. Ils étaient là cinq ou six cents ²⁾ qui combattirent vigoureuse-

¹⁾ « Instructions et mémoires à Messire Fr. de Menthon etc. pour dire et remonter de par Mgr. de Charolays à Mgr. le comte de Genève et aux comtes de Gruyères et de Montrevel, Sgr. de l'Aubergement, aux bonnes villes, communaultéz de Berne, de Fribourg et à leurs aliéz, et aux nobles du pays de Bresse et de Vaulx et aux aultres bonnes villes les choses cy dessoubz escriptes etc. Fait à Hondecourt le 26^e jour de May, mil IIII^e LXV . . . S. Charles et plus bas : Gros ». (Bibl. du Collège à Fribourg Ms.). — L'orig. ms. de la lettre de créance pour le même personnage adressée « à noz très chiers et especiaulx amis les advoyer, conseillers et communauté de Fribourg et à leurs aliéz . . . m. d., se trouve aussi à la Bibl. du Collège de Fribourg (Aktenstücke z. Gesch. des XV. und XVI. sæc. T. VII, p. 1).

²⁾ 500 d'après Commynes, 600 suivant Tschudi.

ment sous la bannière de Jean de Calabre, fils du roi René de Sicile. Ce furent, dit Commynes ¹⁾, « les premiers qu'on vit en ce royaume et ont esté ceulx qui ont donné le bruit à ceulx qui sont venuz depuis, car ilz se gouvernèrent très-vaillamment en tous les lieux où ils se trouvèrent ». Revenus à Berne ces « Reisläufer » furent sévèrement punis pour avoir violé les termes du traité avec la France ²⁾.

La crise du Bien Public passée, Louis XI finit par céder aux instances de Berne et Philippe de Savoie fut rendu à la liberté en 1466, avant Pâques ³⁾. Il vint alors à Berne et « demanda à nos Seigneurs de lui donner un envoyé de leur Conseil pour l'accompagner auprès du roi Louis de France, vu qu'il était en grande disgrâce de ce prince. Sur quoi on délibéra de lui accorder l'ambassade qu'il réclamait » ⁴⁾. L'homme choisi pour cette mission délicate ne fut autre que le célèbre avoyer Nicolas de Diessbach, l'un des plus fins politiques de son temps. L'avoyer se fit accompagner en France par deux de ses cousins, Louis et Guillaume de Diessbach. Ils se rendirent d'abord à Genève où Philippe-Monseigneur les reçut à merveille et demeurèrent là quinze jours; puis ils accompagnèrent le comte à Bourg en Bresse où ils séjournèrent assez longtemps. Enfin tous ensemble ils prirent la route de France et trouvèrent la cour à Montargis en Gatinois. « Le Roi apprenant l'arrivée d'une ambassade de Berne demanda le nom de l'ambassadeur; on lui répondit que c'était un avoyer nommé Nicolas de Diessbach. Or le Roi le connaissait bien, l'ayant vu souvent, et savait que c'était un homme à employer. Il l'envoya quérir et lui fit le meilleur

¹⁾ Ed. Dupont, I. 62. Comment M. Dändliker a-t-il pu croire, en présence de ce texte formel, que ces mercenaires suisses combattirent pour le roi contre le comte de Charolais? (Ursachen und Vorspiel der Burgunderkriege p. 24.)

²⁾ Stettler, L. IV, p. 185.

³⁾ Guichenon I, 590 ss.

⁴⁾ Autobiographie de Louis de Diessbach imp. dans le Schweizer. Geschichtsforscher VIII, 162.

accueil » ¹⁾. Quant au but de l'ambassade il fut pleinement atteint. Philippe de Savoie rentré en grâce fut nommé lieutenant du roi et gouverneur du pays de Guyenne avec une pension de 2000 livres ²⁾.

Les témoignages d'estime et de bienveillance dont le roi se montra prodigue à l'égard des Diessbach ³⁾ ne tardèrent pas à porter leurs fruits. On a vu comment l'année précédente le comte de Charolais avait cherché à exploiter l'affaire de Philippe Monseigneur pour se procurer des auxiliaires à Berne. En 1466 la Bourgogne entama à Berne des négociations dont il est difficile de préciser la portée. Un chroniqueur bernois du 17^e siècle, Stettler, que nous avons déjà cité, mais dont la date ne permet pas d'accueillir sans réserve les assertions, est le seul guide que nous possédions pour ces tractations bourguignonnes dont Rodolphe, comte de Hochberg-Neuchâtel, vassal du duc Philippe le Bon et bourgeois de Berne, fut l'intermédiaire. Zellweger ⁴⁾ a supposé que la Bourgogne, satisfaite du concours des aventuriers suisses qui avaient fait si bonne figure à Montlhéry, désirait s'assurer des Confédérés par une alliance formelle. Cette opinion n'a rien de déraisonnable. Il est évident en outre que le duc de

¹⁾ Louis de Diessbach à qui nous empruntons ces détails (Autob. cit.) ajoute « Hie hebt sich ob Gott will an das Glück und Heil der von Diessbach, denn der Ritt vil Guts bracht ». Tout son récit est des plus curieux. Né en 1452 Louis de D. n'avait alors que 14 ans. Il le dit lui-même. M. de Gingins (Append. au T. VII de Muller-Monnard) place cette ambassade en 1464 et de Rodt en 1467. Mais Zellweger donne 1466 et les raisons qu'il apporte à l'appui de cette date nous ont paru concluantes. C'est aussi la date de Stettler (L. V, 187). Le voyage dut avoir lieu vers le milieu de cette année; au moins le manuel du Conseil de Berne (n° 1, 371) mentionne-t-il à la date du 22 décembre 1466 des remerciements au roi pour la grâce faite à monseigneur de Diessbach.

²⁾ Bibl. Nat. Ms. fr. 20,685 p. 409. Compte de Jean Briçonnet du 16 déc. 1466 au 30 sept. 1467.

³⁾ A l'avoué de Berne, 200 livres. (Legrand, Pièces, T. 9, Bibl. nat.). Cf. Autob. de Louis de D. citée.

⁴⁾ Versuch etc., p. 10.

Bourgogne et le comte de Charolais ne pouvaient considérer sans inquiétude les progrès de l'influence française à Berne; ils n'ignoraient ni les négociations de 1463/64 ni le renouvellement des intelligences de 1453. A la veille de succéder à son père, le comte de Charolais devait être naturellement porté à s'assurer du moins la neutralité des Cantons en vue de la grande lutte qu'il allait poursuivre contre le roi de France.

Celui-ci de son côté ne manqua pas d'être instruit des menées bourguignonnes qui paraissent avoir été poussées activement pendant le voyage de Diessbach en France, c'est-à-dire dans la seconde moitié de 1466. Nous en trouvons la preuve dans une mention significative du Rathsmannual bernois, en date du 22 décembre, qui montre que Messire de Diessbach ne s'endormit pas sur ses succès et tint tête à Berne aux adversaires du roi, son patron¹⁾. Stettler²⁾ n'hésite pas à attribuer aux efforts du roi le rejet des ouvertures bourguignonnes et le témoignage que nous venons d'invoquer confirmerait cette assertion. Faut-il en conclure que dès cette époque le parti français dominait à Berne? Ce serait une erreur que des faits postérieurs viendraient démentir. Mais il faut avouer que si le comte de Charolais cherchait encore à exploiter l'affection des Bernois pour Philippe de Savoie, ce fut un trait de génie du roi de parer le coup en envoyant à Berne le prince savoyard non plus en suppliant, mais chargé d'honneurs et de dignités. Ce fait curieux rapporté par Stettler³⁾ est implicitement contenu dans la mention citée du Rathsmannual de Berne.

¹⁾ N^o 1, 371 « Au roi de France, comment une proposition nous a été faite et comment rien n'a été conclu grâce au zèle qu'a mis M. de Diessbach à l'empêcher. Nous ne voulons rien achever *avant l'arrivée de Mgr. Philippe*, etc. — M. Dändliker l. c. p. 25 ne paraît pas avoir connu cette mention.

²⁾ P. 197.

³⁾ L. V. p. 187. Il importe de distinguer ce deuxième voyage de Philippe à Berne vers janvier (?) 1467 de celui qu'il avait fait en cette ville en 1466.

Quelle fut au juste la mission du comte de Bresse à Berne et dans quelle mesure réussit-elle ? Nos documents sont muets à cet égard. Le 3 avril 1467, à Zurich, Rodolphe de Hochberg, agissant au nom du duc Philippe le Bon et du comte de Charolais, son fils, porta devant la diète un projet de traité dont les conditions étaient aussi peu compromettantes que celles dont Louis XI avait obtenu la confirmation en 1464 ¹⁾. Comme la France, la Bourgogne, quelqu'eussent été ses premières propositions, dut se contenter d'une assurance de neutralité réciproque. Encore ne réussit-elle qu'à moitié. Il fallut que le Conseil de Berne insistât énergiquement et fit observer à ses alliés que de pareilles « intelligences » n'avaient rien de périlleux et ne constituaient en aucune façon une véritable alliance ²⁾. Le traité porte la date du 22 mai 1467 ; deux mois après Berne en était encore à supplier Soleure et Zurich d'y apposer leur sceau. Du reste ces trois communautés furent avec Fribourg les seules parties contractantes du côté des Suisses. Le traité, réduit à l'essentiel, ne réussit pas, bien que très-avantageux pour la ligue, à réunir les suffrages des petits cantons ³⁾. Telle était leur aversion pour les alliances étrangères ! — On sait comment éclata peu après la guerre dite de Mulhouse qui fut suivie du siège de Waldshut par les bandes alliées. Le duc d'Autriche se hâta de profiter de la discorde qui partageait les assaillants pour leur offrir la paix qu'ils voulurent bien accepter

¹⁾ Abschiede II, 364.

²⁾ Ibid. 366.

³⁾ Par les mêmes raisons que celles exposées plus haut. Les Bernois, liés commercialement à la Haute-Bourgogne et condamnés fatalement par leur alliance avec Mulhouse et avec Schaffouse à entrer en lutte avec la noblesse d'Alsace et par suite avec l'Autriche, les Bernois avaient, il faut le dire, un intérêt bien autrement pressant que les Cantons orientaux à se ménager la neutralité bourguignonne. M. Dändliker l. c. p. 25 s. n'admet pas que l'alliance avec Mulhouse qui datait déjà de l'été de 1466 ait pu déterminer, en 1467, Berne à accepter ce qui avait été rejeté dans la seconde moitié de l'année précédente. Il nous semble que si les propositions bourguignonnes furent rejetées en 1466, c'est que : 1^o elles étaient plus étendues que celles

(27 août 1468). Sigismond s'engageait à payer, dans le terme de dix mois, 10,000 florins du Rhin aux Confédérés comme indemnité de guerre. Waldshut et le Schwarzwald demeuraient affectés à la garantie du paiement, avec la condition expresse que si le duc d'Autriche ne s'exécutait pas à la date convenue, ces deux districts prêteraient serment d'obéissance aux Confédérés.

Ces événements et peut-être aussi l'absence momentanée de Diessbach interrompirent pour quelque temps les relations des Bernois avec le roi de France. Le silence des documents en est une preuve et bien plus encore une lettre de l'avoyer et du Conseil de Berne au roi, qui, tout en le remerciant des pensions accordées à Nicolas et à Guillaume de Diessbach et des bienfaits dont il comblait cette famille, excuse les Bernois de leur silence prolongé dont la faute avait été à leurs grandes occupations ¹⁾.

Le roi de son côté était tenu au courant de tout ce qui se passait par Louis de Diessbach que son cousin Nicolas avait rappelé à Berne pour le dérober à l'influence toute bourguignonne du Sire de Luyrieux, puis envoyé en France où le roi l'avait pris à son service²⁾. Louis XI ne négligea pas l'occasion de flatter les Suisses. Il leur offrit son assistance armée contre leurs ennemis. Cette « habileté » réussit à merveille. La guerre était terminée ou touchait à sa fin et on sait que les Confédérés n'avaient pas besoin d'aide, mais Berne n'eut pas de termes assez forts pour exprimer sa reconnaissance. « C'est le cœur bien joyeux que nous avons appris la proposition de V. M. de nous assister contre nos ennemis avec une troupe de gens armés.

de 1467. ²⁰ N. de Diessbach était là pour les combattre, tandis que l'année suivante il accomplissait un voyage en Orient avec son cousin Guillaume (v. de Rodt l. c. I. 32). Ces deux motifs sont à ajouter à ceux que donne M. D. l. c. p. 26.

¹⁾ 23 juillet 1468 (Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 56 v°).

²⁾ Ibid. et Autobiogr. cit. p. 163. De Rodt, Feldzüge etc. I, 104 s., juillet 1468.

Nous remercions de cette faveur éclatante la bienveillance innée qui s'est manifestée envers nous tous et envers Berne en particulier, car ce n'est pas à nos mérites que nous pouvons l'attribuer. Bien que nous n'ayions pas besoin d'un secours si important, la guerre étant finie, nous vous sommes aussi reconnaissants que si vous nous aviez réellement secourus » ¹⁾.

« Le traité de Waldshut, a dit M. de Gingins ²⁾, établissait une espèce de paix plâtrée entre l'archiduc et les Suisses sans éteindre les inimitiés nombreuses et invétérées qui divisaient les bourgeois des villes libres du Haut-Rhin et la noblesse des provinces antérieures appartenant à la maison d'Autriche ». Impuissant à combattre, Sigismond se trouva non moins impuissant à payer. Déjà il avait engagé à ses vassaux une grande partie de ses domaines alsaciens; son crédit était épuisé. Au fond ni lui ni les nobles d'Alsace ne désiraient la paix; ils l'avaient subie par nécessité, mais ils comptaient bien trouver avant l'échéance un allié disposé à embrasser leur querelle et à les soustraire à la dure obligation qu'ils avaient contractée ³⁾. Le voyage de Sigismond en France auprès du roi qui se garda bien d'accueillir ses dangereuses propositions ⁴⁾, puis en Bourgogne à la cour du nouveau duc, est un fait trop connu pour nous arrêter. Bornons-nous à constater avec M. Dändliker qu'il est fort improbable que Louis XI, comme on l'a dit trop souvent sans preuves, ait engagé le duc d'Autriche à s'adresser à Charles de Bourgogne ⁵⁾. La vérité est que le grand-duc d'Occident eut pour accepter les offres de Sigismond de très-bonnes raisons, comme son suzerain en avait eu d'excellentes pour les repousser. Par le traité de Saint-Omer (mai 1469) le duc d'Autriche en-

¹⁾ Berne au roi, 20 nov. 1468 (Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 63). Cette lettre écrite évidemment sous l'influence des Diessbach se termine par de chaudes recommandations en faveur de cette famille.

²⁾ Append. au T. VII de Müller-Monnard, p. 368.

³⁾ Tschudi II, p. 702 et 708.

⁴⁾ Carême 1469. Ibid.

⁵⁾ Ursachen und Vorspiel der Burgunderkriege p. 21 s.

gageait au duc de Bourgogne le landgraviat d'Alsace, le Comté de Ferrette, Rheinfelden, Seckingen, Laufenburg, le Hauenstein, Waldshut, le Schwarzwald etc. pour une somme de 50,000 florins. Charles s'obligeait aussi à payer aux Confédérés les 10,000 florins du traité de Waldshut et à désintéresser les créanciers du duc d'Autriche en Alsace. Enfin, et c'est ici la clause importante pour l'appréciation des événements postérieurs, Charles prenait sous sa sauvegarde Sigismond avec ses terres, pays, châteaux et cités envers et contre tous et particulièrement contre les Suisses. Mais, remarquons-le bien, cette promesse de sauvegarde ne pouvait être invoquée par le duc d'Autriche que dans le cas où il se verrait attaqué par ses ennemis héréditaires. Les termes de la lettre de garde sont absolument précis sur ce point essentiel et Sigismond dut s'y tromper d'autant moins que le duc de Bourgogne manifesta immédiatement l'intention de réconcilier la maison d'Autriche avec les Confédérés¹⁾.

Le traité de Saint-Omer (2 et 9 mai 1469), si peu honorable qu'il fut pour Sigismond²⁾, lui apportait le salut. Repoussé par le roi, pressé par ses créanciers, sans argent, sans puissance, le pauvre duc était aux abois. Sans la Bourgogne, Waldshut et le Schwarzwald étaient perdus à tout jamais. Au moins le duc d'Autriche conservait-il la chance, bien faible en apparence, de pouvoir racheter un jour ses domaines aliénés. Depuis longtemps il en jouissait fort peu et les entreprises violentes des Suisses et de leurs adhérents venaient sans cesse troubler sa possession. Elles ne pouvaient être réprimées que par un prince puissant. Sigismond, à n'en pas douter, avait sur ce point des arrière-pensées. A défaut de l'alliance offensive qu'il n'avait pu obtenir, ce prince rancunier devait souhaiter vivement que Charles fut contraint à venger les humiliations dont les Suisses avaient

¹⁾ V. de Gingins (Append. au T. VII de Müller-Monnard, p. 119 ss). Zellweger, Archiv f. schweiz. Geschichte T. V, p. 12, et Schweiz. Museum, Frauenfeld 1838. Chmel, Monum. Habsb. I, 1—8 etc.

²⁾ « das doch dem durchluchten loblichen Huoz Oesterrich ein klein Ehre was » (Schilling, Beschreibung der Burgunderkriege p. 71).

abreuvé la maison d'Autriche. Ses efforts continuels pour entraîner le duc Charles à lui prêter un concours plus effectif, ses exhortations incessantes à la guerre prouvent bien que les desseins secrets du duc d'Autriche dépassaient les termes de la lettre de sauvegarde. C'est un point du reste sur lequel tout le monde est d'accord. Mais cette unanimité rigoureuse des historiens cesse complètement d'exister lorsqu'il s'agit d'apprécier la conduite du duc de Bourgogne. Tandis que M. de Gingins oppose la politique « franche et naturelle de Charles le Hardi aux ténébreux desseins du duc d'Autriche » et affirme que « la prudence et la sécurité de ses provinces méridionales prescrivaient au duc de Bourgogne d'accepter les offres pressantes de Sigismond ¹⁾, M. Dändliker soutient qu'en n'imitant pas son suzerain le roi de France, Charles donna la preuve qu'il se souciait fort peu de l'amitié des Confédérés. Bien plus, il viola ses engagements de neutralité et rompit le contrat de 1467 qu'il avait souscrit; « il était d'ailleurs peu habitué à agir loyalement quand un manque de parole pouvait lui profiter » ²⁾.

Entre ces deux opinions extrêmes, où est la vérité? La question est celle-ci. Est-il avéré que Charles en prenant Sigismond sous sa sauvegarde viola les termes du traité de 1467? Le comte de Charolais, comme son père, s'était engagé formellement à ne causer aux Confédérés ni tort ni dommage d'aucun genre et à ne tolérer dans ses domaines aucune entreprise hostile à la ligue de la Haute-Allemagne. Rien de plus. D'autre part le traité de Saint-Omer n'était exécutable contre les Suisses que s'ils attaquaient Sigismond. Ils n'avaient qu'à se tenir en paix pour que le traité de 1467 demeurât à l'abri de toute atteinte. Un fait que les documents contemporains mettent à l'abri de toute discussion, c'est que le duc de Bourgogne résista jusqu'à la fin aux objurgations du duc d'Autriche qui le

¹⁾ Append. au T. VII de Müller-Monnard, p. 370.

²⁾ Ursachen etc. cit. p. 29 s.

pressait d'attaquer les Suisses et se renferma toujours dans les termes étroits de la lettre de garde.

Que si, abordant la question à un autre point de vue nous nous demandons si Charles le Hardi fit un acte de bonne politique en acceptant les propositions du duc d'Autriche, nous répondrons qu'il eut été impardonnable de les repousser. Ce n'est pas dans la conception de l'œuvre que le duc se trompa, mais bien dans son exécution. Centralisateur brutal et *welche*, Charles ne comprit jamais le caractère allemand. Comme tous les princes de sa race il était très-ambitieux, très-entier et de plus, disons le, peu adroit. Mais sans parler encore du grand dessein auquel son père avait songé avant lui et qui devait remplir la deuxième partie de sa carrière, le duc de Bourgogne pouvait-il négliger l'occasion qui se présentait de relier les morceaux épars de son empire et d'assurer par un solide établissement en Alsace, le rachat étant si improbable, le sort de ses provinces méridionales? Encore une fois l'ouvrier faillit à l'œuvre, mais l'entreprise était digne de réussir.

L'émotion avait été vive dans la ligue lorsqu'on y connut le voyage de Sigismond en France. A une journée tenue à Zurich en mars 1469, les députés, « considérant que le duc Sigismond s'est rendu en personne à la cour de France et a envoyé des ambassadeurs au duc de Bourgogne » ¹⁾, proposèrent que les Cantons envoyassent dans les deux pays une ambassade pour défendre les Confédérés contre toute accusation calomnieuse, se renseigner sur les réclamations du prince autrichien et apprendre quelle réponse il avait obtenue. — Les craintes qu'on pouvait concevoir sur l'attitude du roi furent de courte durée. Dès le 12 avril le banneret Archer, député par Berne à la diète de Lucerne, se chargea de les dissiper ²⁾. « Le duc d'Autriche, dit-il, avait envoyé au roi le comte d'Eberstein pour se plaindre des Suisses et solliciter une assistance armée. Mais le roi avait nette-

¹⁾ Tschudi II, 702.

²⁾ Abschiede II, 394.

ment refusé son concours. Il en avait par ses lettres ¹⁾ informé Berne et ses confédérés en déclarant qu'il ne voulait ni leur déclarer la guerre ni rien entreprendre contr'eux. Les Seigneurs de Berne saisissaient cette occasion d'avertir leurs alliés que Nicolas et Guillaume de Diessbach étant sur le point de partir pour la France, il serait bon de les accréditer auprès du roi, avec mission de lui recommander la ligue et de le remercier de sa lettre ». Cette proposition fut acceptée sous réserve que les instructions des ambassadeurs ne seraient pas étendues à d'autres

¹⁾ Schilling p. 70 dit que le roi fut instruit de la modération des Suisses et de la vérité par de bons amis des Confédérés qui se trouvaient alors à la cour.

Voici le texte de la lettre de Louis XI, tel qu'il se trouve à l'état de traduction allemande contemporaine ms. aux Archives de Lucerne (Frankreich-Bünde).

« Ludwig, von Gottes gnaden Kunig zu Franckrich. Allerliebsten und grossen frunde, der graff von Eberstein und ander der partye us tutschen landen sind komen zu uns zu machen und handlen ein Buntnis und verstantnis, und meint derselb graff von Eberstein die buntniss zwuschend uns und dem hertzen von Osterich ze besliessen. Aber darumb dz wir wol underricht sind der kriegem und miszhell die sind zwuschend dem genanten von Osterich und uch und wir ouch bedencken uweren guten willen zu unns, so verkunden wir uch dz wir weder mit dem noch andern dheim Bund noch anders dz uch widerwertig oder in dheimem weg miszvellig were wollen besliessen, sundern uch alzit underrichten der sachen die unns furkoment und uch beruren, als wir das ze tunde schuldig sind als unsern sunder lieben puntgnossen wollwollenden und frunden, und bitten uch dz ir desglichen uwers teils ouch tun, und uns underrichten wollen der dingen die uns mogen zu hinderung darlangen. Allerliepsten und grossen frunden, unnsere herr hab uch in seinem heiligen Hut. — Geschriben zu Amboyse uff dem lesten tage Meyens. — Ludwig.

An unnsere allerliebsten und grossesten frunde die burgermeister und gubernierer der gemeind der Berner und der eitgenossen ».

Il faut lire Mertzens et non Meyens, car cette lettre est évidemment de 1469, or le roi ne se trouva cette année-là à Amboise que le 31 mars (Itin. Ms. de Louis XI par M^{lle} Dupont). D'autre part c'est à cette lettre que fait allusion le recès du 12 avril 1469 cité.

objets ¹⁾, et le 29 mai, les députés des Cantons réunis à Berne recommandèrent collectivement au roi l'avoyer de Diessbach et son cousin Guillaume chargés tous deux de remercier Louis XI de la faveur qu'il avait témoignée aux Confédérés pendant la dernière guerre contre l'Autriche ²⁾ ainsi que de la réponse qu'il avait opposée au duc Sigismond ³⁾. — Les voyageurs furent admirablement reçus à la cour de France; le roi les garda quelque temps auprès de lui et les combla d'honneurs et de présents. Ils revinrent à Berne au commencement d'août ⁴⁾. Le Conseil en avertit aussitôt les Confédérés: « Nos députés nous ont appris qu'on a discuté mercredi dernier à Lucerne (2 août) la proposition du duc de Bourgogne de fixer une journée amicale pour régler nos différends avec l'Autriche. Cependant Messieurs Nicolas et Guillaume de Diessbach, chevaliers, sont arrivés de la cour de France, où ils ont passé quelques jours pour leurs affaires et pour celles de la ligue. Les nouvelles qu'ils rapportent sont fort importantes (gar treffenliche) ». — Rendez-vous était donné à Soleure pour le dimanche après la Saint-Laurent (13 août). Quant aux propositions du duc de Bourgogne, Berne était d'avis de ne point les accepter ⁵⁾.

Ce qu'étaient ces importantes nouvelles, le recès de Soleure du 13 août, nous l'apprend. En voici la substance :

« Les Seigneurs Nicolas et Guillaume de Diessbach se sont rendus, munis des lettres des Confédérés, auprès du roi de France qui les a bien reçus et les a écoutés avec bienveillance. Comme ils remerciaient le roi très-chrétien d'avoir refusé son assistance au duc d'Autriche et éconduit le comte d'Eberstein, son envoyé,

¹⁾ « so vil uns allein umb dz stuk und nit witter dem Kung danken und uns verantwurten ».

²⁾ « des man billich der Christenlichen Crone von Franckrich zu Gutem niemer vergesset » dit Schilling l. c. p. 71.

³⁾ Abschiede II, 397.

⁴⁾ Et non pas en novembre (Zellweger, Versuch etc. p. 13; de Rodt, Feldzüge etc. I, 105).

⁵⁾ Arch. de Berne. Missiv. allem. A. 612 et Abschiede II, 401.

le roi a répondu que depuis sa lettre aux Cantons le duc d'Autriche est venu à Troyes, sollicitant une entrevue. Mais S. M. a refusé, en déclarant que sa volonté était non pas de faire du tort aux gens de la ligue, mais bien plutôt de les assister dans leur nécessité. Sur cette réponse le duc d'Autriche s'est rendu tout droit auprès du duc de Bourgogne et a si bien travaillé que le duc l'a pris en sa sauvegarde, spécialement contre les Suisses... Après maint entretien privé avec le roi et son Conseil, les deux Seigneurs de Diessbach ont été très-secrètement instruits de ce qui suit. Pendant la dernière guerre entre le roi et Monseigneur de Bourgogne, le roi, muni d'un sauf conduit, est allé trouver le duc à Péronne, mais celui-ci a fait fermer les portes de la ville et n'a pas craint de menacer de mort le roi son seigneur, et tous ceux qui étaient avec lui s'ils ne couraient sus aux Liégeois, alliés de la France. C'est ce que la couronne de France n'oubliera jamais. Le roi a raconté aussi que le Cardinal (Balue), maintenant en prison, a voulu le livrer avec son frère au duc de Bourgogne. — L'opinion des deux de Diessbach était que le ressentiment du roi Louis contre le duc ne s'apaiserait qu'après une vengeance éclatante.... — Le roi a remis à Messieurs de Diessbach des lettres de créance pour les Confédérés et les a chargés des ouvertures suivantes. Puisque le duc de Bourgogne soutient le duc d'Autriche contre les Confédérés, ceux-ci devraient refuser de faire désormais aucun traité avec lui; tout au moins, si cela leur déplaît, devraient-ils s'engager à ne pas aider le duc dans ses entreprises contre le roi; en échange le roi promettrait de ne pas assister le duc contre les Confédérés » Enfin le roi conseillait aux alliés de ne pas quitter leurs défilés et leurs montagnes et de faire bonne garde, de la sorte ils sauraient bien résister au duc. — S'il devenait nécessaire de discuter ces choses plus au long le roi enverrait ses ambassadeurs « par delà »; il était donc inutile de lui envoyer des orateurs¹⁾.

¹⁾ Abschiede II, 400 s.

Les députés des Cantons devaient se réunir à Lucerne le mardi après la Saint-Barthélemy (29 août) pour répondre aux propositions françaises ¹⁾. Il est probable que cette réunion n'eut pas lieu et il paraît certain que la réponse demandée par le roi fut longtemps différée, car c'est le 3 novembre seulement que « les ambassadeurs des villes et provinces de la grant lige d'Alamaigne haute, congregués à Zurich » se décidèrent à l'envoyer par l'entremise de l'ancien avoyer de Diessbach. Encore le roi dut-il s'en tenir pour médiocrement satisfait. « Et sur ce » (la proposition d'intelligences plus étroites) « nous avons souventeffois » écrit l'avoyer à Louis XI, « mis la chause en terme et conseil, par quoy la chause a esté toujours differée. Combien que pour les grandes occupations et nouvelles qui courent par de ça n'en ayons pu mectre conclusion, dont en avons grant desplaisance, toutesfois si summes nous en bon et ferme propos et vouloir d'entrettenir les dessus dictes confédérations tant ainsi comme elles sont entre vous et nous confaictes » ²⁾

Les « grandes occupations qui courent par deça » c'est l'excuse de Diessbach. La vérité est que le duc de Bourgogne avait réussi dans une certaine mesure à calmer les craintes des Confédérés. Guillaume de la Baume, Seigneur d'Illens, son conseiller et son chambellan, et Jean de l'Estagues, clerc de son argentier, avaient le 23 juin, la veille de l'échéance, acquitté intégralement et recouvré l'obligation scellée du duc d'Autriche et de plusieurs de ses vassaux pour une somme de dix mille florins ³⁾. Le duc Charles avait saisi cette occasion pour proposer sa médiation en vue d'aplanir les difficultés qui divisaient les Confédérés et la maison d'Autriche. Les agents du roi n'avaient rien négligé pour ranimer l'inquiétude et le 13 août, à la diète de Soleure, il avait été décidé d'envoyer des ambassadeurs en Bourgogne

¹⁾ Abschiede II, 400 s.

²⁾ Ibid. 402 s.

³⁾ Ibid. 398. — L'instruction de Charles à ses ambassadeurs est aux Arch. de Dijon et porte la date du 26 mai (Gachard. Arch. de Dijon, p. 162).

pour prier le duc de renoncer à la sauvegarde qu'il avait promise à Sigismond ¹⁾. Mais le comte de Neuchâtel était venu répéter de la part de son maître les assurances les plus tranquillissantes ²⁾. Le roi de France avait beau faire, les inquiétudes des Confédérés très-sincères, très-légitimes tout d'abord, avaient dû s'apaiser devant les preuves tangibles du bon vouloir du duc Charles. En effet, si le prince bourguignon avait médité une agression, il paraît peu probable qu'il eût, en payant les dix mille florins que Sigismond devait aux Suisses en vertu du traité de Waldshut, reconnu implicitement la validité d'une convention que l'empereur Frédéric lui-même venait de déclarer nulle et non avenue ³⁾. On a mis en doute la sincérité des propositions de médiation que le duc avait adressées aux Suisses, on a prétendu qu'elles avaient seulement pour but de leurrer les Suisses. Et pourquoi? L'intérêt de la Bourgogne engagée désormais à tirer l'épée pour défendre le duc d'Autriche contre une agression des Confédérés n'était-il pas de tout faire pour que les relations des deux adversaires jusque là si tendues prissent une tournure moins menaçante?

Malheureusement pour le duc Charles son protégé le duc d'Autriche tenait essentiellement à le brouiller avec les Alliés et ne cessait d'intriguer à la cour de Bourgogne pour faire sortir le duc de sa neutralité. D'autre part Charles le Hardi avait choisi pour administrer ses nouvelles provinces du Rhin un gouverneur peu propre à la politique de pacification et d'apaisement qu'il était si urgent de poursuivre en Alsace ⁴⁾. Pierre de

¹⁾ Abschiede II, 401.

²⁾ Ibid. 404, Berne à Hagenbach.

³⁾ Dändliker, Ursachen etc. p. 31. — Gratz 25 mai 1468.

⁴⁾ « Hett sich sein herr von Burgund basz bedacht
und hett ein fromen landvogt gmacht
der von ehren wer gewesen,
sie weren villicht beide wol geneszen;
sunst hat er einer dem andren gehofiert
und damit sich selb beid in den tod gefiert.
Hagenbach was ein solcher man,
der unglück wol kunt fahen an. »

(Reimchronik über P. v. Hagenbach. Ed. Mone, p. 258 b.)

Hagenbach a été fort maltraité par l'histoire et cela est peu surprenant, car ce qu'on sait de lui vient surtout de ses ennemis. Nous n'avons pas ici à discuter son administration, nous nous bornerons à signaler l'influence que sa conduite exerça sur les relations des Confédérés avec Louis XI. Deux mois après son entrée en fonctions les Suisses lui signalèrent les molestations dont Mulhouse était l'objet et lui rappelèrent les promesses pacifiques de son maître ¹⁾. L'année suivante, au mois de mars, ils s'adressèrent au duc lui-même. « C'était avec une vive satisfaction qu'ils avaient vu Monseigneur de Bourgogne envoyer en Alsace ses officiers avec mission d'y rétablir l'ordre et la sécurité et d'assurer aux ligues la liberté du commerce. Ainsi le voulait le traité passé entre le feu duc et quelques-uns des Cantons. Mais les ennemis des Confédérés, Bernard d'Eptingen, Jean de Huse et d'autres, loin de se tenir en repos, continuaient à maltraiter les alliés des Suisses ; leur commerce était inquiété. Bref, on suppliait le duc de mettre ordre à cet état de choses » ²⁾.

A peine cette missive était-elle partie que ce conseil de Berne reçut une lettre d'Adrien de Bubenberg, alors à la cour de Bourgogne qui n'était pas, venant d'une source aussi peu suspecte, pour calmer l'inquiétude que causait aux Bernois l'attitude peu bienveillante de Hagenbach à l'égard de Mulhouse. Bubenberg conseillait à ses commettants de ne pas répondre avant son retour aux propositions du margrave de Hochberg, qui venait de leur écrire pour leur proposer une « journée amicale » avec l'Autriche. Il leur signalait la présence à la cour de Bourgogne d'une ambassade autrichienne dont la mission était de se plaindre amèrement des Confédérés et de solliciter contr'eux l'assistance armée du duc Charles ³⁾. — Enfin le 10 mai, à Bâle, Bubenberg rapporta aux envoyés de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Schwytz et au Conseil de Bâle certaines paroles hau-

¹⁾ Abschiede II, 404 (6 déc. 1469).

²⁾ Ibid. 406 (1^{er} mars 1470).

³⁾ Ibid. (5 mars 1470).

taines du duc qui tendaient à prouver que Mgr. de Bourgogne était décidé à soutenir son bailli de Ferrette ¹⁾).

C'était, il faut l'avouer, une insigne maladresse de la part du duc. Quelque pacifiques que fussent en réalité ses intentions à l'égard des Suisses, le traité de Saint-Omer l'avait placé dans une position assez délicate pour qu'il évitât toute parole capable d'éveiller les susceptibilités de ses voisins ²⁾. Mais le bon sens ne fut jamais sa vertu dominante. Habilement exploités par les agents du roi de France, les rapports de Bubenbergh ne tardèrent pas à porter leurs fruits ³⁾. Dès le 20 mai, Berne résolut d'envoyer en France Guillaume de Diessbach pour y négocier avec Louis XI des « intelligences » moins générales que celles de 1463/4. Ce n'était pas là un projet nouveau, car on a vu les efforts jusque-là infructueux du parti français. Il est constant que dès les premiers mois de 1470 les propositions du roi étaient à l'ordre du jour en Suisse ⁴⁾. Ce n'est pas qu'on eût la moindre velléité de rompre avec la Bourgogne, mais on redoutait quelque piège et il semble que Bubenbergh lui-même, tout attaché qu'il fut au duc de Bourgogne ne fit aucune opposition à la

¹⁾ Abschiede II, 409.

²⁾ Il est juste d'ajouter que le duc avait été irrité par la nouvelle de l'arrestation d'un de ses sujets par les Suisses. C'était le résultat d'une erreur de nom et le prisonnier fut aussitôt relâché. Dès le 16 mai les Confédérés s'excusèrent auprès du duc. Ils profitèrent de l'occasion pour protester de leur attachement. Ils espéraient vivement que Mgr. de Bourgogne observerait étroitement les traités, ainsi que son bailli, P. de Hagenbach, en avait donné l'assurance (Abschiede II, 410).

³⁾ Le 20 mars 1470, Louis XI écrit d'Amboise à Nicolas de Diessbach que le duc de Bourgogne rassemble des troupes dans le duché et en Comté. Ces gens de guerre sont destinés au Comté de Ferrette et peut-être à marcher contre les Confédérés (Abschiede II, 406).

⁴⁾ Abschiede II, 405 (23 févr. 1470). — Le recueil ms. intitulé Formular M. 118 f° 144 aux Arch. de Lucerne contient la copie d'une lettre des Confédérés au roi en date du 5 déc. 1469, à Lucerne, par laquelle on lui recommande un envoyé de Galeas Marie Sforza, duc de Milan. Cette lettre renferme de grandes assurances de dévouement, mais il n'y est pas fait allusion au nouveau traité.

négociation française. Le 1^{er} juin, Nicolas de Diessbach annonçait à son patron le succès de ses longues démarches. « Ce est vrai, écrit-il, que mon nepveu et moy nous sumes transpourtéz par plusieurs fois vers les dits aliéz, tant en villes comme en pays de valées, sans adviser missions, travail ne peine, ainsi comme est bien de raison, jusques autant que lesdits aliéz ont conclud et deliberé d'un mesme accord de vous donner sur ce réponse. Ce est la chouse commise à mon dit nepveu, lequel le vous rapportera de par eulx » ¹⁾.

Cette réponse qu'on lui donnait enfin, le roi l'attendait depuis trop longtemps pour ne pas être pressé d'en finir ²⁾. Dès le 24 juillet Berne pouvait annoncer à ses alliés le retour de leur envoyé pour le surlendemain. Il amenait avec lui les orateurs royaux chargés de conclure un nouveau traité ³⁾. Les députés de la ligue étaient convoqués pour le 26 juillet, mais quatre cantons, Lucerne, Uri, Unterwalden et Glaris, ne s'étant pas fait représenter à cette journée, on leur envoya le projet préparé par les députés des autres cantons et on fixa une nouvelle réunion pour le 7 août, à Lucerne ⁴⁾. Malgré les efforts

¹⁾ Nic. de D. au roi (Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 33) : Le 1^{er} mai Diessbach, en recommandant à son « souverain seigneur » Jean Meysen et Felix Swend, tenait le roi au courant de ses efforts pour faire accepter le nouveau traité et le suppliait d'avoir patience (ibid. 99).

²⁾ Diessbach à M^e Baudet Menon, secrétaire du roi, 1^{er} mai 1470 « vos attente hortando ut animum regis hoc pauco tempore patientem facere curetis » (ibid. 99 v^o). — Toutes ces lettres témoignent de relations très-fréquentes entre le roi et ses agents pendant les premiers mois de 1470.

³⁾ Abschiede II, 412. — Dans un extrait du 4^e compte de M^e André Briçonnet pour « l'année finie le dernier septembre 1470 » (Bibl. nat. Ms. fr. 20,685 f^o 501), on trouve la mention suivante : « Pierre Morin pour 24 marcs 2 gros d'argent blanc en six hanaps et deux pots vairéz par les bords . . . donnés à Guillaume de Diessbach ambassadeur de Berne : 264 liv. — Et f^o 498 v^o. « Anthoine Vauflou, messenger de Berne, pour porter à Nicolas de Diessbach, chev., 300 l. t. et à Guillaume de Diessbach aussi chev., 240 » l. t. (C'était leur pension.)

⁴⁾ Abschiede II, 412.

des Bernois qui le 19 juillet encore avaient jeté de l'eau sur le feu en instruisant leurs Confédérés de certaines menaces proferées par Hagenbach contre Mulhouse ¹⁾, il semble que les Cantons orientaux reculassent encore. Le Conseil de Berne leur fit sentir, qu'il n'était plus temps de refuser leur adhésion et les rassura si bien sur les risques que présentait le nouveau traité que la diète du 7 août réunit à Lucerne les députés de tous les Cantons ²⁾. C'est là qu'on arrêta les termes des intelligences. Enfin le 13 août, à Berne ³⁾, Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug et Glaris d'une part, représentés par l'avoyer et le Conseil de Berne, et de l'autre Louis de Sainville, écuyer de l'écurie ⁴⁾, et Jean Briçonnet, maire de Tours, au nom du roi de France, s'engagèrent mutuellement à ne prêter au duc de Bourgogne assistance ni secours d'aucun genre si ce prince se mettait en guerre avec l'une ou l'autre des parties contractantes ⁵⁾. Ce n'était pas une alliance offensive, mais ce n'était plus une promesse générale de neutralité comme en 1463/4. On prévoyait le cas spécial d'une agression bourguignonne. Pour le reste les anciens traités demeuraient en vigueur. Le 23 septembre, à Tours, le roi ratifia et scella le traité et le 24 octobre Berne en avisa ses alliés en les invitant à revêtir l'instrument de leurs sceaux respectifs ⁶⁾.

¹⁾ Abschiede II, 412.

²⁾ Ibid. 413.

³⁾ Ibid.

⁴⁾ Et non Senneville comme l'ont écrit de Rodt, Zellweger et Müller. La signature originale porte Sainville. « Loys de Sainville, écuyer d'écurie du roi » reçut, le 29 juin 1470, 55 l. t. pour un voyage devers les Bernois, et Jean Briçonnet, marchand de Tours, 200 l. t. (Bibl. nat. Ms. fr. 20,685 f^o 483 et 501).

⁵⁾ Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 112 s. — L'orig. de la contre-lettre royale est aux mêmes Archives (imp. Abschiede II, 908 s.).

⁶⁾ Abschiede II, 414. L'original est revêtu du sceau du roi de France et de ceux des huit Cantons.

III.

Les craintes répandues à Berne par les rapports du Seigneur de Bubenberg étaient-elles fondées? Qu'était-ce donc que cette ambassade autrichienne dont les agissements à la cour de Bourgogne avaient inquiété le prudent Bernois au point d'imposer silence à ses sympathies bourguignonnes? Avait-elle réussi dans sa mission et les Confédérés devaient-ils tout craindre du puissant allié du duc d'Autriche? Les textes vont nous l'apprendre.

En mars 1470 des orateurs de Mgr. Sigismond avaient effectivement paru à Bruges ¹⁾. Ils avaient « amplement déclaré les maux et les dommaiges » faits sur les pays et sujets du duc d'Autriche par les Suisses, aussi bien du temps du feu duc, son père qu'à une époque plus reculée. Traités, édits impériaux, paix générale de cinq années, les alliances avaient tout enfreint, tout violé. Pour réprimer leurs attaques, Mgr. d'Autriche considérant la puissance et la sagesse du duc Charles et les anciens liens qui unissaient les deux maisons d'Autriche et de Bourgogne, avait recherché la protection du duc de Bourgogne et l'avait prié de le recevoir de son hôtel. Mgr. de Bourgogne avait en conséquence pris en sa sauvegarde le duc d'Autriche, ses pays et ses sujets. Les Suisses avertis n'en avaient pas moins continué leurs agressions et se disposaient à « mouvoir nouvelle guerre au dit pays d'Otherice ». La conclusion de ce réquisitoire fut que le duc Charles était requis « de prestement se conclure de faire guerre ausdits Zwissois et ceux des Alliances, et pour ce mettre une bonne et grosse armée sus, car se ainsi ne le fait, lesdits des Alliances sont delibéréz en ceste prouchaine saison d'été de entrer à puissance d'armes au dit pays d'Otherice » ²⁾.

¹⁾ Abschiede II, 406.

²⁾ V. l'Instruction à ceux qui vont vers le duc d'Autriche, imp. par Lenglet (Commynes III, 238 ss. Preuves). L'éditeur des recès fédéraux II, 406, a attribué cette Instruction à l'année 1470 et l'examen de cet impor-

Telle était la requête dont la substance connue de Buben-berg l'avait si fort ému. Hâtons-nous d'ajouter qu'il eut été moins pressé d'alarmer ses compatriotes s'il eut connu la réponse du duc de Bourgogne. Cette réponse, Guillaume de Rochefort, le marquis de Rothelin et Charles Soillot, secrétaire du duc, furent chargés de la porter à Sigismond au mois de mai de la même année ¹⁾. — Après avoir déclaré la ferme volonté de leur maître d'exécuter les engagements qu'il avait contractés envers son allié l'année précédente, les orateurs bourguignons avaient mission de remontrer au duc d'Autriche comment les grandes affaires que Mgr. de Bourgogne avait en France, son alliance avec le duc de Bretagne, menacé par le roi Louis ²⁾, les troubles d'outre mer et le péril où se trouvait le roi d'Angleterre ³⁾ constituaient un obstacle absolu à tout projet d'expédition en Allemagne. Du reste, le duc espérait « par d'autres moyens convenables » empêcher les Alliances d'envahir les domaines de la maison d'Autriche. Aussi bien les Suisses n'avaient-ils « aucune raison pour ce faire, attendu que toutes les sommes de deniers à eux promises par les traités dernièrement faits leur ont été payées nonobstant les défenses Impériales qui leur ont été faites. » Il était d'autre part absolument inopportun d'exécuter cette année les lettres impériales, car, si le duc de Bourgogne faisait arrêter les Suisses qui se trouvaient en ses pays, la guerre s'en suivrait certainement et la puissance bourguignonne était encore trop mal assise en Alsace pour que la résistance fut possible.

tant document confirme cette opinion, qui du reste n'est plus contestée. Lenglet avait supposé 1472 et Zellweger 1471, ce dernier par des motifs incompréhensibles (Versuch etc., p. 19, n. 24).

¹⁾ Les noms des envoyés bourguignons ne sont pas fournis par l'Instruction, mais il est certain que ces personnages demeurèrent auprès de Sigismond du 15 mai au 7 août 1470 et la date de leur arrivée s'accorde avec celle de l'Instruction (v. compte de l'argentier cité par le major Henrard, Mém. cour. par l'Acad. de Belgique XXIV, 29).

²⁾ Mars-avril 1469/70. Hist. de Bretagne II, 112 et Preuves. Actes du 19 avril etc.

³⁾ Commencement de 1470 (Commynes-Dupont I, 233 n.).

Enfin en admettant que le duc se résolut à « mouvoir la dite guerre » il ne fallait pas oublier qu'il était tenu « premièrement et avant tout œuvre » de sommer les Alliances de faire réparation raisonnable à Mgr. d'Autriche, en leur « signifiant l'alliance qu'il a avec mondit Sgr. d'Otherice » et en les requérant d'accepter sur les points contestés le jugement de l'Empereur ou du pape. Le duc Charles trouvait que le duc d'Autriche pouvait bien se déporter de sa requête, attendu que les Suisses n'avaient pas encore commencé la guerre et qu'ils n'avaient procédé à aucune voie de fait depuis la conclusion du traité de Saint-Omer. Pour les « entretenir » et les empêcher d'ouvrir la campagne, le duc annonçait son intention de proposer aux Suisses une « journée amiable » où l'on s'efforcerait d'aplanir les différends et de réconcilier la maison d'Autriche avec ses anciens ennemis. Pour le cas où malgré les efforts du duc la guerre viendrait à s'allumer ses envoyés devaient réclamer au duc d'Autriche quelques renseignements purement militaires ¹⁾).

Ceux qui soutiennent que le duc de Bourgogne nourrissait contre les Suisses des projets ténébreux n'ont pas manqué d'insister sur cette dernière partie de la célèbre instruction. Mais si l'on met de côté ces « formes diplomatiques » que M. de Gingins a invoquées en faveur de son client, si on oublie que l'ambassade bourguignonne avait à remplir une autre mission de la plus haute importance et pour le succès de laquelle il importait de ne pas froisser un prince dont on allait réclamer les services, nous le demandons, n'était-il pas tout naturel que Charles menacé, au dire du duc d'Autriche d'une agression prochaine des Confédérés, prit quelques précautions pour sa sûreté et s'informât des ressources du pays comme des moyens d'y faire vivre son armée ?

Le duc de Bourgogne, disons-nous, avait intérêt à ménager Sigismond. C'est que le duc d'Autriche s'était fait en Allemagne l'agent de son allié pour la négociation du « grand dessein »

¹⁾ Instruction citée.

qui allait devenir l'objet suprême de l'ambition bourguignonne. M. Freeman ¹⁾ a cherché dans la double position de Charles à la fois prince français et vassal de l'empire la clef de sa merveilleuse histoire. Ce que l'éminent critique anglais appelle sa carrière française finit en 1472. Dès lors cette grande idée dont la réalisation semble avoir été sous des formes diverses le but des efforts inconscients de dix siècles de générations humaines, l'établissement d'un grand état central placé entre la France et l'Allemagne, cette idée fut la préoccupation dominante de Charles le Hardi.

Dès 1447 et 1448 des négociations avaient été engagées entre Philippe le bon et l'Empereur pour l'érection en royaume des états du duc de Bourgogne ²⁾. L'idée première de cette combinaison paraît avoir émané du pape Pie II ³⁾. En 1459 et 1460 des négociations directes furent reprises entre le duc et l'Empereur, mais on ne parvint pas à s'entendre. Le duc voulait que l'Empereur allemand rétablît à son profit le royaume de Lotharingie tel qu'il était constitué sous Lothaire II ⁴⁾. Frédéric refusait de détacher de l'Empire provinces ni sujets et demandait, en échange du titre purement honorifique qu'il offrait au duc, une forte indemnité pécuniaire. Plus tard Philippe tint beaucoup à ce que l'on sut bien que, s'il l'avait voulu, il eut ceint la couronne royale. Il s'en vanta hautement en 1464 aux ambassadeurs de Louis XI. « Je veulx bien, dit-il, que chacun scache que sy j'eusse voulu, je feusse roy » ⁵⁾.

Son fils aussi y songea toute sa vie, mais son ambition fut

¹⁾ Historical essays p. 280 ss. (critique de l'hist. de Charles le Hardi de Mr. Foster-Kirk). London, Macmillan & Co. 1871.

²⁾ Der österreich. Geschichtsforscher (I, 2^e livr. 231—273).

³⁾ V. pour l'ensemble de ces négociations P. Fredericq: Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas. Gand, Hoste, 1875; p. 42—51.

⁴⁾ Ibid.

⁵⁾ Jean du Clerq. Mém. L. v. c. 15 (Ed. de Reiffenberg t. IV, p. 80), cit. par Fredericq l. c.

plus haute encore. Au titre de roi il rêva de joindre la dignité impériale. En 1469, George Podiebrad, roi de Bohême, s'engageait moyennant 100,000 florins du Rhin à employer son influence auprès des six autres électeurs pour faire nommer Charles, roi des Romains¹⁾. — La seconde partie de l'Instruction de mai 1470 «à ceux qui vont vers le duc d'Autriche» prouve qu'on ne perdait pas de vue le grand dessein à la cour de Bourgogne. La question du mariage de Marie de Bourgogne, fille du duc Charles, avec le fils de l'Empereur Frédéric III, Maximilien, y est traitée tout au long. En échange, l'Empereur devait «bailler» au duc «la couronne et le gouvernement du royaume des Romains en traitant que mondit Sgr. parvenu à l'Empire par le bon plaisir de l'Empereur ou par son trépas bailleroit la ditte Couronne des Romains à son beau-fils». Les orateurs du duc devaient rappeler à Mgr. Sigismond qu'il avait été question aussi «de comprendre et joindre au dit royaume un vicariat impérial de toutes les terres et principautés qui sont assises deça le Rhin»²⁾.

Dès le mois d'août 1470, Sigismond se rendit auprès de l'Empereur pour l'entretenir de cette importante affaire et le mois suivant il était en mesure d'informer le duc de Bourgogne du résultat de sa démarche³⁾. Le projet de mariage souriait fort à S. M. Impériale, mais quant à la question de la royauté des Romains il n'y fallait pas songer. L'Empereur le regrettait

¹⁾ Fredericq l. c.

²⁾ Lettre de Pie II, c. (1459).

³⁾ Innsbruck 26 sept. 1470. Minute allem. datée imp. Mon. Habsb. I, p. 10—15. Le texte lat. sans date est imp. p. 25—28 du même recueil. L'éditeur a pris cette traduction pour une lettre différente qu'il a datée de l'année 1473. Il s'est trompé aussi en imprimant (ibid. p. 20—24) à la date de 1473 la réponse de l'Empereur Frédéric aux ouvertures de Sigismond. — Il y a aussi des recommandations particulières (p. 24) à Sigismond pour l'affaire du mariage. Si le duc refuse sa fille, Sigismond tiendra la chose secrète pour le cas où Sa Grâce Impériale voudrait se tourner vers le roi de France.

pour l'Empire et pour la Chrétienté qui eut trouvé dans Mgr. de Bourgogne un puissant défenseur contre les attaques des Turcs; il espérait vivement que le rejet de cette proposition n'entraînerait pas celui du mariage projeté. Par contre Frédéric se déclarait disposé à ériger en royaume un des pays que le duc tenait en fief de l'Empire sous réserve des droits régaliens et du serment d'obéissance que le duc serait tenu de prêter à l'Empereur. En outre, et ce devait être sans doute le pourboire du négociateur, Charles prendrait l'engagement formel envers l'Empereur et le duc d'Autriche de les assister contre leurs ennemis et leurs sujets rebelles et particulièrement contre les Suisses et contre la ville de Fribourg en Uechtland qui s'étaient soustraits à l'obéissance de la maison d'Autriche.

Les archives autrichiennes ont conservé la réponse du prince bourguignon très-correcte en sa forme, mais singulièrement fière et dédaigneuse ¹⁾. Le duc remerciait Mgr. Sigismond de ce qu'il avait fait et se bornait à lui faire remarquer que l'idée « du royaume » n'était pas venue de Bourgogne. Le duc n'y avait jamais pensé, mais plusieurs personnes l'avaient persuadé que l'Empereur y tenait fort. « Quant à nous, ajoutait-il, nous n'avions en cette affaire aucun motif d'intérêt personnel et c'est avec peine que nous avons accepté l'avis de ceux qui nous conseillaient d'aller de l'avant. C'est ce que nos orateurs ont dû vous faire comprendre. La réponse de l'Empereur nous afflige donc très-peu. Qu'il s'y tienne et nous serons soulagés d'un grand souci. Néanmoins, pour ne pas paraître faire défaut à la Chrétienté, à l'Empire et à votre illustre Maison, nous vous abandonnons le soin de cette affaire, mais nous ne pouvons guère accepter pour gendre celui dont vous nous parlez s'il ne nous est pas permis de continuer l'Empire en sa personne. Et vous le savez bien, car nos orateurs vous l'ont expliqué tout au long. Nous nous soucions du reste fort peu de voir nos domaines érigés en royaume et de ceindre une couronne si ce

¹⁾ Mon. Habsb. I, p. 13 s. — A Hesdin, 15 janvier 1470/71.

n'est pour le bien et le salut de tous. Quant aux Suisses, nous leur écrivons et leur envoyons un orateur que vous connaissez. »

Cet ambassadeur fut probablement le même Guillaume de Rochefort qui s'était rendu l'année précédente à la cour du duc d'Autriche, car, le 1^{er} février 1471, il écrivit aux Suisses que son maître l'avait chargé d'assurer une fois de plus les Cantons de son amitié particulière et du désir qu'il avait d'apaiser tout dissentiment entre les Confédérés et Mgr. Sigismond ¹⁾).

C'est ainsi que les documents permettent à la critique impartiale de saisir assez nettement la situation respective de deux des principaux acteurs du drame dont le prologue se jouait dès l'année 1470. Le rôle le plus net sinon le plus loyal est celui de Sigismond dont le but était d'arriver par tous les moyens possibles à jeter le duc de Bourgogne sur l'ennemi héréditaire de sa maison. Mais son allié, satisfait d'avoir accru ses états d'une belle province, peu soucieux de se brouiller avec les Suisses pour une querelle qui lui était étrangère, s'appuyait sur la lettre de ses engagements de 1469 et opposait aux instances du duc d'Autriche le traité d'amitié qui le liait à certains cantons suisses ²⁾).

IV.

Le traité du 23 septembre 1470 était, il faut bien le reconnaître, plus utile au roi de France qu'aux Confédérés et

¹⁾ De Rodt : *Feldzüge* etc. I, 127.

²⁾ « Car il est vray que avant l'alliance faite entre mon dit Seigneur d'Otherrice les dits Zwitsois et les dites Alliances avoient intelligence avec mon dit Seigneur le Duc et dont ont été scelléz faits et lettres expédiées » (Instruction citée p. 241). Et plus loin (p. 242). « Et pour ces causes et raisons contendront les dits Ambassadeurs afin que mon dit Seigneur d'Otherrice se veuille contenter de mon dit Seigneur et de la manière de faire, laquelle il convient tenir par nécessité et aussi par raison en gardant l'honneur de mon dit Seigneur, veue l'intelligence qu'il a avec les dits Zwitsois, laquelle intelligence fut considérée et pesée quand les dites lectres de garde furent despechées ».

c'est ce qui explique dans une certaine mesure la peine que Berne et le parti français avaient eue à le faire accepter des Cantons. Quelle apparence y avait-il que Louis XI assistât jamais le duc de Bourgogne dans des projets d'agrandissements territoriaux? Envisagée au point de vue français, l'affaire était tout autre. Le roi sentait le besoin de priver définitivement son rival d'auxiliaires dont mieux que personne il connaissait la valeur. Quant à faire plus, il n'y fallait pas penser, pour le moment du moins. Les Diessbach le savaient, le roi aussi. Mais comme ce dernier n'était pas homme à laisser refroidir les bonnes dispositions de ses amis de la grande ligue de la Haute-Allemagne, il fit ce qu'il fallait pour s'attacher plus étroitement les Confédérés. Il les flatta d'abord en les traitant sur le pied d'une égalité familière, se servit de leur influence en Savoie pour y exécuter ses desseins et joignit dans ce but ses ambassadeurs aux leurs¹⁾. Philippe de Savoie était leur ami, leur protégé, Louis XI le combla de bienfaits, en fit son confident²⁾. Enfin, argument important, il le chargea de distribuer 3000 livres « à aucuns tant de la communauté de Berne que de leurs autres alliéz de la grant ligue d'Allemagne affin qu'ilz soyent plus enclins à nous faire service »³⁾. A ces témoignages d'amitié les ambassadeurs des Cantons réunis à Zurich le 20 juin 1471 répondirent par des protestations du plus profond dévouement. Ils remercièrent en termes excellents le roi des faveurs dont sa munificence avait comblé les Diessbach⁴⁾. En attendant de mieux faire, les Cantons observaient scrupuleusement les traités et interdisaient sous des peines sévères tout engagement dans l'armée de Bourgogne⁵⁾.

¹⁾ Arch. de Berne. Missiv. lat. A. 138, 152 et Guichenon.

²⁾ Guichenon I, 593.

³⁾ Mandement à Claude Cot, trésorier général en Dauphiné. Vendôme 9 oct. 1471 (Bibl. nat. Ms. fr. 22,490 f° 8 et Ms. fr. 20,616, pièce 40).

⁴⁾ « Ita ut primum regii et vestri, deinde nostri veniant appellandi ».

⁵⁾ Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 167 v°.

Que se passait-il de ce côté? Le duc, on l'a vu, annonçait hautement son intention de rapprocher le duc d'Autriche des Confédérés. Il s'y était engagé et il n'est pas douteux qu'il y travailla activement pendant les années 1471 et 1472. L'Empereur lui-même, à la fin de 1471, après la diète de Ratisbonne, fit aux Confédérés des propositions tendant au même but¹⁾. Zellweger n'a vu dans ces négociations qu'un dessein concerté de leurrer les Suisses²⁾. Nous ne pouvons être de son avis. D'abord il paraît certain que les efforts du Bourguignon furent absolument indépendants de ceux de l'Empereur. Puis, chose singulière! Pendant que Sigismond obsédait le duc Charles pour qu'il prit les armes contre les Confédérés³⁾, lui-même faisait pratiquer la ligue dans le but de s'accommoder avec elle! Est-il une preuve qui montre mieux combien le prince autrichien commençait à désespérer de son protecteur que ce fait qu'à Lucerne, le 26 janvier 1472, les députés des Cantons furent chargés de s'enquérir des dispositions de leurs commettants au sujet d'une intelligence ou d'un accord perpétuel avec l'Autriche? Les bases de l'entente étaient les suivantes: Mgr. Sigismond renoncerait à toute revendication territoriale; les sujets des deux pays pourraient aller et venir, acheter et vendre librement et sans opposition. Enfin le duc d'Autriche dégagerait ses domaines d'Alsace et obtiendrait, s'il réclamait l'appui des Confédérés, un secours militaire pour quatre années, moyennant une solde convenable⁴⁾.

A qui faire croire que le duc Charles eut approuvé de pareilles conditions? Et, remarquons-le, ce ne fut pas là une proposition en l'air. Le 11 mars, à Lucerne, la chose fut remise en délibération⁵⁾. Enfin, au commencement d'août (1472), une

¹⁾ Abschiede II, 426. — Frédéric demandait aux Suisses leur assistance effective contre les Turcs.

²⁾ « Es erweist sich heraus deutlich dass diese Unterhandlungen nur darauf berechnet waren, die Schweizer hinzuhalten ». Versuch etc. p. 20.

³⁾ Carême 1472. Mon. Habsburg. I, 14.

⁴⁾ Abschiede II, 429.

⁵⁾ Ibid. 431.

journée fut tenue à Constance qui mit fin pour quelque temps à ces négociations¹⁾. Les parties ne purent s'entendre, mais le projet d'accord tel qu'il fut rédigé pour mémoire par Hermann, évêque de Constance, et par Jean, comte d'Eberstein, est le développement des conditions indiquées plus haut. Les articles de ce projet furent soigneusement consignés par écrit, pour servir de pierre d'attente à des négociations futures²⁾.

Il y avait à cette journée de Constance un ambassadeur bourguignon, mais il est hors de doute qu'on se garda de discuter devant lui les articles qui concernaient le rachat de l'Alsace et du comté de Ferrette. Du reste, rendons à Sigismond la justice de reconnaître que tout en négociant avec les Suisses, il ne négligeait pas la Bourgogne. A cette même diète, le 10 août, deux jours avant la rédaction de ces bases d'accommodement dont on jugeait si opportun de conserver la teneur, il fut procédé entre Autrichiens et Bourguignons à l'élaboration d'articles qui visaient une solution toute différente, c'est-à-dire le cas où la guerre viendrait à être déclarée. Mais ici, comme toujours, il importe de lire attentivement les documents. Zellweger, qui a imprimé in extenso le projet de convention austro-bourguignon⁴⁾, poursuivi de l'idée que ces deux gouvernements s'entendaient pour leurrer les Suisses, oppose aux vaines et apparentes tentatives de conciliation cette « alliance » secrète conclue contre les Confédérés. Or, nous le répétons, si, d'une part, jamais Bourguignon ne mit la main aux articles austro-suisses, de l'autre, les termes mêmes du mémorandum austro-bourguignon n'autorisent nullement à supposer que les ambassadeurs du duc Charles eussent en vue autre chose que le cas où une agression des Suisses mettrait leur maître dans l'obligation d'exécuter les

¹⁾ Abschiede II, 435—437.

²⁾ Ibid.

³⁾ La matière fut jugée trop délicate pour qu'on fit autre chose que mentionner au procès verbal cette clause du rachat des provinces du Rhin (ibid. 436).

⁴⁾ Versuch etc. p. 100. Pièce justif. n° X.

termes de la lettre de sauvegarde. Quelques jours avant, le 28 juillet, des envoyés bourguignons, sans doute les mêmes qui se rendirent à Constance, avaient apporté à Bregentz une réponse aux doléances que Sigismond, par l'organe de ses ambassadeurs, avait adressées, une fois de plus, au duc de Bourgogne, pendant le carême précédent¹⁾. Une fois de plus aussi Charles se déclarait prêt à remplir ponctuellement ses engagements, tout en observant que la sagesse commandait d'épuiser tous les moyens de conciliation avant de recourir aux armes. Le duc avait écrit aux Confédérés pour leur proposer « une journée amiable », mais la réponse ne lui était pas parvenue. Quoi qu'il en fut, en cas d'attaque, Sigismond pouvait compter sur son allié et comme il fallait se tenir prêt à tout événement, on lui demandait son avis sur le meilleur plan de campagne à adopter. Les trois articles du 10 août ne sont pas autre chose que le développement de cette réponse. Et cette fois encore, la question suspensive « si les Suisses entreprennent quelque chose contre le duc Sigismond, ses châteaux ou ses seigneuries » est explicitement rappelée²⁾. Ajoutons que cette convention ne consacre aucun engagement nouveau et ne fait que régler certains détails pour le cas où la lettre de garde deviendrait exécutoire³⁾.

Loin de souhaiter une rupture, le duc de Bourgogne recherchait l'amitié des Alliances. Son envoyé, l'abbé de Casanova, qui se rendait à la cour impériale avec une mission⁴⁾, ne né-

¹⁾ Mon. Habsb. I, p. 14—16.

²⁾ Zellweger, texte cité.

³⁾ C'est à tort que Zellweger a intitulé cette pièce « Bund », car elle ne présente pas les caractères d'une alliance. C'est tout au plus la copie de quelques résolutions adoptées par Sigismond et les envoyés bourguignons. On ne saurait cependant en soupçonner l'authenticité, car Sigismond y fit allusion dans sa lettre au duc de Bourgogne en 1474 (v. Mon. Habsb. I, 111) où il lui reproche de n'avoir pas tenu ses engagements, « ea presertim que in dieta Constantiensi per vestros oratores nobiscum conclusa erant de exercitu instruendo et adversus premissos olim hostes dirigendo etc. »

⁴⁾ Auguste de Ligniana, abbé de Casanova, en allemand Neuhaus, en français Maisonneuve, fut en 1471 recommandé par les Bernois au pape

gligea pas, en passant à Zurich vers Noël (1472), d'assurer les Confédérés de l'affection que le duc n'avait cessé de leur porter et du désir qu'il avait toujours de conclure avec eux un traité d'alliance formelle pour le plus grand bien de la Chrétienté. On sait combien des propositions de ce genre rencontraient peu d'écho dans la ligue. La bonne volonté du duc de Bourgogne n'en demeure pas moins un fait acquis. Doit-on en conclure qu'une pareille offre constituait une infraction aux termes de la lettre de sauvegarde et témoigne combien Charles se souciait peu au fond des intérêts autrichiens¹⁾? Non, car si le duc de Bourgogne voulait empêcher les Suisses d'attaquer son protégé officiel, il ne pouvait employer de moyen plus sûr pour atteindre ce but que de les lier plus étroitement à la Bourgogne.

Nous avons insisté sur la sincérité des efforts du duc de Bourgogne pour maintenir et consolider ses relations avec les Cantons suisses. C'est que Charles en effet n'avait jamais eu plus d'intérêt à éviter des complications de ce côté. Sa carrière française se termine avec la trêve de novembre 1472 qui mit fin à sa lutte armée contre le roi Louis XI. C'est vers l'Allemagne qu'il allait porter désormais « le principal effort de sa fiévreuse activité ». La double négociation du mariage de sa fille et du vicariat impérial paraissaient être en bonne voie. Casanova venait d'arrêter avec l'Empereur les bases du contrat. Le duc était fort occupé à s'annexer la Gueldre. Il ne pouvait donc que souhaiter le maintien de la paix sur le Rhin. Malheureusement les intrigues autrichiennes et, il faut le dire, les imprudences de Hagenbach, venaient démentir sans cesse les assurances pacifiques du duc de Bourgogne. Centralisateur inflexible comme son maître, le grand bailli de Ferrette appliqua en Alsace les

Sixte IV pour l'évêché de Lausanne. On le trouve, en 1476, abbé de Saint-Claude, en Franche-Comté (de Rodt, *Feldzüge* etc. I, 161 n. 1). L'abbé avait été chargé d'une mission de l'Empereur Frédéric pour le duc de Bourgogne qui le renvoya à Vienne avec sa réponse, 14 décembre 1472 (Mon Habsb. I, 16 s.). — V. Zellweger, *Versuch* etc., p. 22, et de Rodt l. c.

¹⁾ M. Dändliker, *Ursachen* etc., p. 35.

procédés absolus de l'administration bourguignonne. De l'aveu même de ses ennemis il réussit par un ensemble de mesures sévères à rétablir l'ordre et la sécurité dans ces pays plongés, sous le régime autrichien, dans l'anarchie la plus complète, mais sa rigueur inexorable, l'irrégularité de ses mœurs, son mépris des choses saintes, son dédain mal dissimulé des privilèges locaux, tout contribua à le rendre impopulaire. Au point de vue de ses relations avec les Suisses, Pierre de Hagenbach commit la faute, très-naturelle si l'on considère son origine, d'épouser trop souvent les rancunes de la petite noblesse du Sundgau et du Brisgau qui voyait avec peine les dispositions bienveillantes du duc Charles à l'égard des Cantons suisses et n'avait d'autre désir que celui d'amener un conflit. Le gouverneur bourguignon manqua fréquemment dans son langage de tact et de prudence. Il ne sut ou ne put pas empêcher certaines manifestations hostiles aux Confédérés et ces attentats, bien qu'émanant exclusivement des nobles Autrichiens, furent naturellement reprochés par ceux qui en furent les victimes au bailli de Ferrette qui protégeait ouvertement les agresseurs. Cette complicité apparente fit beaucoup de tort au duc de Bourgogne, mal instruit en général de ce qui se passait en Alsace et naturellement porté à soutenir son gouverneur. D'ailleurs, si Charles eut blâmé certaines brutalités de langage de Hagenbach, il est probable qu'il encourageait ses tendances centralisatrices et ses efforts pour extirper le vieux levain d'indépendance qui animait ces populations germaniques. Leur esprit d'insubordination était encore entretenu par le voisinage des villes impériales, Bâle, Colmar, Schlettstadt, Strasbourg. Mulhouse surtout entravait l'action du gouvernement bourguignon au double point de vue civil et militaire. Hagenbach fit tout pour transformer cet « étable à vaches suisses » en un « jardin de roses ». Quels que fussent ses embarras financiers, quelque fondées qu'aient pu être certaines réclamations pécuniaires que les nobles du Sundgau élevaient contre cette ville, Mulhouse tenait de trop près aux Confédérés pour qu'il fut prudent d'y toucher. Aux observations très-modérées qui lui furent adressées

dès 1469 et 1470, Hagenbach prêta peu d'attention¹⁾. Le duc lui-même que des rapports erronés indisposèrent un moment contre les Suisses montra, nous l'avons dit, quelque rudesse à l'égard de Bubenbergh (mars 1470). Ce ne fut du reste qu'un nuage et Charles, l'erreur reconnue, se montra aussi bienveillant que par le passé²⁾. — Quoi qu'il en soit, les desseins de Hagenbach sur Mulhouse continuaient à inquiéter les Confédérés autant que les menées autrichiennes à la cour de Bourgogne. Le 7 avril 1473 l'enlèvement sur le Rhin de quelques marchands suisses par deux nobles autrichiens du Sundgau, Bilgeri de Heudorf et Diebold de Geroldseck, causa à Berne et dans la ligue une vive émotion. Résolus à venger cette violation flagrante du traité de Waldshut, les Suisses prirent les armes. Heureusement pour le duc de Bourgogne qui n'eut pas manqué, quoique fort innocent de ce méfait, d'être entraîné dans la lutte, les Strasbourgeois se chargèrent de venger l'affront fait à leurs amis des Alliances³⁾. A Constance, le 25 avril, Hagenbach exprima aux envoyés suisses tout son regret de ce qui s'était passé. Il eut donné, dit-il, mille florins pour que Messire Bilgeri n'enlevât pas ces marchands sur les terres de son maître. L'ordre était donné à ses gens de ne pas inquiéter les Suisses en Alsace, car le duc de Bourgogne n'avait aucune mauvaise volonté contre les Confédérés. Mais il ne fallait pas oublier que le duc d'Autriche, ses sujets et ses domaines étaient sous la protection du duc de Bourgogne qui

¹⁾ 6 décembre 1469, Abschiede II, 404. — 1^{er} mars 1470, Abschiede II, 406, 412 etc.

²⁾ V. sur Hagenbach : Mone, Introd. à la chron. rim. de P. de H. dans *Quellensamml. d. badischen Landesgesch.* T. III. 2^e livr. pass.

³⁾ Zellweger, Versuch etc., 23. — Vers la fin du carême (1473) le duc d'Autriche se jeta sans déclaration de guerre sur la Seigneurie de Sonnenberg. Le comte Eberhard de S. et le comte André son fils étant bourgeois de Schwytz et de Glaris, ces cantons les prirent sous leur protection. — L'Empereur finit par évoquer l'affaire à Vienne (ibid. p. 22). — N'y a-t-il pas là comme un parti pris de Sigismond pour contraindre le duc Charles à la guerre ?

ne pouvait les abandonner ¹⁾. « L'abbé de Bourgogne » (Casanova) de son côté pria les Confédérés de laisser dormir quelque peu l'affaire de Heudorf; Mgr. de Bourgogne ne manquerait pas de l'arranger à leur satisfaction. A Lucerne, le 5 mai, une ambassade bourguignonne répéta les mêmes déclarations ²⁾. — La réponse des alliés fut très-ferme et témoigne de l'irritation qui régnait en Suisse. Le duc Charles avait, en prenant Mgr. d'Autriche en son service et sous sa protection, porté atteinte à l'intelligence conclue jadis par son père et par lui avec les quatre communautés de Zurich, Berne, Soleure et Fribourg. Le duc d'Autriche, de son côté, avait ouvertement violé le traité de Waldshut . . . « Et voici, ajoutèrent les députés suisses, que Monseigneur Bilgeri a attaqué sur le libre Rhin un convoi de marchands et les a tués ou emmenés captifs. Il est, lui aussi, conseiller et serviteur du duc de Bourgogne et c'est dans les limites de la juridiction bourguignonne que ce forfait a été commis. Tant que Mgr. d'Autriche n'aura pas réparé l'insulte et le dommage faits aux Confédérés, il ne saurait être question d'un accommodement. Et si, ce que nous sommes loin d'attendre, le duc de Bourgogne ou d'autres prennent contre nous la cause de Mgr. Sigismond, nous nous placerons sous la protection de Dieu et de Notre-Dame et nous combattrons avec l'aide de nos amis jusqu'à toute extrémité. »

Le 21 mai une sorte d'ultimatum fut envoyé à Sigismond pour le sommer de réparer le tort qu'avait causé Heudorf ³⁾. En même temps on prenait des mesures de défense ⁴⁾. — Dans

¹⁾ Abschiede II, 445. — Hagenbach paraît avoir assez peu résidé en Alsace pendant les premiers mois de 1473. Il fut en mission auprès de l'Empereur (janvier), puis à Sedan (mars) et ailleurs. Du reste aucun document contemporain ne l'accuse d'avoir inspiré l'attentat d'Ottenheim (v. Mone, Introd. cit. à la chron. rim. de P. de H. p. 243 n.).

²⁾ Il est probable que l'ambassadeur fut encore Casanova. Sur cette journée v. Abschiede II, 446 s.

³⁾ Zellweger, Versuch etc., p. 104, et Abschiede II, 448, 450.

⁴⁾ Abschiede II, 448.

cette extrémité les Confédérés ne négligèrent pas d'instruire le roi de France de ce qui se passait. Les rapports officiels étaient devenus assez rares de ce côté et il semble qu'on sentit à Berne le besoin de les reprendre. Le 19 mai, la diète réunie à Lucerne, diète à laquelle assistait Nicolas de Diessbach, chargea Berne d'écrire au roi que le duc de Bourgogne levait des troupes en Lombardie; mais on ignorait leur destination. S. M. était instamment priée de tenir toujours les Confédérés pour ses bons amis et de les instruire de l'état des affaires « par delà » ¹⁾.

L'anxiété des Suisses ne fut pas de longue durée. Moins que jamais le duc de Bourgogne voulait la guerre. Le 28 juillet, Casanova parut à la journée de Lucerne, muni de nouvelles instructions. Le duc avait appris les projets qu'on lui attribuait. Rien n'était moins justifié. Bien loin de vouloir attaquer les Confédérés, il était disposé, au cas où son accord avec Zurich, Berne, Soleure et Fribourg serait jugé insuffisant, à conclure avec tous les cantons une alliance perpétuelle ou même une alliance d'une année. Mgr. avait appris l'attentat commis sur le Rhin par Bilgeri de Heudorf et le dessein qu'avaient les Suisses de venger cet affront sur le duc d'Autriche. Il les priait de n'en rien faire et se chargeait de tout arranger. Il prétendait même accommoder entre le duc d'Autriche et les Confédérés une alliance d'une année ou une union perpétuelle.

A cette proposition l'orateur bourguignon en ajouta une autre pour laquelle il demanda le secret. Le duc avait résolu d'exécuter le vœu que son bienheureux père avait contracté autrefois de faire la guerre aux Turcs et de délivrer le Saint-Sépulcre. Mgr. de Bourgogne s'était allié pour cet objet au roi de Naples et aux Vénitiens. Mais le duc de Milan était un obstacle à l'accomplissement de ce grand projet. Ce prince était l'ennemi de la Bourgogne; il était donc nécessaire de le châtier de telle

¹⁾ Abschiede II, 448. — Lettre du 18 juin 1473, Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 199. — Les Suisses étaient décidés à ne pas commencer les hostilités (Abschiede II, 451, 5 juillet 1473).

sorte qu'il fut mis dans l'impossibilité de nuire. Les Suisses devraient bien se charger de cette besogne avec les Vénitiens. Ils en avaient la puissance, et, quant à l'argent nécessaire, le duc de Bourgogne leur en donnerait tant que leurs enfants mêmes en seraient tout réjouis¹⁾.

Cette ouverture qui dut surprendre quelque peu les députés de la ligue avait évidemment un double objet : détourner les Suisses de toute ingérence dans les affaires d'Alsace et les faire servir aux desseins ambitieux de Charles au-delà des Alpes. Mais il fallait que le duc se fit quelques illusions pour croire que les Confédérés accepteraient la dernière partie de sa proposition. Du reste, cette diète de Lucerne devait être féconde en surprises. A Casanova succéda un messenger du roi de France dont le discours eut donné fort à penser à l'abbé de Bourgogne, s'il l'avait connu. Le prévôt de Munster en Argovie, Josse de Silinen, se présenta devant l'assemblée, muni de lettres qui l'accréditaient auprès des Alliances, en qualité d'ambassadeur du roi²⁾. Il raconta comment le duc Sigismond d'Autriche avait envoyé en France le comte Jean d'Eberstein et un docteur nommé M^e Philippe pour solliciter du roi un prêt de 50,000 florins. Cette somme était destinée au rachat des domaines engagés. Le duc priait aussi le roi de le recevoir en ses conseil et

¹⁾ Abschiede II, 453 s. Le 25 avril, à Constance, Casanova avait prié les Confédérés de ne pas conclure encore de traité avec le duc de Milan ; son maître leur ferait bientôt savoir pourquoi (Abschiede II, 445). Par contre le 31 juillet, à Bâle, un envoyé de Galeas Marie déclara que le duc de Milan savait de bonne source que le duc Charles nourrissait des projets contre Bâle et les Confédérés (Ochs, hist. de Bâle, IV, 215 c. par Zellweger, Versuch etc. 26 et n. 40).

²⁾ Le 20 juin 1472, les ambassadeurs de la grande ligue de la haute Allemagne assemblés à Zurich avaient recommandé au roi Josse de S. « ex nobili et elegantissima stirpe procreatum » (Arch. de Berne Missiv. lat. A. 167). — V. la biographie de ce personnage par le chanoine Lütolf dans le t. XV du Geschichtsfreund. — La lettre de Berne citée répond à la question posée par M. Vaucher Rev. histor. T. 3, p. 304 n. 3.

service. S. M. avait d'abord refusé, puis avait répondu que si le duc commençait par dégager ses domaines du Rhin et les faisait rentrer en sa main (entreprise pour laquelle l'argent se trouverait aisément), si de plus il s'arrangeait avec les Confédérés sur les bases posées à Constance, le roi de France le recevrait en son conseil, le traiterait comme son serviteur et lui ferait une pension digne d'un prince. Au cas contraire, le roi ne se mêlerait pas de cette affaire, se souciant fort peu de payer de son argent l'inimitié des Suisses. Josse de Silinen ajouta que si tel était le bon plaisir des Confédérés il avait ordre de pousser les négociations avec l'Autriche; mais si l'affaire ne leur convenait pas, on en resterait là ¹⁾).

Il y a tout lieu de croire que la réponse des Confédérés aux propositions du prévôt de Munster fut différée pendant plusieurs mois. On se borna d'abord à remercier le roi de cette nouvelle preuve de sa bienveillance. La conduite du duc d'Autriche était si peu franche, sa politique si tortueuse que les Suisses avaient le droit de douter du succès de la médiation royale. Du reste, Louis XI ne leur avait pas laissé ignorer que Sigismond avait accompagné sa demande d'argent d'une demande de secours contre ses ennemis héréditaires²⁾). Le duc de Milan, d'autre part, venait d'avertir les Cantons que le duc d'Autriche avait sollicité son alliance contr'eux. Enfin l'entrevue annoncée du duc de Bourgogne avec l'Empereur, à Trêves, excitait en Suisse une curiosité mêlée de crainte. Strasbourg signalait aux Confédérés la présence en Comté de 10,000 Lombards que 6,000 autres allaient bientôt suivre! Le duc d'Autriche avait rassemblé 17,000 hommes qu'il se proposait de jeter sur la ligue³⁾! — A Bâle, où il s'était rendu pour saluer l'Empereur, Hagenbach avait été plus insolent encore que d'ordinaire et ses plaisanteries menaçantes avaient péniblement impressionné les

¹⁾ Abschiede II, 454.

²⁾ Ibid. 458.

³⁾ Ibid. 459.

ambassadeurs des Cantons ¹⁾. « Sa Majesté l'Empereur et Mgr. le duc de Bourgogne, écrit Berne au roi Louis XI, en date du 29 septembre 1473, se sont rencontrés à l'heure qu'il est. Ils machinent quelque chose ; contre qui, on n'en sait rien encore. Les avis sont très-partagés. Pour nous, nous avons confiance en Dieu. Puisse tout cela finir mieux qu'on ne le croit ! Nous et nos alliés nous espérons, avec l'aide de Dieu, de nos bras et de nos amis repousser vigoureusement toute attaque, de quelque part qu'elle nous vienne ²⁾. »

Ce fut le malheur de Charles le Hardi que la ligne générale de sa politique aventureuse le mit continuellement en suspicion auprès de ceux-mêmes qu'il songeait le moins à attaquer. Car, il faut bien le dire, cette fois encore les inquiétudes des Confédérés n'étaient pas justifiées. On sait que la conférence de Trêves n'aboutit pas au résultat espéré. Des difficultés inattendues s'élevèrent, les négociations furent ajournées et le duc fut contraint de remporter les insignes d'une royauté qu'il s'était prématurément flatté de voir consacrer par l'Empereur. Frédéric s'empressa de se soustraire à la position fausse où la résistance patriotique des électeurs l'avait placé, mais non pas toutefois sans avoir pris congé du duc de Bourgogne, comme on l'a souvent répété ³⁾. Charles s'éloigna le dernier, traversa la Lorraine à la tête d'une petite armée et pour la première fois se rendit dans ses nouvelles possessions d'Alsace. On s'est plu à le représenter, furieux de sa déconfiture de Trêves, parcourant le pays, la bouche remplie de menaces ⁴⁾. Tel n'est pas assurément l'état d'esprit qui dicta la lettre par laquelle il témoigna aux Cantons du plaisir qu'il aurait à recevoir leurs ambassadeurs ⁵⁾. Aussi plein de bienveillance fut l'accueil qu'il fit aux envoyés

¹⁾ De Rodt : *Feldzüge* etc. I, 171.

²⁾ Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 213. Cf. *Abschiede* II, 459—462.

³⁾ V. Chmel, *Monum. Habsb.* I, LXXVII et p. 50 s.

⁴⁾ Dieb. Schilling p. 92.

⁵⁾ Knebel's *Chronik* I, 29. — Lettre du 31 déc. 1473 datée de Brisach.

de Berne, de Fribourg et de Soleure qui vinrent sous la conduite de Nicolas de Scharnachthal et de Petermann de Wabern lui présenter les doléances des Confédérés au sujet de l'affaire de Mulhouse et de l'incident de Heudorf ¹⁾. Quoiqu'on en ait dit, la réponse du duc dut être telle qu'elle dissipa l'anxiété des Confédérés. Nous n'en voulons pour preuve que ce fragment d'une lettre de Berne au roi de France. « Le duc a acquiescé à nos réclamations et s'est montré assez modéré. Elle nous est donc rendue cette rosée de concorde et de justice que nous réclamions avec tant d'instances ! Si les choses avaient tourné différemment, nous courions virilement aux armes pour défendre notre république et repousser une injuste agression. — Mais comme le motif qui nous a fait agir pourrait être mal interprété, nous avons voulu en instruire Votre Majesté » ²⁾.

V.

Cependant les négociations qui devaient aboutir à l'union perpétuelle suivaient leur cours, menées par les agents du roi Josse de Silinen, Nicolas de Diessbach et Petermann de Wabern. On eut quelque peine à convaincre les cantons forestiers. Plusieurs diètes furent tenues à Lucerne en janvier et février 1474 ³⁾. Un envoyé du roi, Antoine Cannart, vicomte d'Auge (?), assista à ces délibérations. Louis XI était tenu au courant de tout ⁴⁾. De son côté, il ne négligeait pas de stimuler le zèle des

¹⁾ Knebel l. c. Cf. de Rodt, *Feldzüge etc.* I, 190—197. M. Dändliker s'est donné beaucoup de peine pour concilier les témoignages de Knebel et du greffier de Bâle qui attestent la bienveillance de l'accueil fait aux envoyés suisses avec le récit absolument opposé de Diebold Schilling (p. 95), très-partial comme d'habitude (*Ursachen etc.*, p. 49—51).

²⁾ Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 245 v° s. l. n. d. (janvier 1474).

³⁾ Abschiede II, 470—473.

⁴⁾ Berne au roi, 16 fév. 1474, Arch. de Berne Missiv. lat. A. 254 v°, 255. — Antoine Cannart « Algie ou Agie vicecomes » y est traité de « vir

négociateurs. En mars, son ambassadeur annonçait de sa part que le duc de Bourgogne projetait de s'emparer de Mulhouse. Aussi le roi se tenait-il prêt à opposer toute sa puissance au duc pour l'amour et l'honneur des Confédérés. Et quant aux « choses d'Autriche », S. M. priait qu'on les terminât au plus vite ; « tel était son désir ardent » ¹⁾.

Ces négociations laborieuses aboutirent à Constance, en mars. Le roi fut représenté à cette conférence décisive par ses conseillers, Josse de Silinen et le comte d'Eberstein. Berne y députa Nic. de Diessbach et Petermann de Wabern et les autres cantons envoyèrent également des délégués. La base de l'accord fut le projet rédigé le 12 août 1472 par le comte d'Eberstein et par Hermann, évêque de Constance ²⁾. — Le 6 avril, Berne annonça au roi l'heureuse issue des négociations. « Le duc d'Autriche doit sans tarder rendre au duc de Bourgogne tout ce qu'il lui doit, lui annoncer le dépôt à Bâle d'une somme déjà rassemblée de 80,000 florins du Rhin et faire rentrer de la sorte en sa main les domaines engagés. Et si, ce qui n'arrivera pas, espérons-le, le duc de Bourgogne refuse d'accepter ce rachat et de rendre les seigneuries susdites, le duc d'Autriche prendra les armes pour recouvrer ses domaines, et il y parviendra, Dieu aidant, avec notre assistance et celle de nos Confédérés Nous avons résolu avec nos alliés d'envoyer à V. M. dans un bref délai nos orateurs qui lui raconteront par le menu toute cette affaire et ce qui s'est passé jusqu'à ce jour » ³⁾. — Pour compléter la ligue, une alliance pour dix années fut conclue le

maturitate et elegancia nobilissimus » — « Antoine Canart, escuier, 141 l. t. 13 s. 3 d. pour un voyage en janvier devers ceux de la Haute ligue d'Allemagne » (8^e compte de J. Briçonnet pour l'année finie en septembre 1474. Bibl. nat. Ms. fr. 20,685, f^o 615).

¹⁾ Abschiede II, 482 s. — La trêve entre le roi et le duc de Bourgogne devait expirer le 1^{er} avril et Charles paraissait peu disposé à la prolonger. Elle fut continuée cependant jusqu'au 15 mai.

²⁾ Pour les détails v. Abschiede II, 473—482.

³⁾ Arch. de Berne, Missiv. lat. A, 268 v^o.

31 mars entre les Cantons, les évêques et cités de Strasbourg et de Bâle et les villes de Colmar et de Schlettstadt. Le 4 avril Sigismond se lia également aux « Alliances inférieures » ¹⁾.

« Le traité de Constance, comme l'a dit M. de Gingins, « renfermait implicitement le principe de la guerre contre le duc de Bourgogne, mais cette combinaison machiavélique dont Louis XI et ses affiliés avaient seuls le secret, était calculée de manière à en dérober la portée au public : celui-ci ne pouvait y voir et n'y vit en effet que le bienfait d'une paix définitive avec l'Autriche » ²⁾. Le sentiment public, chez les Suisses, était réellement fort éloigné de l'idée d'une rupture. Nous possédons pour nous éclairer sur la situation des esprits dans la ligue un document de haute valeur, connu depuis longtemps, mais qu'il est indispensable de rappeler. C'est la relation des ambassadeurs du duc de Bourgogne, Henri de Colombier et Jean Allard qui parcoururent les cantons aux mois de mars et d'avril 1474 pour combattre l'effet des intrigues françaises, et rassurer les Confédérés sur les intentions de leur maître. Le rapport de ces envoyés accentue nettement la différence de vues qui séparait le gouvernement bernois des petits Cantons. Tandis qu'en l'absence de *Diessbach* Berne fait aux Bourguignons un accueil convenable, mais « relève nettement divers sujets de plainte que le gouverneur d'Alsace donnait soit à la ville de Mulhouse, soit aux Suisses » les petits Cantons furent unanimes à reconnaître que l'administration bourguignonne avait été favorable à leur commerce ³⁾. Sans insister plus que de raison sur un document aussi connu, il nous semble qu'il n'y a nulle témérité à constater que les Confédérés pris en masse étaient fort éloignés encore de courir aux armes. Et ce fait a bien son importance

¹⁾ Abschiede II, 482.

²⁾ Append. au T. VII de Müller-Monnard, p. 384.

³⁾ Commynes-Lenglet III, 353, Preuves. — Il est singulier que M. Dändliker n'ait rien dit de cette ambassade (cf. Vaucher, Rev. hist. T. 3, 2^e fasc. p. 312 s.).

pour apprécier sainement la part d'influence que les intrigues de Louis XI purent avoir sur la crise finale.

Cependant l'orage crevait en Alsace. Nous n'avons pas à refaire l'histoire des événements qui suivirent la proclamation de « l'union perpétuelle ». La déclaration de rachat quelque peu irrégulière du duc d'Autriche ¹⁾, la réponse du duc Charles ²⁾, l'arrestation et l'exécution de Hagenbach sont des faits trop connus pour nous arrêter.

Le 7 avril, les députés des Cantons présents à Constance avaient confié à Nicolas de Diessbach la mission de se rendre auprès du roi de France pour mettre sous ses yeux le résultat de la conférence de Constance et terminer l'affaire ³⁾. Le 11

¹⁾ 6 avril 1474. Mon. Habsb. I, 92 s. Charles reçut cette lettre le 17 avril.

²⁾ Ibid. 103—105; 105—108. La réponse de Sigismond à ces deux lettres du duc de Bourgogne datées du 22 avril à Luxembourg, se trouve sous une triple forme dans ce même volume. Le texte latin p. 110—114 est évidemment la rédaction définitive dont les textes allemands p. 114—116 et 117—119 sont des projets.

³⁾ Abschiede II, 485. — La lettre de créance et les instructions pour Nic. de Diessbach portent la date des 24 et 22 avril (ibid.). — Les arch. de Lucerne (Acten Burgunderkrieg) conservent à l'état d'orig. une lettre de « Jos de Silinon », prévôt de Munster, qui accompagna Diessbach en France. Cette lettre est datée de Lyon, 1^{er} mai 1474, et porte que « les ambassadeurs ont expédié en toute hâte un courrier au roi pour le prier de ne conclure aucun traité nouveau avec le duc de Bourgogne avant leur arrivée ». On sait que la trêve prolongée expirait le 15 mai, et on comprend que les Confédérés se souciaient aussi peu que le duc d'Autriche de voir le roi se retirer sous sa tente au moment où sa coopération effective allait devenir nécessaire. Louis XI n'en prolongea pas moins les trêves jusqu'au mois de mai 1475. — A sa lettre au Conseil de Lucerne Josse joignit la missive du roi qui avait excité l'inquiétude des ambassadeurs. La traduction contemporaine de cette lettre adressée à l'avoyer et au Conseil de Berne, en date de Senlis, le 9 avril, se trouve également aux Arch. de Lucerne (Acten Burgunderkrieg). Le roi accuse réception de certaines lettres de Berne (celle du 14 mars, que nous avons citée, sans doute) et exprime la satisfaction qu'elles lui ont causée. « Quant à ce qui nous con-

juin l'instrument définitif fut dressé en présence du roi, qui se trouvait alors à Senlis. Mais « l'union perpétuelle » ne fut pas la seule question traitée entre Louis XI et son agent confidentiel. Dès le 14 mars, le prévôt de Munster avait porté devant la diète de Lucerne des propositions royales qui tendaient à resserrer les liens qui unissaient les Suisses à la France¹⁾. Le 7 avril, à Constance, les députés des Cantons furent chargés de rapporter à leurs gouvernements la question suivante : « Si le roi de France voulait contraindre le duc de Bourgogne à ne pas troubler les Confédérés dans leurs affaires et leur demandait de lui fournir des hommes pour obtenir ce résultat, lui accorderait-on l'autorisation de lever des mercenaires dans la ligue »²⁾? Nous ignorons quelle réponse fut faite à ces ouvertures, mais il est certain que c'est là qu'il faut chercher le début de l'importante négociation qui va suivre.

Louis XI garda auprès de lui Nicolas de Diessbach jusqu'à ce que le duc de Bourgogne fut bien engagé dans la guerre de Neuss. C'est le 10 août seulement que Nic. de Scharnachthal communiqua à la diète de Lucerne la conclusion définitive de l'affaire autrichienne, le retour du Sgr. de Diessbach et la prochaine arrivée en Suisse d'une ambassade française³⁾. Toutes les

cerne, ajoute-t-il, nous attendons l'expiration de la trêve avec le duc de Bourgogne qui va jusqu'au milieu de mai. Entretemps se réuniront les ambassades des deux côtés et aussi celle du duc de Bretagne et tout ce qui sera fait et décidé nous vous l'apprendrons de suite.»

¹⁾ Abschiede II, 482. Cf. la proposition du roi « de se prêter au jour du péril assistance mutuelle etc. » avec la note ci-dessus !

²⁾ Ibid. 484.

³⁾ De Rodt, Feldzüge I, 261. — Le même auteur donne (p. 260) l'analyse d'une lettre écrite de France par l'avoyer de Diessbach au petit Conseil de Berne (24 juin 1474) pour le rassurer sur les conséquences de la trêve conclue (13 juin) entre le roi et le duc Charles. — « De sérieuses considérations qui leur seront exposées de vive voix ont poussé le roi à ce faire ; du reste S. M. a compris les Confédérés dans la trêve etc. » — Le retour de Diessbach, qui « ne rapporta que de bonnes nouvelles », s'effectua dans les derniers jours de juillet (Berne à Lucerne, 1^{er} août — Vincula Petri — Abschiede II, 492 s.)

mesures furent prises pour que les orateurs du roi trouvassent dans la ligue un accueil convenable. Le succès de leurs propo-

Le roi ne ménagea pas aux ambassadeurs les marques de sa satisfaction, comme le prouve la pièce qui suit :

Bibl. nationale fr. 22,490 f^o 11. Orig. Parch.

« Ensuit la distribucion faicte par Noel le Barge, trésorier des guerres du Roy Notre Sire de la somme de *trois mil cinq cens cinquante quatre livres sept solz six deniers tournois en deux mil troys cens cinquante escuz d'or*, que ledit Seigneur a ordonnée et voulu estre baillée et delivrée de par lui aux ambassadeurs des Suysses et Bernois, en faveur de ce qu'ilz sont venuz en ambassade devers lui de par les ligues d'Almaigne ou mois de Juing Mil CCCC soixante et quatorze.

Et premièrement :

A Mess ^e Nicolas de Diesbach chlr., avoué de Berne, en Mil escuz d'or pour don, qui vallent a XXX s. III d. par la pièce . .	XV ^e XII l. X s.
A maistre Job de Silinon, prévost de Saint Michiel de Luzerne, pour semblable, en autres mil escuz d'or, pareille somme de	XV ^e XII l. X s.
A maistre Adam Gouffe, secrétaire des dits ambassadeurs, en cent escuz d'or pour pareille cause et audit pris	CLII l. V s.
A Evrat de Aljalfuger (?), Almant, en cinquante escuz d'or pour semblable et audit pris	LXXV l. XII s. VI d.
A Mess ^e Jehan, Conte d'Abrestain (Eberstein), pour le premier quartier de sa pension que le Roy lui a ordonnée à commencer du premier jour de Juillet III ^e soixante et quatorze, en deux cens escuz d'or audit pris, la somme de	III ^e II l. X s. t.

Somme toute des dites parties III^m V^e LIII l. VII s. VI d. t.

Je Bertrand Briçonnet, notaire et secrétaire du Roy Notre Sire, certifie à tous à qui il appartiendra que, en ma présence, ledit Noel le Barge, trésorier des guerres, a ce jourduy baillé et delivré aux ambassadeurs cy-dessus nommez, la dite somme de troys mil cinq cens cinquante escuz d'or que le Roy Notre dit Sire leur a donnée et ordonnée pour les causes et ainsi que dessus est plus à plain declairé. Tesmoing mon seing manuel cy mis le XXIX^e jour de Juing, l'an Mil CCCC soixante et quatorze.

(signé) Briçonnet.

sitions paraissait assuré. Les Bourguignons venaient d'entrer en campagne pour venger la mort de Hagenbach et remettre sous le pouvoir du duc les domaines que Sigismond lui avait arrachés si brutalement. Le 20 août, Berne, en réponse à une lettre des plus affectueuses du roi, l'instruisit des mouvements de troupes bourguignonnes en Comté. « On prétend », dit cette missive, « que ces troupes sont destinées à nous combattre; Dieu aidant, nous en viendrons facilement à bout et nous leur apprendrons qu'il est dangereux de nous braver » . . . « Nous attendons les orateurs de V. M. et nous leur ferons sentir, quand ils seront là, notre affection par des actes plus encore que par des paroles ¹⁾ ».

Ces orateurs si désirés arrivèrent à Berne le dimanche 28 août, au soir ²⁾, munis des pleins pouvoirs du roi « de faire prendre, accorder et conclure telles et si amples confédérations et alliances qu'ils verraient estre à faire » ³⁾. C'était Maître Guarcias Faur, président du parlement de Toulouse ⁴⁾, Messire

¹⁾ Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 308.

²⁾ Berne au maréchal et bailli d'Autriche, 30 et 31 août (Arch. de Berne, Missiv. allem. C. 290 s.) — Berne au roi, 3 septembre (Missiv. lat. A. 311). — Berne à Lucerne, 29 août lundi av. Verena (Arch. de Lucerne, Acten Burgunderkrieg). — Zellweger, Versuch etc., p. 43, donne le 25 août, de Rodt et de Gingins, le 26.

³⁾ Ces pouvoirs sont imp. dans Commynes-Lenglet, Preuves III. 337, et sont datés « du second jour d'aoust, l'an de grâce 1474 au Plessis du Parc lès Tours. »

⁴⁾ En latin *Fabri*, en allemand *Schmid*. — Zellweger, Versuch etc., p. 43 n. argue de la forme allemande et de la forme latine qu'il faut écrire Favre et non Faure. De Barante (ducs de Bourgogne X. 244) et l'éditeur des Abschiede (II, 496) ont adopté également *Favre*. De Rodt dit *Faure* et Moreri, dans son dictionnaire, du *Faur*. Suivant ce dernier auteur Gratien du *Faur*, Sgr. de Pujols et de Saint-Jorry, d'abord chancelier du comté d'Armagnac (1473. Bibl. nat. Ms. fr. 20,685, f° 575), puis président du parlement de Toulouse, était fils de Jean du Faur qui testa en 1444 et petit fils de Jean du Faur, sénéchal d'Armagnac. Notre personnage testa en 1481, mais vivait encore en 1484. — En réalité aucune des orthographes adoptées jusqu'ici pour le nom du célèbre ambassadeur de Louis XI n'est

Louis de Saint-Priest ¹⁾ et Antoine de Mohet, bailli de Montferrand en Auvergne ²⁾. Ils apportaient avec eux l'instrument de l'union perpétuelle Austro-Suisse, scellé par le roi ³⁾. — Le 29, Berne convoqua une diète à Lucerne pour le 6 septembre ⁴⁾. — Le 30, les ambassadeurs français parurent devant les deux Conseils et après avoir déposé leurs lettres de créance exposèrent le message, dont ils étaient chargés. Diessbach avait si bien préparé le terrain que, dans le petit Conseil au moins, la majorité se déclara pour l'adoption des propositions royales. L'ancien avoyer, Adrien de Bubenbergh, avec quelques autres membres opposés à la guerre se rangea parmi les opposants ⁵⁾. La lettre que l'avoyer et le Conseil de Berne écrivirent au roi le 3 septembre montre avec quelle faveur les orateurs royaux avaient été accueillis. Ce ne sont que protestations d'amour et de reconnaissance ⁶⁾. Le même jour la mission, accompagnée de Nic. de Diessbach et de Petermann de Wabern, prit le chemin de Lucerne. C'est là que fut tenue le mardi avant la Nativité de la Vierge (6 sept.) la grande assemblée qui allait décider du sort de la Confédération. Les huit cantons et Soleure y étaient représentés.

Les Français commencèrent par mettre sous les yeux de

complètement exacte. Le cabinet des titres de la Bibl. nationale contient six quittances orig. sur parch. (1478, 1479, 1480) qui toutes commencent par ces mots « Je Gacias Faur, conseiller du Roy notre Sire et tiers président en sa court de parlement de Thoulouse ». Les signatures m. p. portent *Guarcias Faur* et une seule fois *Gacias Faur*.

¹⁾ Louis de Saint-Priest, chevalier, Sgr. de Saint-Priest, pensionné à 1200 l. t. (mai 1472). (Bibl. nationale, Mss. Chartes royales T. 18, f° 16.)

²⁾ « Ant. Mohet, escuyer, Sgr. de Villaines et de l'Avangarde, conseiller du Roy Notre Sire et son bailli de Montferrand » (Bibl. nat., Ms. fr. 2909, f° 49).

³⁾ Berne au maréchal et bailli d'Autriche cit.

⁴⁾ Arch. de Berne, Missiv. allem. C. 289.

⁵⁾ De Rodt, *Feldzüge* etc. I, 267.

⁶⁾ Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 311.

la diète l'instrument de l'union perpétuelle et annoncèrent qu'ils avaient fait prier le duc d'Autriche de venir les trouver en personne à Constance ou à Zurich pour terminer l'affaire. Ils invitèrent chaque Canton d'envoyer à cette journée ses députés avec de pleins pouvoirs pour jurer l'alliance au cas où le duc consentirait à la sceller. — Ils arrivèrent ensuite à la seconde partie de leur mission. « Le roi estimait tant les Suisses qu'il n'avait qu'un désir : les assister de son corps et de sa chevance envers et contre tous. Il les avait compris tant la trêve conclue avec « le Bourguignon » jusqu'au prochain mois de mai, et il entendait y comprendre également l'Empereur et le duc d'Autriche. — Cette trêve avait pour but de permettre à S. M. d'apprendre les intentions des Alliances et de s'entendre avec elles sur la meilleure manière de se défendre contre les agressions certaines du duc de Bourgogne. Celui-ci n'avait pas craint de solliciter du roi la paix ou une trêve de neuf ou onze années, dans le but unique de pouvoir, sans être inquiété, ouvrir la guerre contre les Cantons. Mais le roi n'y voulait pas consentir et offrait son assistance aux Suisses en cas de besoin. Quinze mille chevaux se tenaient massés sur les marches de Bourgogne, prêts à voler au secours des Confédérés et à tomber sur les derrières du duc s'il faisait mine de les attaquer. L'opinion de S. M. était que le duc en faisant la guerre aux Suisses, (guerre qu'en fait il avait déjà commencée), rompait la trêve qu'il avait avec le roi et donnait à ce dernier le droit de prendre les armes. — S. M. venait d'attirer à son service le duc de Lorraine, auparavant l'allié du duc de Bourgogne, et c'était un grand avantage pour la ligue, car en Lorraine se trouvaient les meilleurs châteaux et places fortes qui couvraient l'Alsace et le Sundgau jusqu'à Bâle ».

« Donc, si les Confédérés étaient contraints de faire la guerre au duc et si tel était leur plaisir, le roi leur offrait son concours. De plus il paierait chaque année, sa vie durant, à chacun des huit Cantons ainsi qu'aux deux communautés de Fribourg et de Soleure une pension de 2000 francs, et distribuerait

annuellement aussi 20,000 francs entre tous les Cantons, pour les aider à soutenir la guerre ».

« Si d'autre part les Suisses consentaient à se passer du secours effectif de la France et menaient la guerre tout seuls, le roi s'engagerait à payer, pour toute la durée de la guerre, une somme annuelle de 80,000 francs aux huit Cantons et aux deux villes susdites, lequel paiement s'effectuera par quartiers, le tout comme preuve de l'affection que S. M. portait aux Confédérés. En échange le roi demandait aux Suisses de lui fournir un nombre convenable d'hommes qu'il paierait de ses deniers, ceci pour le cas où ce secours lui serait nécessaire et où les Suisses n'auraient pas besoin de leurs troupes. Même en ce cas la pension promise serait acquittée. Enfin S. M. priait les Confédérés de ne conclure trêve ni paix sans l'y comprendre, à charge de réciprocité » ¹⁾.

Le 17 septembre, à Lucerne, la majorité se prononça pour accepter l'alliance effective du roi et la pension de 2000 francs pour chaque communauté de la ligue ²⁾. Un projet de traité étant rédigé, Berne reçut la mission de le discuter avec les envoyés du roi, puis d'en expédier une copie à tous les Cantons. Dès le 22, les deux Conseils de Berne s'assemblèrent pour délibérer sous la présidence de Diessbach ³⁾. Tous jurèrent de garder le secret. En l'absence de Bubenbergh la réunion vota à l'unanimité pour l'adoption du projet d'alliance tel qu'il était présenté et décida qu'il serait soumis à la prochaine diète de Zurich pour y recevoir l'approbation des Confédérés.

¹⁾ Abschiede II, 406 ss. — Les ambassadeurs confièrent aussi à la diète que l'Empereur sollicitait l'alliance de leur maître; mais le roi ne voulait rien conclure sans l'approbation des Confédérés et dans tous les cas les comprendrait dans le traité.

²⁾ Abschiede II, 501. Fribourg refusa de se laisser pensionner (Müller-Monnard VIII, 260).

³⁾ Le petit Conseil et une délégation du Conseil des 200 (Müller-Monnard VII, 259. — De Rodt, Feldzüge etc. I, 267 s. — Zellweger, Versuch etc. 46).

Avec quelques variantes de formes le projet soumis à la diète n'était que la reproduction des propositions portées à Lucerne par Guarcias Faur et ses collègues. La solde des mercenaires que la ligue fournirait au roi sur sa demande, au cas d'une agression dirigée contre lui ou contre son allié le duc de Lorraine, serait fixée à quatre florins et demi du Rhin par tête et par mois, l'année étant de douze mois, et le premier mois devant commencer le jour où chaque soldat quitterait sa maison. Quand le roi croirait devoir réclamer le secours promis, il ferait parvenir à Berne, Zurich, Lucerne, ou en tout autre lieu désigné par les Seigneurs des ligues un mois de solde d'avance. Pour les deux mois suivants il fournirait caution suffisante dans l'une des deux villes de Genève ou de Lyon. C'est à Lyon aussi que seraient payée la pension de deux mille francs promise à chaque communauté de la ligue ainsi qu'à Soleure et à Fribourg ¹⁾.

La copie de ce projet fut expédiée aux différents Cantons et au roi lui-même afin qu'il le revêtît de son approbation. Mais Louis XI trouva certains articles ambigus vu la généralité de leurs termes et exigea qu'ils fussent précisés. Le 2 octobre il fut secrètement convenu entre les ambassadeurs français et l'avoyer et le Conseil de Berne sous le sceau de la ville :

1^o que le roi ne serait tenu de secourir la ligue « qu'en tant que ses ennemis eussent si grande puissance que les dits Seigneurs des ligues pressés et en urgente nécessité eussent besoin nécessairement d'être secourus et ne pussent autrement résister à leur ennemi ».

2^o En ce cas, si le roi « occupé en ses guerres propres ne pouvait les secourir d'hommes contre le duc de Bourgogne », il ferait payer aux ligues vingt mille florins du Rhin, à Lyon,

¹⁾ Abschiede II, 502 s. — Bien que ces « Punctuata regis Francorum et dominorum de liga » ne soient pas datés, il est certain qu'il faut leur assigner la date du 20—24 septembre. Pour les raisons à l'appui de cette opinion, v. Abschiede I. c.

« par chaque quartier d'année tant que la guerre effectivement durera ».

3^o Berne promettait sous sa propre responsabilité et « sur sa foy et honneur » en la personne de ses magistrats « que toutes et quantes fois que le dit Roy demandera secours aux dits Seigneurs de la ligue » on lui fournirait « six mille hommes en ses guerres et expedicions, suivant la teneur de la dernière union et alliance faite entre eux, toutefois en payant » ¹⁾.

Rien de plus clair ! le roi payait et payait bien, mais il ne se souciait pas d'être dupe et prenait des garanties. Du côté des Bernois l'événement prouva combien il eut été impossible de faire accepter aux Cantons des engagements aussi précis et beaucoup plus étendus en réalité que ceux insérés au traité. Même dans ses termes relativement indéterminés le projet du 24 septembre eut de la peine à passer. Il fallut pour le faire accepter des Cantons toute l'habileté de Diessbach et, disons-le, tout l'appât de l'or français !

Si l'objet poursuivi par les envoyés de Louis XI était unique, leur mission était double. Sigismond n'avait pas encore revêtu de son sceau « l'union perpétuelle ». Le premier soin de Guarcias Faur et de ses collègues à leur arrivée à Berne avait été de demander au duc d'Autriche un rendez-vous à Constance ou à Zurich²⁾. Sigismond trouva sans doute le procédé humiliant. Il se borna à envoyer ses gens à Berne pour prier les ambassadeurs du roi de venir le trouver à Feldkirch³⁾. Bien que la proposition agréât peu aux orateurs français, l'affaire était d'une importance trop immédiate pour qu'ils hésitassent

¹⁾ Commynes-Lenglet III, 370. Preuves — avec le titre inexact de « Déclaration plus ample du contenu aux précédents articles et alliances, faite par le canton de Berne la même année 1474 ». Il ne s'agit pas ici, comme le fait remarquer l'éditeur du T. II des Abschiede p. 505 d'une déclaration relative à un traité conclu et parfait.

²⁾ Abschiede II, 406.

³⁾ Vers le 24 septembre, Abschiede II, 502. Cf. Berne à Lucerne, samedi après la Saint-Mathieu (24 sept.). (Arch. de Lucerne, Missiven.)

à répondre affirmativement. Ils espéraient d'ailleurs que le duc, satisfait de cette marque de respect, se montrerait plus empressé de mener les choses à bonne fin. Berne écrivit en ce sens aux Confédérés en les priant instamment d'envoyer leurs délégués à Feldkirch le dimanche après la Saint-Michel (2 octobre). Il fut convenu qu'on terminerait là les deux négociations pendantes, celle de « l'union perpétuelle » et celle de l'alliance française¹⁾.

Sur les instances des Suisses l'union perpétuelle avait subi entre les mains du roi et de Diessbach une transformation peu favorable aux intérêts autrichiens. Deux nouvelles clauses y avaient été clandestinement introduites. La première portait que les quatre villes de Rheinfelden, Seckingen, Lauffenburg et Waldshut sur le Rhin ainsi que le district du Schwarzwald seraient lieux ouverts aux Confédérés. L'autre stipulait que le traité lierait non-seulement le duc d'Autriche, mais tous ses successeurs. Sigismond n'ayant pas d'enfants, il est facile de comprendre que cette dernière condition impliquait pour la maison d'Autriche une renonciation définitive à ses droits sur tous les domaines situés au sud du Rhin que les Suisses lui avaient arrachés peu à peu. Aussi le duc soutenait-il, non sans raison, que la rédaction adoptée à Senlis n'était pas conforme aux bases de Constance qu'on était convenu de maintenir. D'autre part les événements le pressaient. Les Bourguignons avaient fait irruption dans la Haute-Alsace et le bailli et maréchal d'Autriche, Hermann d'Eptingen, ainsi que les Seigneurs et les villes des Alliances inférieures avaient immédiatement adressé aux Confédérés une demande pressante de secours. Le 6 septembre, à Lucerne, le jour même où les envoyés du roi étalaient devant la diète leurs brillantes mais dangereuses propositions, on délibéra sur la réponse qu'il convenait de faire à ces sollicitations. Cette réponse, la voici : « Les Confédérés ne voulaient pas commencer la guerre contre le duc de Bourgogne et n'y étaient

¹⁾ Vers le 24 septembre, Abschiede II, 502. Cf. Berne à Lucerne, samedi après la Saint-Mathieu (24 sept.). (Arch. de Lucerne, Missiven.)

nullement tenus. Ce n'était pas eux qui se trouvaient attaqués, mais bien le duc d'Autriche; à lui de se défendre. Quand l'union perpétuelle serait définitivement conclue et jurée par le duc et par les villes du Rhin, les Confédérés rempliraient tous leurs engagements en hommes braves et loyaux. — Si pourtant l'Autriche payait aux ligues la somme de 8000 florins et ratifiait l'alliance, les ligues se décideraient à entrer en campagne. Aussi bien on attendait la guerre tous les jours, car elle était inévitable » ¹⁾).

C'est pour aplanir ces difficultés et pour faire cesser la résistance opposée par certains cantons à l'alliance française que le congrès de Feldkirch s'ouvrit le 2 octobre 1474 ²⁾. Il dura dix jours. Les orateurs du roi étaient accompagnés des Bernois Nicolas et Guillaume de Diessbach, Petermann de Wabern et Thuring Frickardt. Le premier point discuté fut l'article du traité de Senlis relatif à « l'ouverture » des villes du Rhin. Sigismond soutint que cette condition ne pouvait que nuire à ses intérêts et à ceux de toute la maison d'Autriche et par l'organe de maître Conrad Stirzel de Fribourg en Brisgau il pria les ambassadeurs français de déclarer comment leur maître entendait cet article. Aussitôt Nicolas de Diessbach se leva et prenant la parole en allemand au nom de tous les Confédérés: « Très-noble prince, dit-il, gracieux Seigneur, notre volonté n'est pas que cette « ouverture » ³⁾ tourne au détriment de Votre Grâce ni des siens. Nous ne serions pas des hommes loyaux et nous manquerions à notre foi, si nous usions de ce droit contre vous et les vôtres ». A son tour Guarcias Faur déclara que jamais S. M., en admettant l'insertion de l'article en question, n'avait

¹⁾ Abschiede II, 406 ss.

²⁾ Tous les détails que nous donnons sur cette diète de Feldkirch sont extraits du procès-verbal dressé séance tenante et imp. Mon. Habsb. I, 181 ss. et Abschiede II, 506 s.

³⁾ « dise öffnung (aperturam dictorum castrorum) ». Ibid. Le procès verbal est en latin, mais les paroles de Diessbach sont en allemand («vulgaria verba »).

eu l'idée de causer un tort quelconque au duc d'Autriche et à sa maison. Pour ajouter plus de poids à cette assurance verbale, les trois commissaires français signèrent de leur main et scellèrent de leur sceau une déclaration conforme¹⁾. Sigismond céda en protestant²⁾ et l'article fut publié.

Le lendemain (11 octobre) on passa à l'examen du second point en litige. Le duc d'Autriche soutenait qu'à Constance il n'avait pas été fait mention expresse de ses successeurs et que dans tous les cas il n'avait jamais entendu s'engager que pour lui et ses descendants en ligne directe et non pour ses successeurs en général³⁾. Sur cet article on ne parvint pas à s'entendre. Sigismond alléguait que céder sur ce point dépassait son pouvoir et les ambassadeurs qu'il envoya au roi pour le prier d'amender cet article ajoutèrent : « Les contrats qui lient les uns aux autres les princes de la maison d'Autriche s'opposent formellement à ce qu'aucun prince autrichien aliène pour toujours sans le consentement de tous, la moindre portion de ses droits »⁴⁾. Les parties en référèrent donc au médiateur souverain, le roi de France, les Confédérés avec la conviction très-justifiée que l'article ne subirait aucun changement⁵⁾, le duc, en faisant valoir par ses envoyés les arguments que nous venons d'exposer. Il ajoutait aussi, un peu naïvement, « que le traité lui était déjà fort désavantageux et qu'il n'avait rien obtenu de ce qu'il demandait, tandis que les Confédérés n'avaient eu qu'à

¹⁾ Mon. Habsb. I, 256 s. et Abschiede II, 508. Les signatures portent : « Guarcias Fabri » ; « Saint Pryet » ; « de Mohet » ; la date : 10 octobre 1474, « à Veltkirche in continenti post prolationem et publicationem dicti laudi ».

²⁾ Par l'organe de M^e Achatius Mornower, docteur ès lois, et de Burchard Knoringer, écuyer (Procès-verbal cité). V. aussi la lettre de Sigismond à l'Empereur (Abschiede II, 510).

³⁾ Le procès-verbal du 12 août 1472 disait simplement « une paix perpétuelle et toujours durable (ewigen und ymmerwerenden) ». V. Abschiede II, 435.

⁴⁾ Mon. Habsb. I, 259 s. et Abschiede II, 508 s. Cf. Mon. Habsb. I, 261—264 et Abschiede II, 511—513.

⁵⁾ 11 octobre 1474. Mon. Habsb. I, 257 et Abschiede II, 508.

ouvrir la bouche pour être satisfaits ». Le roi traina les ambassadeurs autrichiens en longueur, refusant de les recevoir et leur envoyant Josse de Silinen, tout dévoué, comme l'on sait, aux Confédérés, et Guarcias Faur, en face duquel ils s'étaient trouvés à Feldkirch¹⁾. Comme on pouvait s'y attendre, leur mission échoua complètement, et, le 2 janvier 1475, Louis XI déclara positivement qu'il ne changerait rien à la première rédaction du traité²⁾. En attendant, à Feldkirch, les deux parties avaient juré l'alliance en présence des envoyés français et quelques jours plus tard, le 21 octobre 1474, à Lucerne, elles la revêtirent de leurs sceaux³⁾.

La grande affaire de l'alliance Franco-Suisse fut terminée aussi à l'avantage du roi et de ses partisans dans cette mémorable diète de Feldkirch. Le temps ne nous a pas conservé la relation des négociations qui furent si habilement conduites par les orateurs du roi et surtout par Nicolas de Diessbach. Nous savons seulement que le projet reçut sa forme définitive à Feldkirch; c'est celle qui fut adoptée par les Cantons à Lucerne le 21 octobre. Pouvoir fut donné à Berne d'en informer le roi, de s'engager envers lui au nom de tous et d'obtenir sa contre-lettre. Tous les Confédérés durent promettre par écrit d'accepter le traité tel que Berne avait reçu mission de le rédiger. — Outre sa contre-lettre le roi devait envoyer immédiatement les premiers trente mille francs promis⁴⁾.

Les hésitations avaient fini par disparaître en présence des offres séduisantes du roi de France. Le grand art des agents bernois, français et autrichiens avait été de convaincre les Confédérés que la guerre était inévitable et qu'il valait mieux la

¹⁾ Mon. Habsb. I, 261—264.

²⁾ Abschiede II, 920.

³⁾ Ibid. 513. Le traité daté de Senlis, 11 juin, est imp. en allem. Monum. Habsb. I, 234—239 et Abschiede 913—916. On le trouve en français dans Commynes-Lenglet III, 312 Preuves.

⁴⁾ Abschiede II, 513.

commencer pendant que le duc de Bourgogne et ses meilleures troupes étaient occupés au siège de Neuss. Les arguments sonnants avaient fait le reste. Les Suisses, on s'en souvient, avaient promis à Sigismond leur concours au prix de huit mille florins et de l'acceptation du traité. Ces deux conditions étant remplies, (le roi s'était chargé de payer), il ne restait plus qu'à s'exécuter¹⁾. Néanmoins les Suisses tinrent, formalité dont ils s'étaient bien souvent affranchis, à être sommés par l'Empereur de prendre les armes. Berne encore fut chargée de rédiger la lettre de défi avec la condition expresse qu'il y serait fait mention des injonctions du Saint-Empire, du duc d'Autriche et des Alliances inférieures. C'est uniquement en qualité d'auxiliaires des susdits que les Suisses se déclarèrent les ennemis du duc de Bourgogne²⁾.

Ce jour-là encore Nicolas de Diessbach était présent et avait pesé sur les déterminations. Il était revenu en hâte de Feldkirch annoncer au petit Conseil de Berne le succès qu'il venait de remporter et était reparti immédiatement pour Lucerne afin de mettre la dernière main à l'œuvre si longtemps poursuivie³⁾. « Notre avoyer, écrivit Berne au roi le 26 octobre, Messire Nicolas de Diessbach, est revenu de Lucerne où l'on a expédié plusieurs choses, ce qui va permettre aux orateurs royaux de s'en aller. Nos Confédérés ont fait preuve de dispositions assez tranquilles (*mentem satis placidam*) et nous ont donné pouvoir

¹⁾ V. le texte du traité de Senlis l. c. Les Confédérés obtinrent non pas 8000, mais 10,000 florins. Louis XI prétendait, en dépit de la promesse faite par ses envoyés au duc d'Autriche, à Feldkirch, ne payer la pension de ce prince qu'à partir d'octobre 1475 au lieu d'octobre 1474. Les ambassadeurs autrichiens protestèrent et on finit par convenir que le roi payerait le montant de la pension (10,000 florins) directement aux Suisses. (V. la relat. des envoyés autrich. cit. Mon. Habsb. I, 261—264).

²⁾ La sommation de l'Empereur à Lucerne porte la date du 27 oct. L'orig. est aux Arch. de Lucerne. Le 28 octobre Frédéric écrivit à Sigismond pour approuver le traité de Senlis (Mon. Habsb. II, 159 et Abschiede II, 510).

³⁾ Berne au roi 20 octobre 1474. Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 317 v°.

de conclure. Nous ferons tout pour que les orateurs puissent se mettre en route sous peu de jours *Nous ne pourrons persuader à nos Confédérés de se mettre en guerre contre la Bourgogne que si V. M. en fait autant de son côté.* Vos ambassadeurs l'ont compris et nous ont donné l'assurance que V. M. entrerait en campagne avec toute sa puissance. D'ici à peu de jours, quand l'alliance sera définitivement conclue, nous nous déclarerons, nos Confédérés et nos alliés anciens et nouveaux, les ennemis du duc, et, vos orateurs partis, vers vendredi¹⁾, nous entrerons en campagne en force, avec l'espoir que V. R. M. agira de même, comme elle nous l'a affirmé par ses lettres et par ses ambassadeurs. De la sorte, et avec l'aide de Dieu, nous pousserons notre ennemi des deux côtés et obtiendrons un résultat décisif »²⁾.

L'instrument définitif du traité Franco-Suisse porte la date du 26 octobre³⁾ et ne diffère pas du projet rédigé le mois précédent et connu sous le titre de « *Punctuata Regis Francorum et dominorum de liga* ». L'engagement secret pris par Berne le 2 octobre le complétait au profit du roi de France. C'est encore Nicolas de Diessbach qui fut chargé de porter à Louis XI le pacte d'alliance. Ses instructions lui furent délivrées en date du 1^{er} novembre⁴⁾. L'avoyer avait mission de remercier S. M. pour l'envoi de ses orateurs dont la courtoisie et l'affabilité avaient été appréciées de tous⁵⁾. Il devait lui remettre la lettre d'alliance, lui expliquer pourquoi on n'y avait pas précisé le chiffre des mercenaires à fournir et l'assurer que la ligue était à même

¹⁾ Le rendez-vous fut donné à Bâle pour le dimanche 30 octobre.

²⁾ Arch. de Berne, Missiv. lat. A. 319.

³⁾ Commynes-Lenglet III, 338 Preuves. Cf. Abschiede II, 516.

⁴⁾ Elles furent discutées et adoptées le samedi après Simon et Jude (29 oct.) par les deux Conseils de Berne. C'est la rédaction latine qui est datée du 1^{er} novembre (Abschiede II, 516 s.).

⁵⁾ « *Nam illi ipsi cum omnibus et singulis familiariter et humanissime conversati sunt* » (ibid.).

d'en lever un nombre fort respectable ¹⁾. S. M. serait informée que les Confédérés s'étaient déclarés les ennemis du duc de Bourgogne et avaient déjà pris les armes; on insistait auprès d'elle pour qu'elle fit de même. Le reste de l'instruction avait trait aux réclamations du duc d'Autriche qu'on suppliait le roi de ne pas accueillir.

¹⁾ On remarquera qu'il n'est pas question ici de la « Déclaration plus ample » du 2 octobre. — Il est probable que les ambassadeurs français l'avaient emportée; de plus elle était demeurée secrète.

(La suite est réservée pour le vol. VI.)